

MARS 2009



MERKUR

DE L'ÉTATZBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu

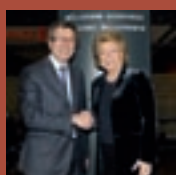


Remettre l'économie sur orbite

100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique

■ EDITORIAL

Bilan de la législature: des défis économiques subsistent



■ FLASH

L'Enterprise Europe Network – Luxembourg se présente aux chefs d'entreprises

■ LEGISLATION

Statut unique: appliquer la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail

LEASING



Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site www.bcee.lu.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Bilan de la législature: des défis économiques subsistent

La Chambre de Commerce va publier dans les prochains jours la nouvelle édition de son bulletin d'information économique «Actualité & Tendances» qui proposera une analyse qui se veut objective et critique de l'action du Gouvernement en place depuis les élections législatives de 2004, et ce au regard des recommandations que la Chambre de Commerce avait formulées à destination de l'équipe gouvernementale dans son ouvrage «Entreprise Luxembourg». Lesdites recommandations s'articulaient autour de quatre axes majeurs définis en vue d'un développement compétitif et durable de l'économie nationale, à savoir la diversification continue et la promotion efficace du pays en tant que terre d'accueil et site d'investissement privilégié, la formation et la recherche, la promotion de l'esprit d'entreprise, ainsi que la consolidation des finances publiques et de la sécurité sociale.

La Chambre de Commerce avait également invité le Gouvernement nouvellement formé à faire preuve de responsabilité dans le traitement de la problématique du financement à long terme du système de protection sociale, de la lutte contre l'inflation, le chômage et la pénurie de logements. L'accent devait également être mis sur la nécessité d'une gestion équilibrée de l'environnement naturel et spatial, cette dernière passant nécessairement par une protection économiquement rationnelle de l'environnement, un aménagement proactif du territoire et une amélioration de la gestion des infrastructures nationales.

S'agissant du bilan socio-économique, il faut souligner que l'action du Gouvernement s'est inscrite dans des contextes économiques et politiques allant bien au-delà de la seule dimension nationale. Il y a ainsi lieu de noter que, malgré la taille restreinte de son territoire, le Luxembourg est un Etat qui compte sur la scène internationale et qui s'efforce de peser et de tenir son rang à l'échelle communautaire. Le Luxembourg s'est fait entendre au niveau international, que ce soit au sein des principales institutions, au cours des négociations internationales les plus cruciales de ces dernières années (exemple notamment des discussions sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto) ou encore à travers l'action de figures politiques nationales. Sur le plan strictement européen, c'est sous impulsion luxembourgeoise qu'a été relancée et réorientée en 2005 la Stratégie de Lisbonne et que des avancées réelles ont été enregistrées au cours de la présidence luxembourgeoise du Conseil, par exemple en matière de justice et affaires intérieures, de transports, d'agriculture et de coopération et développement ou d'égalité, de jeunesse et culture.

Du point de vue communautaire, il faut également reconnaître au Gouvernement un engagement fort sur le front du respect scrupuleux des règles du Pacte de stabilité et de croissance, des ratifications des traités de Rome II et de Lisbonne en 2005 et 2008 et de l'adaptation de la législation luxembourgeoise au droit communautaire, même si, sur ce dernier point, des progrès sensibles sont nécessaires dans le futur.

S'agissant de l'action du Gouvernement dans le cadre national et régional, la Chambre de Commerce estime le bilan globalement positif. Les efforts gouvernementaux au cours des dernières années en direction du développement et de la diversification des structures économiques nationales ont permis de renforcer les secteurs d'activité les plus contributeurs à la croissance luxembourgeoise, notamment en améliorant l'encadrement réglementaire et la promotion sur les marchés internationaux (exemple des activités bancaires et financières), de favoriser l'émergence et le développement de nouvelles activités dans l'optique de diversifier l'appareil de production pour prémunir au mieux le Grand-Duché d'éventuels chocs externes (logistique, commerce électronique, technologies de l'information, de la santé et de l'environnement), ainsi que d'accroître l'attractivité du territoire luxembourgeois vis-à-vis des investissements et des consommateurs internationaux, en particulier à l'échelle de la Grande Région.

Si des progrès incontestables ont été réalisés pour développer davantage notre économie, des contraintes importantes subsistent (cf. charges et lenteurs administratives, coût élevé et disponibilité insuffisante des facteurs de production, productivité en berne...). Celles-ci entravent la compétitivité et l'attractivité de l'éco-

nomie luxembourgeoise dans un environnement hautement concurrentiel. Avec la crise financière et économique, et le nouvel ordre mondial qui va lui succéder, les désavantages compétitifs du Luxembourg et de ses entreprises deviennent patents. Ils ne pourront être réglés par les mesures annoncées dans la Tripartite de début 2009 qui prévoit uniquement des mesures de stimulation économique bénéfiques dans le court terme, certes utiles, mais insuffisantes à elles seules pour relever les défis structurels.

En matière d'éducation et de formation professionnelle, l'enjeu pour l'économie luxembourgeoise était et demeure de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant pour assurer un développement économique durable. Il convient de ce point de vue de saluer les efforts publics concernant la formation professionnelle (lois du 24 octobre 2007, du 21 octobre 2008 et du 18 novembre 2008, mise en œuvre du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues...). Par ailleurs, la Chambre de Commerce se félicite des nombreuses initiatives du pouvoir exécutif qui ont concouru à mieux piloter le système national de recherche et d'innovation, avec une université dotée de moyens financiers importants et des instruments efficaces d'affectation ciblée (selon les potentiels de développement) et de pilotage des moyens publics (contrats de performance pluriannuels entre Etat et organismes de recherche publique, Fonds National de la Recherche...).

En matière de promotion de l'esprit d'entreprise, les initiatives gouvernementales ont privilégié les aides techniques au démarrage d'activité (pépinières d'entreprises), le coaching et le monitoring dans la conduite des projets innovants (exemple du développement du réseau interrégional 1,2,3 GO). Elles ont également eu trait à la modernisation des instruments de financement d'activité, au développement des coopérations entre acteurs privés et acteurs de la recherche publique. Il faut en outre souligner que le Plan d'action national en faveur des PME constitue un instrument utile mais dont la mise en œuvre est malheureusement restée insuffisante.

Quelques réformes fiscales ont marqué la présente législature (adaptation du barème d'imposition des revenus, suppression du droit d'apport, baisse de l'imposition des sociétés de 22 à 21 %, bonus pour enfants...). Pour autant, la Chambre de Commerce salue, dans le cadre des négociations communautaires et de la transposition en 2005 de la directive relative à la fiscalité de l'épargne, la préservation par le Gouvernement de la règle de confidentialité, ainsi que la suppression de l'impôt sur la fortune, certes uniquement pour les personnes physiques, avec en contrepartie l'introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus d'intérêts des personnes physiques résidentes.

Suite à l'accord tripartite de 2006, le Gouvernement a mis en œuvre dans sa politique budgétaire des mesures de consolidation, dont les effets se sont fait sentir dès 2006. L'enjeu demeure pourtant toujours, surtout au regard de l'actuelle crise financière et économique mondiale, de produire des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat, de maintenir les dépenses d'investissement public à un niveau élevé, voire de consentir à des investissements additionnels afin de soutenir la conjoncture, ainsi que de mieux garantir la soutenabilité des régimes de sécurité sociale qui n'est nullement garantie à long terme.

Concernant l'action législative et réglementaire, plusieurs réformes importantes ont marqué aux yeux de la Chambre de Commerce l'action gouvernementale depuis 2004, comme p. ex. l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz conformément aux exigences communautaires, la modulation de l'échelle mobile des salaires suite à la Tripartite de 2006, mais aussi la construction des autoroutes de l'information qui renforce la compétitivité nationale en matière de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Chambre de Commerce souligne aussi les actions d'ordre sociétal, comme la réforme du droit de la nationalité permettant à présent la double nationalité, l'immigration et l'intégration ou encore l'organisation plus efficace des administrations (cf. e-government). Le détail de l'analyse se trouvera dans la nouvelle édition du bulletin «Actualité & Tendances» disponible prochainement auprès de la Chambre de Commerce et sur le site www.cc.lu. ■



DOSSIER

- 4 Crise: 100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique**

FLASH

- 17 L'Enterprise Europe Network – Luxembourg se présente aux chefs d'entreprises**

INNOVATION

- 44 Focus: un nouveau magazine international pour la promotion de l'innovation et de la recherche luxembourgeoises**

DOSSIER

- 4 100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique**

FLASH

- 14 Remise des CATP et CITP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg**
- 16 Hong Kong fête le Nouvel An Chinois au Luxembourg**
- 17 L'Enterprise Europe Network – Luxembourg se présente aux chefs d'entreprises**
- 19 Lancement du Cluster for Logistics a.s.b.l.**

INTERNATIONAL

- 20 Mission économique en Arménie et en Géorgie**
- 20 Calendrier 2009**
- 20 Messen und Ausstellungen**
- 21 Mission économique aux Emirats Arabes Unis**
- 22 Message de confiance de Luxembourg for Finance en Suisse**
- 23 Visite de M. Yan Jiehe (Pacific Construction Group) à la Chambre de Commerce**
- 24 Luxembourg for Finance Road Show to Vienna, Warsaw and Prague**

- 24** Tendence protectionniste: La Commission européenne à votre écoute
- 26** 1^{ère} Semaine européenne des PME: l'entreprenariat mis à l'honneur
- 27** «b2fair» à Hanovre – Boostez vos contacts sur la plus grande foire industrielle internationale
- 28** Elargissez votre clientèle avec le concept «b2fair»!
- 29** Le projet «RIFE» 2 est fait pour vous!
- 30** Le Marché Intérieur en tant que remède anticrise
- 30** Textes européens publiés du 9 janvier 2009 – 24 février 2009
- 32** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

FORMATION

- 34** Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)
- 36** Formulaire d'apprentissage
- 38** Première promotion réussie pour la formation en droit appliqué à destination des salariés des services juridiques
- 38** Proposition de renouvellement du mandat de Rolf Tarrach
- 40** Un master en ingénierie en collaboration avec Kaiserslautern et Nancy

INNOVATION

- 42** Cycle de sensibilisation à la Propriété Intellectuelle 2009
- 43** Lancement du cluster des éco-technologies et du développement durable au Luxembourg «EcoDev»
- 44** Un nouveau magazine international pour la promotion de l'innovation et la recherche luxembourgeoises
- 46** Lancement du programme «Erasmus for Young Entrepreneurs» au Luxembourg
- 47** Comment booster la compétitivité de mon entreprise aujourd'hui?
- 48** La Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective officiellement lancée
- 49** L'Université du Luxembourg lance l'«Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust»
- 50** Spécial 18^e Prix de l'innovation

ECONOMIE

- 52** Le commerce, le développement économique et la crise financière au menu des Journées de l'Economie
- 54** Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services



ECONOMIE

52 Journées de l'économie: Entreprendre au Luxembourg et en Grande Région

- 56 Prix à la consommation du mois de janvier: nouveau ralentissement de l'inflation à 0,6 %
- 57 Le répertoire des entreprises luxembourgeoises: situation en janvier 2008
- 58 PIB régionaux par habitant dans l'UE27

LÉGISLATION & AVIS

- 60 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 61 Appliquer la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail du salarié
- 64 Déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu de l'année 2008
- 65 Nouvelle parution: Droit du Travail – mode d'emploi
- 66 Avis d'information concernant les carburants pour utilisations industrielles et commerciales



LEGISLATION

61 Statut unique: appliquer la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail

FÉDÉRATIONS / UEL

- 68 Les transporteurs réclament une adaptation urgente des conditions d'attribution du chômage partiel
- 68 Luxemburger Tourismuswerbung in Deutschland!
- 69 L'association Femmes Leaders s'est penchée sur le harcèlement sexuel en milieu professionnel
- 70 La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg se présente

INFO ENTREPRISES

- 72 Aboutissement du rapprochement entre CEGEDEL, Saar Ferngas et SOTEG
- 72 En bref

- 73 RAK Porcelain Luxembourg se présente au Salon Ambiente de Francfort
- 74 Lancement d'une nouvelle société de conditionnement et de logistique
- 75 Nordea élue meilleure banque privée nordique
- 76 Electro Security propose une nouvelle offre de service en téléphonie
- 76 Belvalplaza: plus de 200.000 visiteurs dans les cent premiers jours
- 77 Brasserie Nationale: bénéfice net en progression de 9,7 %

BOURSE 78

LES 100 VISAGES DE LA CDC 80

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 32.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Crise

100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique

Face à la crise qui a frappé de plein fouet les marchés financiers internationaux, les économies européenne et mondiale se voient confrontées à un grand nombre de défis importants à relever et à des décisions à prendre rapidement dans le but d'atténuer les effets de cette crise qui a une double dimension, réelle et financière. **Début février, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a proposé un plan d'action comprenant un paquet de 100 mesures concrètes à mettre en œuvre soit immédiatement, soit à moyen terme pour atténuer les effets immédiats de la crise et pour renforcer structurellement l'économie luxembourgeoise. Les mesures proposées s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et de relance de l'activité économique.**

Au niveau international, les effets de la crise se traduisent par une croissance négative de l'activité économique entraînant une décéléra-

tion des prix et une forte chute du commerce international, par une dégradation rapide de l'emploi et finalement par un désendettement forcé des agents éco-

nomiques privés dû au dysfonctionnement du crédit et à une augmentation concomitante de l'endettement du secteur public.

Aux yeux de l'UEL, les risques liés à la crise risquent d'être particulièrement importants au Luxembourg pour deux raisons principales, à savoir

1. une politique monétaire moins accommodante en Europe qu'aux Etats-Unis, rendant plus difficile et plus coûteux le financement de la dette publique et susceptible d'apprécier la valeur de l'Euro et donc de peser sur la compétitivité-coût de l'économie,
2. la structure de l'économie luxembourgeoise portée par l'exportation de biens et services qui est particulièrement sensible dans les circonstances présentes.

Le Gouvernement luxembourgeois – dont l'action de sauvetage rapide et efficace de plusieurs banques de la place financière a témoigné de son engagement à enrayer les effets de la crise financière internationale sur les banques de la place – est déterminé à combattre de même les susdits effets sur l'économie réelle afin d'en atténuer aussi les conséquences sur les finances publiques, sur le niveau de l'emploi et partant sur la cohésion sociale. Ainsi, plusieurs groupes de travail ont été constitués dans le but d'assurer notamment le maintien de l'accès au crédit des entreprises et des agents économiques en général et d'identifier des activités susceptibles de combler à brève échéance la défaillance de la demande privée dans le secteur de la construction. De plus, le secteur financier a lui aussi entamé une réflexion sur les conséquences de la crise et sur les initiatives à prendre pour renforcer les deux piliers de la place financière que sont le private banking et les fonds d'investissement.

Il est crucial de rétablir la confiance des agents économiques afin de favoriser la consommation (retombées pour les activités commerciales) et l'investissement (modernisation de l'appareil productif et soutien à la demande de biens d'équipement). Il s'ensuit que les décideurs, gouvernants, chefs d'entreprises, leaders syndicaux doivent élaborer une stratégie de communication axée sur la transparence, le tout dans le cadre d'un véritable contrat de confiance avec les citoyens. Cette transparence doit aller de pair avec un souci d'explication raisonnée des évolutions à l'œuvre.

Dans ce contexte, l'UEL donne à considérer que les mesures à prendre au niveau national s'inscrivent dans un contexte européen, voire international. L'économie luxembourgeoise étant largement tributaire du niveau des activités des pays qui sont les principaux partenaires économiques des entreprises indigènes, il importe partant d'encourager les Gouvernements des Etats membres à mettre en œuvre et à exécuter leurs programmes conjoncturels tels que préconisés d'ailleurs au niveau communautaire. Il s'agit également de prendre au sérieux et d'accélérer les efforts en vue d'atteindre en Europe les objectifs prévus par le processus de Lisbonne dont l'ambition est de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive et la plus dynamique dans le monde.

Les organisations patronales saluent l'engagement du Gouvernement luxembourgeois manifesté dans le cadre des discussions tripartites à inscrire les mesures devant redresser le niveau de l'activité également dans cette double logique.

La mise en œuvre de ces programmes requiert des efforts financiers énormes de la part des Etats. Voilà pourquoi des institutions supranationales tels le Fonds monétaire international, la Banque européenne d'investissement et la Banque centrale européenne pourraient utilement accompagner les Etats et ce dans un souci de renflouer les trésoreries publiques, d'un côté, et de les aider à stabiliser à terme les finances publiques, de l'autre.

Relevons encore dans ce contexte que l'économie européenne, en ce que son activité se trouve entourée par un contexte réglementaire beaucoup plus dense et élaboré, risque de sortir avec beaucoup plus de peine et avec un retard certain de la crise par rapport aux autres blocs économiques. Il s'agit dès lors de tenir également compte de cet état des choses lors de l'élaboration du «paquet climat» afin de ne pas hypothéquer davantage la compétitivité des entreprises européennes.

L'objet du présent document est de proposer un plan d'action comprenant des mesures concrètes destinées à combattre efficacement la crise. Se basant sur son programme d'action en 8 points présenté le 5 novembre 2008 au Gouvernement (www.uel.lu), l'UEL

pose ci-après un paquet de 100 mesures concrètes à mettre en œuvre soit immédiatement, soit à moyen terme pour atténuer les effets immédiats de la crise et pour renforcer structurellement l'économie luxembourgeoise. Celles-ci s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et de relance de l'activité économique alors que les finalités des discussions tripartites, en l'occurrence la prévention d'une recrudescence sensible du niveau du chômage avec toutes ses conséquences sur la cohésion sociale et les finances publiques en sont directement tributaires.

Une attention particulière revient dans ces réflexions à l'évolution de la compétitivité de l'économie nationale. Aussi l'UEL a-t-elle consacré la partie I du présent document à cette problématique. Les organisations patronales s'inquiètent en effet de la dégradation de la situation des coûts incombant aux entreprises en raison de la diminution dramatique du niveau de production, d'un côté, et de l'adaptation d'un certain nombre de paramètres sociaux grevant les charges des entreprises, en l'occurrence l'échéance indiciaire, le relèvement du salaire social minimum (SSM) et des plafonds cotisables, de l'autre. Il s'agit dès lors de contrebalancer l'effet de ces mesures sur le prix de revient des entreprises.

■ **Partie I: Amélioration de la compétitivité des entreprises**

L'économie luxembourgeoise est en perte de vitesse constante de sa situation compétitive par rapport à ses principaux partenaires économiques.

Cette dégradation tient plus particulièrement à l'évolution de sa compétitivité-coût depuis un certain nombre d'années déjà. En effet, la croissance plus rapide des coûts salariaux des entreprises luxembourgeoises en comparaison internationale – due en particulier à l'évolution des salaires et cela en dépit de la modulation indiciaire décidée en 2006 – et la faible augmentation de la productivité sont les agrégats économiques responsables de cette évolution défavorable. Cet état des choses ne manque pas d'hypothéquer notamment les activités des secteurs économiques écoulant leurs biens et services vers l'extérieur.

Cette analyse est d'ailleurs corroborée par les services de la Commission européenne qui se sont exprimés comme suit dans une publication récente destinée à l'Eurogroupe: «The cost-competitiveness of Luxembourg has deteriorated since 2000, due to a faster rise in labour costs than in its main trade partners. The latter is the result of both a stronger increase in wages, despite their partial de-indexation in 2006, and a slower rise in productivity. The deterioration in cost-competitiveness played an important role in the decline of the country's goods export performance, partially compensated by a favorable composition of the exports basket but reinforced by an unfavorable geographical distribution of exports.»

Cette tendance, constatée par la Commission européenne et incriminée sans cesse par l'UEL au cours des années écoulées, sera encore amplifiée par les récentes mesures décidées concernant l'adaptation du SSM, l'échéance prochaine d'une nouvelle tranche indiciaire, éléments qui pour certains types d'entreprises engendreront à elles seules des augmentations de salaire de l'ordre de 4,5 % endéans deux mois. De plus, ces hausses de salaires se cumulent avec l'effet positif sur le revenu causé par les crédits d'impôts accordés aux ménages et par le relèvement du barème de l'impôt à partir du 1^{er} janvier 2009, ceci à un moment où l'inflation réelle mesurée au cours des premiers trimestres de 2009 sera proche de zéro.

La baisse brutale du niveau d'activité des entreprises frappées par un recul des commandes en provenance des secteurs de l'automobile et des biens d'équipement notamment détériorera encore davantage leur productivité et partant leur compétitivité-coût.

Cet état des choses avait amené l'UEL à discuter du bien-fondé de reporter la tranche indiciaire fixée dans l'accord tripartite de 2006 au 1^{er} mars 2009. Face à la fin de non recevoir y réservée par le Gouvernement et ses partenaires sociaux, l'UEL ne peut que prendre acte de cette décision à laquelle elle n'adhère pas. Elle se doit néanmoins d'insister fermement sur la nécessité de compenser les effets de cette décision dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale anticrise.

Aussi l'UEL propose-t-elle les mesures suivantes devant aider à remédier à cette situation alarmante:

1. Alors que l'économie luxembourgeoise se trouve en situation de crise, il importe de compenser les effets de la tranche indiciaire du 1^{er} mars 2009 dont le coût s'élève à environ 400 mio d'euros pour l'économie. Il pourrait être envisagé, pour compenser au moins une partie des coûts additionnels résultant de cette adaptation des salaires et supportés par les acteurs économiques, de dispenser les entreprises de devoir payer les charges patronales sur cette partie de salaire au moins pour l'année 2009.
2. Convenir d'une politique salariale dans les secteurs privé et public qui tienne compte tant de la gravité de la crise, que de l'évolution et du niveau du coût salarial à l'étranger. Décider, en ce qui concerne les négociations collectives, d'un moratoire en la matière pour les années 2009 et 2010, ceci sans préjudice des négociations dans certains secteurs particulièrement frappés par la crise qui pourraient déboucher sur des réductions de salaires pour préserver des emplois.
3. Éviter de pénaliser les entreprises au moment précis où leur rentabilité est en péril. L'UEL estime que le retour en 2010 vers le système d'indexation des salaires, tel qu'il était en place avant les discussions menées au sein du Comité de coordination tripartite de 2006 ne peut être assumé par l'économie dans son ensemble et compromettrait par ailleurs tout effort de diversification de celle-ci. Le système de modulation en place doit partant être prorogé sous une forme ou une autre au-delà de 2009, de même que la politique de lutte contre l'inflation poursuivie dans le but de ramener la hausse des prix à un niveau inférieur à celui enregistré auprès de nos pays voisins et partenaires économiques. La continuation de cette politique de modulation se justifie par ailleurs par les modifications que le Gouvernement vient d'apporter à la législation fiscale au bénéfice des personnes physiques et notamment des couches de la population à faible revenu. Au-delà, il importe de limiter l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie à 1,5 fois le SSM, montant suffisant pour protéger les moins lotis de l'effet de l'inflation.
4. Confirmer l'engagement tripartite de ne pas augmenter les prélèvements sociaux obligatoires voire alléger en temps de crise les charges sociales grevant les entreprises.
5. Respecter davantage les mécanismes de marché en matière de formation de salaire et surtout en ce qui concerne le SSM afin de ne pas fragiliser les travailleurs peu ou non qualifiés du marché du travail.
6. Finaliser sans tarder, voire intensifier les efforts tendant à instituer, dans le contexte de la mise en œuvre du statut unique, un contrôle efficace des salariés portés malades et résidant tant au Luxembourg que dans les régions limitrophes.
7. Réduire les charges administratives incombant aux entreprises en transposant sans tarder les conclusions des groupes bilatéraux au sein du CNSAE, respectant scrupuleusement la procédure «ex-ante» élaborée au sein du CNSAE lors de la création de normes, notamment en établissant pour toute nouvelle initiative législative ou réglementaire une fiche d'impact accompagnant les documents en question lors des travaux parlementaires, mettant en place un guichet unique et un regroupement de compétences d'autorisation au niveau d'un nombre restreint de services administratifs, alignant les conditions d'exploitation aux conditions généralement pratiquées dans nos pays voisins, introduisant le principe «Silence administratif après un délai prédéfini vaut autorisation sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur».
8. Instaurer un permis unique d'exploitation à délivrer par le Ministère de l'Economie qui assumerait ainsi le rôle de l'interlocuteur entre les entreprises et les administrations concernées sur la base des normes établies par les différen-

tes autorités en la matière, agissant ainsi comme véritable guichet unique en la matière.

9. Alléger et accélérer les procédures d'implantation exigées par les entreprises dans le cadre de la procédure commodo-incommodo, notamment en instituant une option d'autorisation dans une logique de contrôle à postériori. Les exploitants s'engageraient à respecter des règles techniques types, cet engagement étant, le cas échéant, renforcé par l'intervention d'organismes d'accréditation privé. Les contrôles par l'Etat s'effectueraient à postériori et donneraient lieu à une interdiction en cas de non respect des règles, veillant à un parallélisme strict dans le temps du traitement des demandes par les ministères concernés, garantissant une meilleure interconnexion des services techniques de ces ministères, réduisant les délais de traitement des demandes et en décidant que ces délais réduits soient contraignants pour tous les ministères concernés, procédant à une révision de la nomenclature des types d'établissements et au reclassement s'ensuivant des entreprises dans les différentes classes.
10. Instituer un délai maximum à respecter par les administrations dans les dossiers d'autorisation d'un PAP, PAG et de construire.
11. Flexibiliser davantage l'organisation du travail en instituant une période de référence légale de six mois, voire de 12 mois en temps de crise constaté par voie de règlement grand-ducal.
12. Introduire dans la législation sociale un régime de comptes-épargne-temps permettant aux entreprises d'atténuer l'effet de l'abaissement de l'activité économique sans devoir recourir, du moins dans un premier stade, au chômage partiel.
13. Respecter strictement le principe des transpositions 1:1 des directives européennes et utiliser, le cas échéant, parmi les options laissées par les directives celles qui favoriseraient la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Revoir dans le cadre des efforts du CNSAE en priorité les législations européennes transposées au niveau national qui

ne tiennent pas compte de ce critère «toute la directive et rien que la directive».

14. Rembourser plus rapidement les créances de TVA des entreprises par l'Administration de l'Enregistrement et introduire des intérêts de retard pour de telles créances.
15. Pratiquer le «netting fiscal» entre les créances et dettes des différentes administrations fiscales.
16. Proposer un calendrier sur les futures mesures fiscales de nature à accroître la compétitivité du Luxembourg, en indiquant entre autres la trajectoire exacte d'abaissement du taux de l'IRC vis-à-vis des contribuables.
17. Instaurer une réserve immunisée d'impôt stimulant l'autofinancement.
18. Inciter les entreprises à maintenir leurs investissements à un haut niveau en augmentant du moins transitoirement les taux de la bonification d'impôts pour investissements et en révisant les critères d'éligibilité des investissements au niveau de la loi cadre des classes moyennes.

19. Renoncer à l'introduction ou du moins reporter dans le temps la mise en vigueur de la taxe de prélèvement et de la taxe de déversement sur les volumes d'eaux usées, dépolluées conformément aux normes prescrites.

■ Partie II: Relance de l'activité économique

En-dehors des mesures destinées plus particulièrement à améliorer la compétitivité des entreprises au regard de leurs coûts de production, il importe de déployer des actions concrètes tendant à soutenir dans l'immédiat l'activité économique et ainsi le niveau de l'emploi. Le chapitre A de cette partie s'inscrit justement dans la logique d'une relance de la conjoncture économique qui seule permet de maintenir le niveau de l'emploi et partant la cohésion sociale.

Le chapitre B est consacré à des propositions de mesures structurelles répondant à l'ambition affichée par toutes les parties prenantes de saisir la crise comme une opportunité pour renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.



Ces propositions s'inscrivent pareillement dans l'indispensable finalité de diversifier notre économie nationale.

A. PROPOSITIONS DE MESURES A COURT TERME

Assurer le financement des entreprises

20. Instituer des formes de crédit aux entreprises garanti directement ou indirectement par l'Etat à l'instar des mesures prises en ce sens dans d'autres pays européens. Instaurer un complément d'assurance-crédit public à l'instar du modèle français pour protéger l'entreprise contre la défaillance du client.
21. Faciliter l'accès au crédit bancaire notamment à travers la SNCI réassurant partiellement les lignes de crédit des banques destinées à renflouer les fonds de roulement des entreprises.
22. Doter les mutualités de cautionnement de moyens/garanties étatiques supplémentaires en vue de pouvoir proposer aux PME des produits de garantie innovants (p.ex. extension ou maintien des lignes de trésorerie,...).
23. Prendre sans tarder avantage des programmes de crédit mis à la disposition par la Banque européenne d'investissement dans le but de relancer les activités économiques.
24. Doter l'Office du Ducroire des moyens financiers nécessaires lui permettant d'accompagner davantage les entreprises dans le cadre de leurs activités d'exportation.
25. Mettre à profit des entreprises les nouvelles mesures et flexibilités prévues dans le cadre des lignes directrices européennes en matière d'aides d'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement et de la RDI.
26. Procéder à l'introduction d'un médiateur qui apporte un soutien efficace aux PME confrontées aux problèmes de financement et qui propose des solutions concrètes en concertation directe avec des instituts financiers impliqués.

Mesures spécifiques de soutien à l'activité des différents secteurs économiques

La place financière

27. Intensifier les mesures de restauration de la confiance dans les banques de la place, notamment par une communication active vers les clients locaux et internationaux des efforts entrepris pour assurer le sérieux et la stabilité de la place, la mise en œuvre immédiate d'une garantie des dépôts crédible et comparable en niveau à celle des pays voisins.
28. Ouvrir les effectifs de la CSSF aux spécialistes financiers non-luxembourgeois.

La construction, le parachèvement et les infrastructures

- En dépit de la crise, aucun projet d'investissement de l'Etat n'a été mis en veilleuse ou reporté, ce qui doit être salué. Il en est de même des mesures de soutien au secteur de la construction qui consistent dans l'avancement d'un certain nombre de projets d'investissement et dans la mise à disposition de 10 millions d'euros supplémentaires au Fonds d'entretien et de rénovation ainsi que de 10 millions d'euros au Fonds des monuments historiques pour mettre rapidement sur le marché des petits chantiers pouvant être réalisés sans procédures lourdes. Il est à regretter néanmoins que ces mesures soient conditionnées par la mise à disposition de personnel supplémentaire (procédure longue et compliquée).
29. Proposer que la gestion de ces projets d'investissement soit opérée par des équipes externes (architectes ou ingénieurs) et soit réalisée sur la base de devis proposés par les entreprises sans cahier des charges développé.
 30. Dans le contexte d'une simplification administrative unifier les seuils prévus par la législation relative aux marchés publics et les relever substantiellement.
 31. Augmenter dans le cadre de la loi sur la comptabilité de l'Etat le seuil à partir duquel les projets d'investissements doivent être autorisés par la loi de 7,5 mio à 10 mio d'euros.

32. Exploiter au maximum les possibilités d'allégement et d'exécution rapide prévues par la réglementation sur les marchés publics (en favorisant l'utilisation des procédures peu formalisées, notamment les marchés de gré à gré et en limitant les critères de participation pour les marchés de moindre envergure). Il faut impérativement revenir aux règles fondamentales et équilibrées élaborées par le CRTI-B (en limitant les clauses particulières excessives et contraires aux règles générales).
33. Sensibiliser les communes et les syndicats de communes à ne pas réduire et à ne pas reporter, face à la morosité ambiante, leurs projets d'investissement. Les encourager plutôt à accélérer la mise en chantier, si une marge de manœuvre budgétaire suffisante existe et si l'envergure ne requiert pas le recours de procédures d'autorisation complexes et de longue haleine de leurs projets d'investissement, comme p.ex. les marchés de gré à gré.
34. Réformer rapidement la loi sur l'aménagement communal. Dans ce contexte il importe de transposer au plus vite les conclusions du groupe de travail du CNSAE «Aménagement du territoire – aménagement communal».
35. Accélérer les procédures d'autorisation bloquant des budgets publics et privés d'investissement en donnant des instructions claires aux services en question et en améliorant les moyens de certains services administratifs en charge des autorisations.
36. Dans le but de réduire le coût à supporter par les contribuables et d'améliorer les services offerts aux citoyens, réduire les périmètres des services étatiques et communaux de maintenance (Regiebetriebe) et sous-traiter ces activités aux professionnels privés.
37. Saisir l'opportunité de la crise pour apporter des réponses à la crise du logement en réduisant les délais pour les autorisations de construire, respectivement les PAG, les PAP, facilitant l'accès à la propriété, par exemple en dissociant la propriété de l'immeuble de la propriété du

terrain et en donnant à l'acquéreur une option d'achat ultérieure du terrain, instaurant un mode de financement intermédiaire de terrain et en encourageant le recours à des baux emphytéotiques, ramenant les excès du pacte logement (droit de préemption – traitement fiscal des reventes).

38. Eliminer le paiement en cascade des droits d'enregistrement lors de la reprise d'un logement par un investisseur immobilier voire exonérer de droits d'enregistrement les immeubles résidentiels pendant une durée déterminée.
39. Relever le plafond de déduction des intérêts hypothécaires, voire même instaurer un crédit d'impôt en la matière. L'impact budgétaire de cette mesure pourrait être atténué par le biais d'une limitation dans le temps de ses effets (jusque fin 2009 ou 2010 par exemple), ce qui contribuerait à en accroître l'efficacité en temps de crise.
40. Plus généralement, aider financièrement les ménages à améliorer le rendement énergétique de leur logement et les encourager à entreprendre des projets de rénovation afin de contribuer ainsi à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, face à la pénurie de plus en plus flagrante de personnes autorisées à établir des certificats énergétiques, permettre aux entreprises artisanales spécialisées d'établir de tels certificats.
41. Obliger dans un souci de transparence les constructeurs/vendeurs d'immeubles d'indiquer la classe énergétique dans les annonces (nouveaux objets et objets existants à partir du 1^{er} janvier 2010). Veiller à ce que les professionnels qui mettent en place des «éco plans» le fassent de manière rigoureuse et avec des garanties d'efficacité dont le passeport énergétique en constitue un élément important.
42. Alléger les conditions d'obtention d'un crédit-pont pour une personne voulant changer de logement.
43. Ouvrir le marché du logement social locatif aux promoteurs privés.
44. Changer certaines conditions et modalités en matière d'aides au logement notamment en impu-



- tant la durée de la réalisation d'un immeuble acheté en état futur d'achèvement sur la période d'occupation obligatoire de 10 ans de l'immeuble ayant fait l'objet d'aides.
 45. Modifier la législation et les règles adaptées des copropriétés afin de simplifier la prise de décision (règle de vote) pour les mesures d'amélioration ou en matière de grands travaux car les processus de décision sont lourds et lents, rendre les fonds de réserve obligatoires qui sont alimentés chaque année d'un certain pourcentage pour permettre l'assainissement des bâtiments.
 46. Veiller à la prise en compte des investissements de diversification et de sécurisation des sources d'approvisionnement énergétiques parmi les projets d'infrastructures à traiter prioritairement.
 47. Créer les infrastructures nécessaires pour augmenter la capacité de stockage des réserves en énergie.
- L'industrie, le commerce, l'artisanat, les services aux entreprises, les PME/PM, l'économie de la connaissance**
48. Mettre en place une «task force» visant à mettre en œuvre sans tarder le 3^e Plan d'action national en faveur des PME avec les Ministres concernés dans le double but d'augmenter la compétitivité des entreprises et de baisser leurs coûts.
 49. Mettre en œuvre le plan sectoriel «Zones d'activité économique» de concert avec les milieux économiques concernés. Le Ministère de l'Economie assumerait le lead en ce qui concerne l'autorisation de zones d'activités, le Ministère de l'Environnement disposant d'un droit de regard.
 50. Multiplier les recours aux partenariats public-privé en vue de financer et implémenter des projets d'investissement de l'Etat, en veillant de surcroît à mettre en œuvre lesdits partenariats en fonction des spécificités luxembourgeoises, notamment en termes de participation des PME aux marchés afférents.
 51. Encourager et aider les entreprises innovantes à maintenir en état leur capacité de R&D et d'innovation en cette période de crise.
 52. Confirmer le soutien actuel et les engagements pris dans l'agenda de Lisbonne en matière de promotion de la recherche privée et publique.
 53. Sensibiliser les entreprises à l'innovation et aux activités de recherche, notamment en mettant en place des incitations fiscales ou aides à l'innovation opérationnelle (recherche de nouveaux créneaux, nouvelles approches commerciales, nouveaux produits, nouveaux services, ...).
 54. Promouvoir le remplacement d'anciens équipements informatiques et bureautiques (écrans, stations de travail, PCs et Labtops, unités de communication, serveurs centraux, unités de stockage de données, imprimantes, photocopieuses, scanners, etc.) par des équipements modernes afin de réduire l'em-

preinte CO₂. L'intervention de l'Etat est fonction du type et de la capacité de traitement de l'ancien équipement. La subvention portera sur l'investissement de remplacement réalisé.

55. Stimuler la consommation au Luxembourg et relever l'attractivité du Luxembourg en tant que pôle de commerce en relevant la participation de l'Etat dans le programme «Luxembourg, Pôle de commerce de la Grande Région» au niveau de celle accordée en 2007/2008, autorisant le commerce à reporter systématiquement jusqu'à 20.00 heures la fermeture des magasins les samedis et les veilles de jours fériés.
56. Eviter des dispositions fiscales de nature à pénaliser le secteur automobile et les sociétés de leasing.

Mesures de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle

Dans le cadre du marché de l'emploi, l'UEL apprécie l'initiative du Gouvernement, récemment avalisée par la Chambre des députés et qui consiste à alléger les charges des entreprises contraintes de recourir au chômage partiel. Au-delà l'UEL estime que les mesures suivantes devraient être mises en place dans le but de soutenir l'emploi et la formation professionnelle continue.

57. Utiliser les heures épargnées dans un compte-épargne-temps – à l'instar des horaires mobiles et des heures de travail excédentaires figurant dans des systèmes de compteurs par période de référence – pour compenser le chômage «intempéries» et le chômage «partiel», sans préjudice des prestations du Fonds pour l'Emploi.
58. Alléger en période de crise les conditions de recours à la préretraite ajustement tout en maintenant la participation de l'entreprise à 30 % du coût des indemnités de préretraite.
59. Encourager les partenaires sociaux à flexibiliser davantage l'organisation du travail afin de créer la possibilité de réduire sensiblement la durée du travail mensuelle à raison de 50 % pendant les pires mois de crise.
60. Soutenir les initiatives préconisées, le cas échéant, par certaines organisations professionnelles s'investissant dans le placement de demandeurs d'emploi auprès de leurs ressortissants sans transiter par l'ADEM. Contribuer financièrement à cet effort et leur donner accès aux outils informatiques de l'ADEM.
61. Les entreprises du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'ho-

reca ont augmenté sensiblement le nombre des postes d'apprentissage offerts au cours des années 2006 à 2009. Ainsi, 1.000 postes offerts n'ont pas été occupés. Néanmoins, le nombre des contrats d'apprentissage a augmenté de l'ordre de 16 % en rythme annuel au cours de la même période. Il s'agit dès lors de promouvoir davantage le recours à ce type de formation auprès des jeunes et d'engager ensemble avec les services compétents de l'ADEM, le CPOS et les SPOS une campagne ciblée envers les jeunes pour les guider vers les postes d'apprentissage restant inoccupés chaque année.

62. Elargir les professions et les métiers à l'apprentissage des adultes jusqu'ici non ouverts à cette forme d'apprentissage.
63. Proposer aux jeunes diplômés universitaires des stages à durée déterminée auprès des entreprises et financés partiellement par le Fonds pour l'emploi.
64. Faciliter le recours au prêt temporaire de main-d'œuvre indépendamment de l'appartenance sectorielle de l'entreprise et de l'établissement d'un plan de maintien dans l'emploi.
65. Transposer au plus vite la directive relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs afin de permettre aux entreprises de recruter ces profils parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM.

B. PROPOSITIONS DE MESURES STRUCTURELLES

Ces mesures de nature structurelle tendent à pérenniser les activités économiques, mais surtout aussi de diversifier le tissu économique, efforts dont le bien-fondé se trouve plus que jamais justifié.

Promotion du site économique luxembourgeois

66. Développer une stratégie de communication avec les entreprises et surtout avec les responsables et décideurs des groupes d'entrepri-



ses implantés ou non au Luxembourg dans le but de promouvoir auprès d'eux le site économique luxembourgeois. Cette stratégie de communication doit englober par ailleurs les ambassades et consulats luxembourgeois à l'étranger, de même que le Board of Economic Development et tous les autres acteurs impliqués dans la promotion du Luxembourg, ceci dans un souci de cohérence et d'efficacité.

67. Mettre en œuvre, dans le cadre de cette stratégie, une politique du siège social.
68. Renforcer l'effort de promotion des organismes tels LuxembourgForBusiness, LuxembourgForFinance, Board of Economic Development et de tous les acteurs concernés dans le but d'encourager les exportations de biens et services, d'aider les entrepreneurs luxembourgeois à exporter leur savoir-faire à l'étranger en y établissant des filiales ou partenariats avec des créateurs de valeurs, de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil de nouvelles activités.
69. Développer un concept porteur pour le successeur de Luxexpo.
70. Développer le tourisme d'affaires par une extension et une modernisation de la capacité hôtelière.

Promotion de la place financière

71. Eviter une architecture de la supervision qui serait nuisible pour le Luxembourg en participant activement aux travaux relatifs à la redéfinition de l'architecture de la supervision en Europe.
72. Arrêter la ligne stratégique en matière de secret professionnel en matière financière.
73. Définir de nouvelles niches de compétences pour la place financière (finance islamique, services de paiement, clearing/settlement, banques d'émission de lettre de gage, etc.).
74. Développer la Bourse de Luxembourg afin qu'elle devienne un nouveau pilier de la place financière.
75. Engager une réflexion sur les nouvelles activités économiques à développer qui pourraient s'appuyer sur les grandes compétences existantes

tant auprès des auxiliaires de la place financière (bureaux d'avocat, bureaux conseil, certains PSF, etc.).

Développement des infrastructures

76. Planifier la mise en chantier de grands projets d'infrastructures dont le pays a besoin en tant que plateforme internationale de services en cofinçant le désenclavement du pays en matière de réseaux de chemins de fer vers Bruxelles et l'Allemagne, créant des liaisons à coût attractif en matière de transport aérien et l'accès direct et rapide (via train ou via shuttle) aux aéroports de Francfort et de Paris.
77. Améliorer au niveau européen l'interconnexion des infrastructures de transport (trains à grande vitesse, feroutage, voies rapides dans les régions les plus défavorisées, ...). Financement par le biais de la BEI notamment.
78. Développer la politique européenne de l'énergie (développement et meilleures interconnexions des infrastructures requises, meilleure maîtrise du risque géostratégique par une diversification appropriée des approvisionnements, intensification de l'effort de recherche et de développement, ...).
79. Développer davantage les infrastructures routières, ferroviaires et les parkings pour améliorer l'accès des salariés frontaliers au Luxembourg.

Renforcement de l'entrepreneuriat

80. Adapter les programmes scolaires aux réalités économiques, multiplier les contacts entre les étudiants et les créateurs d'entreprise et d'une façon générale favoriser les actions à l'envie d'entreprendre dès le jeune âge.
81. Réviser le statut de l'indépendant.
82. Libéraliser l'accès à la profession de commerçant.
83. Réformer le droit des faillites et le droit d'établissement, introduire un système de clignotants et moderniser l'outil de la gestion contrôlée.

Stimulation de l'économie de la connaissance, de la recherche et de l'innovation

84. Encourager l'investissement en capital risque pour les projets innovants. Evaluer les instruments existants et faire un benchmark international.
85. Envisager la création d'un fonds d'amorçage dont l'absence freine l'implantation au Luxembourg de projets de haute technologie ou à haut risque. Ce fonds pourrait bénéficier d'avantages fiscaux temporaires.
86. Renforcer la politique de «clusters» (centres de compétences technologiques), notamment du cluster «BioHealth» des sciences et technologies de la santé ou du cluster relatif aux matériaux et technologies aérospatiales.
87. Engager ensemble avec les entreprises intéressées un plan de développement et d'action en matière d'éco-technologie et plus particulièrement en matière de technologies permettant d'économiser de l'énergie. S'inspirer des plans mis en place récemment par les Etats-Unis et l'Allemagne.
88. Renforcer nos atouts en matière de TICs, en continuant notamment à doter la société publique LuxConnect des moyens nécessaires afin de soutenir le développement des centres de calculs et des réseaux de télécommunication. Dans ce contexte, favoriser les Public-Private-Partnerships afin de développer un nombre de marchés clés.
89. Multiplier l'utilisation de nouvelles technologies dans les écoles primaires et secondaires à l'image du succès enregistré par la Finlande.
90. Soutenir les efforts de l'Université du Luxembourg visant à obtenir dans certains domaines de connaissances particulièrement utiles à l'économie luxembourgeoise une masse critique et un niveau d'excellence mondial.
91. Développer avec les acteurs privés la chaîne de valeur autour du centre logistique.
92. Promouvoir la construction au niveau européen d'«Ecopolis», à savoir des villes ou quartiers intégrant de manière optimale les tech-

nologies vertes et les technologies de communication.

93. Exploiter l'avantage de la présence de nombreuses institutions financières pour créer un pôle d'excellence en matière de technologie de l'information et de communication utilisées par le secteur financier.
94. Mettre en place, dans le cadre d'une approche commune de l'Université, du CRP et des entreprises intéressées, un institut des matériaux.

Soutien à l'emploi et à la formation professionnelle

95. Engager une réforme structurelle ayant pour objet de mettre progressivement fin à la dualité du marché du travail en rapprochant progressivement le statut du fonctionnaire de celui du salarié en vue de la généralisation du statut unique, instituant des mesures de convergence transitoires permettant un passage plus aisé du secteur public vers le secteur privé et vice-versa, décloisonnant le marché du travail par une ouverture plus importante de la fonction publique aux ressortissants communautaires.
96. Adapter le niveau de rémunération à l'entrée dans la fonction publique au niveau du marché de l'emploi.
97. Engager une réforme fondamentale de notre système d'orientation professionnelle tel que revendiqué par tous les partenaires sociaux afin de prévenir les effets néfastes du système d'orientation actuel axé sur l'échec scolaire.
98. Mettre en œuvre rapidement la réforme sur la formation professionnelle.
99. Adapter les indemnités d'apprentissage au niveau du SSM selon le modèle proposé par la Chambre des Métiers (prise en charge du différentiel entre SSM et indemnités d'apprentissage par le Fonds pour l'emploi), ceci pour inciter un maximum de jeunes à s'engager dans une formation qualifiante débouchant sur un diplôme.
100. Paiement par l'Etat d'une partie du SSM sur production de certificats de participation à des formations qualifiantes et au prorata du temps consacré à ces formations

(le tout plafonné par exemple à 20 % du SSM et du temps de travail).

101. Réformer le service public d'intermédiation sur le marché de l'emploi (ADEM) afin d'aider chacun à retrouver au plus vite un emploi adapté à ses compétences.
102. Améliorer les conditions d'accueil des étrangers hautement qualifiés (fiscalité, ...). Conclure davantage d'accords avec les Etats tiers sur le détachement et l'expatriation de travailleurs.
103. Encourager les entreprises à s'investir davantage et d'une façon formelle dans une logique de développement durable en évitant de créer un cadre réglementaire rigide empêchant le déploiement d'initiatives individuelles et collectives en matière de responsabilité sociale. Soutenir l'effort des organismes engagés dans la prolifération du concept de RSE.

Pérennisation des finances publiques

L'UEL voudrait attirer dans ce contexte l'attention sur les conséquences que ne manqueront pas d'avoir ces propositions à l'instar des programmes conjoncturels mis en œuvre en Europe sur les finances publiques.

Si le bien-fondé de ces mesures ne peut être mis en doute dans le contexte exceptionnel que traversent les économies mondiale et européenne, il n'en reste pas moins que les principes régissant la politique financière et relevant du pacte de stabilité tant au niveau européen que national doivent guider à moyen et long terme les politiques de finances publiques.

104. Encourager la discussion en Europe au sujet de l'introduction d'un financement monétaire unique et exceptionnel par la BCE d'une partie du coût de la crise en Europe au prorata de la contribution de chaque pays membre de la zone euro au PIB de celle-ci et ceci sous forme d'un instrument à convenir.
105. Mettre en place un fonds souverain, financé au moyen des fonds épargnés de la sorte et sur la base d'une réaffectation des recettes volatiles de l'Etat. Un tel fonds, recommandé par le Conseil Supé-

rieur du Développement Durable et par la Commission des Finances et du Budget dans le rapport sur le projet de budget 2009, permettrait de limiter la vulnérabilité du Luxembourg à d'éventuels chocs économiques. La crise économique illustre l'utilité d'un tel fonds dans une petite économie très ouverte.

106. Analyser le budget étatique 2009 pour éliminer au plus tard en 2010 les dépenses de consommation non indispensables et réévaluer de manière récurrente les grands postes de dépenses pour supprimer des crédits courants devenus obsolètes, redondants ou ceux dont le coût est exorbitant par rapport aux avantages escomptés.
107. Concrétiser la réforme en profondeur des systèmes de sécurité sociale en prenant des mesures pour garantir la soutenabilité à long terme du système général de pension tout en permettant à chacun de travailler aussi longtemps qu'il le souhaite. (p.ex. créer des incitatifs au niveau de la législation sociale pour allonger la période d'activité, lever toutes les interdictions de cumul emploi-retraite,...). L'UEL ne manquera pas de soumettre vers la fin du 1^{er} trimestre 2009 un document reprenant les réflexions des organisations patronales en la matière ainsi que leurs propositions devant pérenniser le régime général de pension.
108. Renforcer encore davantage le caractère sélectif des transferts sociaux et ramener le niveau de la dette sociale cachée à des niveaux acceptables.
109. Adopter une approche nouvelle dans le domaine de la santé (développer les services extrahospitaliers ainsi que la chirurgie ambulatoire, rationaliser l'offre hospitalière et exploiter des synergies avec les pays voisins en la matière, avoir une plus grande responsabilisation des patients et procéder à des efforts accrus de prévention, externaliser des services périphériques à l'offre de soins tels que l'entretien, la restauration et certains services informatiques, ...). Professionnaliser la gestion dans les hôpitaux en ayant davantage recours à la sous-traitance. ■

25 janvier 2009

Remise des CATP et CITP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg



Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la formation professionnelle, remet le certificat à un lauréat



Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des salariés, remet le certificat à une lauréate



Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, a prononcé l'allocution de bienvenue devant une assemblée de plus de 800 personnes

Ce 25 janvier 2009 à 10h00, la Chambre de Commerce a organisé la remise solennelle des CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle) et CITP (certificat d'initiation technique et professionnelle) au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg en l'honneur de 702 lauréats. Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, a prononcé l'allocution de bienvenue devant une assemblée de plus de 800 personnes. Monsieur Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des salariés et Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la formation professionnelle, ont également prononcé un discours avant de féliciter les lauréats.

A noter que les CATP et CITP ont été accompagnés pour la première fois du *Supplément descriptif du Certificat*.

Ce document a été créé dans le cadre de l'Europass et servira comme outil de promotion à la mobilité professionnelle des jeunes en Europe. Le supplément vise à compléter l'information figurant sur le certificat en renseignant sur les éléments de compétences acquis par l'apprenant au cours de sa formation et ainsi à augmenter la transparence des certificats de formation professionnelle.

821 candidats se sont présentés aux examens et 702 ont été admis, soit un taux de réussite très positif de 85,38 % (2007: 84,75 %). 29 formations professionnelles menant au CATP/CITP sont offertes à l'heure actuelle dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce, notamment les secteurs du commerce, de l'industrie ainsi que le secteur Horeca.



Fernand Ernster, Vice-Président de la Chambre de Commerce, félicite une lauréate



Quelques lauréats au premier rang affichent fièrement leurs diplômes



Deux lauréates exhibent leurs diplômes avec un large sourire de satisfaction



Un groupe de jeunes lauréats affiche leur bonheur

6 février 2009

Hong Kong fête le Nouvel An Chinois au Luxembourg



De gauche à droite: Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce; Wong Yuet-wah, Deputy Representative for Hong Kong Economic and Trade Affairs to the European Communities HKETO (Hong Kong Economic and Trade Office) et George Ammerlaan, Director Benelux and Eastern Europe of HKTDC (Hong Kong Trade Development Council)



S.E. Ma Zhixue, Ambassadeur de Chine à Luxembourg, a invité chacun à lever son verre à la nouvelle année

Le 6 février 2009, la Chambre de Commerce a célébré avec une centaine d'invités et pour la 4^e fois consécutive le Nouvel An Chinois lors d'une réception organisée en étroite collaboration avec le «Hong Kong Trade and Development Council» et le «Hong Kong Economic and Trade Office».

Carlo Thelen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce et chef de son département international, a souligné l'intensité des relations commerciales avec Hong Kong, et a estimé que le traité de non double imposition, qui vient d'être ratifié par le parlement luxembourgeois, sera à l'origine de nouvelles opportunités d'affaires bilatérales, surtout que le rôle du Luxembourg et de Hong Kong sont comparables: Hong Kong constitue la porte d'entrée au marché chinois alors que Luxembourg constitue la porte d'entrée au marché européen. Les deux marchés,

celui du Grand-Duché et celui de Hong Kong, présentent par ailleurs des avantages considérables pour développer des relations économiques avec le reste du monde.

Yuet-Wah Wong, directeur adjoint du «Hong Kong Economic and Trade Office» auprès des Communautés européennes, a affirmé que malgré la crise économique et financière qui a eu des répercussions sur le commerce mondial, Hong Kong continue à présenter d'importantes opportunités d'affaires pour les entreprises luxembourgeoises. Dans ce sens, George Ammerlaan, Directeur Benelux du «Hong Kong Trade and Development Council» à Amsterdam a manifesté sa volonté d'organiser davantage de visites d'entreprises et d'événements de networking afin de stimuler les échanges bilatéraux, même en période de crise, et ceci surtout dans le domaine des services et de la logistique. ■

L'Entreprise Europe Network – Luxembourg se présente aux chefs d'entreprises



Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce accueille la Commissaire européenne, Viviane Reding

Afin de familiariser les chefs d'entreprises avec la mise en place du service «Entreprise Europe Network – Luxembourg», la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation ont présenté, dans le cadre d'une conférence qui a réuni près de 250 participants, les initiatives existantes et à venir, pour améliorer la compétitivité et assurer le développement des PME au Luxembourg. L'Entreprise Europe Network est une initiative de la Commission européenne, dont l'objectif est de soutenir les PME locales à travers toute une panoplie de services européens spécialisés.

Au Luxembourg, les PME jouent un rôle économique crucial. Elles représentent une part importante de l'économie, soit la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises. En Europe, les PME représentent la majorité des entreprises, soit 99 %.

Elles se sont peu à peu imposées comme le moteur du développement économique et social.

Sous le nouveau nom de «Entreprise Europe Network – Luxembourg», la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg et Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, ont organisé dans l'après-midi du 9 février la conférence intitulée «L'Engagement de l'Europe en faveur des petites et moyennes entreprises».

Le but de cette manifestation a été de familiariser les chefs d'entreprises luxembourgeois avec la mise en place de ce nouveau service européen de proximité développé à leur égard et à mettre en lumière toutes les initiatives et mesures communautaires récemment mises en œuvre par la Commission européenne afin de soutenir



L'Europe à la portée de votre entreprise.



Viviane Reding (2^e à gauche), Commissaire européenne, entourée de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce; Sabrina Sagromola, Gérant Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce et Viviane Hoffmann (à droite), chef de cabinet adjoint de Viviane Reding

la compétitivité et le développement économique des petites et moyennes entreprises européennes. Avec près de 250 participants, le sujet de la conférence a rencontré un vif intérêt auprès du public entrepreneurial visé.

L'audience a été accueillie par Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, qui a mis l'accent sur l'importance des PME dans l'UE et a présenté le consortium «Enterprise Europe Network» au Luxembourg avec ses partenaires, sa vocation et ses nombreux services européens de qualité qui sont développés dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises. «Notre objectif, ici, au Luxembourg, est d'assister et de conseiller 1.500 entreprises luxembourgeoises en un an, organiser une quinzaine d'événements sur les thématiques

d'actualité en Europe, promouvoir une dizaine de salons de coopération transfrontalière entre entreprises grâce au concept «b2fair» et accompagner cent PME dans le processus de transfert de technologie», a expliqué Pierre Gramegna.

Dans le cadre de son allocution d'ouverture, Mme Viviane Reding, Membre de la Commission européenne en charge de la société de l'information et des médias, a abordé l'encadrement général des priorités politiques de la Commission européenne en faveur des PME, tout en soulignant l'importance de l'internationalisation, de l'innovation et des TICs pour assurer la compétitivité des entreprises européennes et en mettant en avant les mesures spécifiques entreprises par la DG «Société de l'Information» en direction des PME, notamment dans le cadre

du commerce électronique et des nouvelles technologies de l'information. «Aux Etats-Unis, 22 % des entreprises qui existent aujourd'hui ont été créées après 1980 et parmi elles, 70 % sont dans le secteur des nouvelles technologies. Alors que 5 % seulement des entreprises européennes ont été créées après 1980», a souligné la Commissaire européenne, en charge de l'Information et des médias. Selon elle, l'investissement est aussi trop fragmenté et il est primordial pour créer des synergies entre les entreprises européennes afin d'optimiser les efforts en matière de recherche et développement.

Monsieur Yannis Tsilibaris, Chef d'Unité adjoint auprès de la Direction Générale «Entreprises & Industrie» de la Commission européenne, a présenté les programmes européens mis en place pour soutenir les PME, notamment le «Small Business Act», adopté en 2008, les programmes en faveur de la compétitivité et de l'innovation, ainsi que les instruments financiers. Selon Monsieur Tsilibaris, l'excellence du réseau «Enterprise Europe Network» – qui compte 554 organisations professionnelles associées représentées par 101 consortia dans 46 pays différents et avec près de 3.000 experts engagés au quotidien – résulte de son expérience, de sa présence dans toute l'Europe et ailleurs, et aussi de son principe de «no wrong door» consistant dans un «networking européen» et une bonne collaboration et coordination entre tous les partenaires à l'échelle internationale

Monsieur Guy Pütz, Directeur Général de la société luxembourgeoise Imatec, active dans l'étude et la réalisation de projets d'automatisation, a témoigné de ses expériences dans le cadre des initiatives européennes de soutien aux PME desquelles il a pu bénéficier depuis la mise en place de l'«Enterprise Europe Network» au Luxembourg.

Monsieur Tom Diderich, Chargé de la Coordination Internationale auprès de la DG «Marché intérieur et services» de la Commission européenne a souligné le rôle primordial d'un bon fonctionnement du Marché intérieur européen pour les entreprises européennes. Il a ensuite décrit les grandes lignes d'orientation de la politique du marché intérieur. Celles-ci ont été modernisées récemment afin de mieux répondre aux défis actuels. M. Diderich a montré comment elles ont été focalisées sur les avantages concrets que peuvent en tirer les entreprises et les citoyens. Parmi



De nombreux chefs d'entreprises ont manifesté un grand intérêt pour les activités du nouveau réseau communautaire

les réalisations les plus importantes figurent la directive «Services», les initiatives dans le domaine des services financiers et les mesures en matière de simplification administrative.

Le sujet du marché unique a été mis dans le contexte luxembourgeois par le Directeur des Affaires Politiques auprès du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Georges Friden, par l'illustration de l'impact du marché intérieur européen sur les entreprises luxembourgeoises.

La dernière présentation a été donnée par Monsieur Gilles Capart, Administrateur Délégué de la Société Anonyme BruCells et ancien président de ProTon Europe, qui a abordé le thème de l'«Innovation ouverte» et les partenariats science-entreprise. Dans le contexte actuel de l'économie de la connaissance, l'approche conventionnelle de l'innovation ne fonctionne plus: l'accès au savoir est devenu libre et peu coûteux et est facilité par la mise en place de réseaux et de moteurs de

recherche performants. De plus, les marchés évoluent vers des produits et services plus sophistiqués, faisant appel à de multiples technologies. De ce fait, les entreprises ne peuvent plus maîtriser toutes les technologies comprises dans leurs produits. Ceci se traduit, pour les entreprises, par la disparition des centres de recherches privés propres au profit la sous-traitance de la recherche. Dans ces conditions, les entreprises doivent accepter que des éléments stratégiques échappent à leur contrôle. La présentation s'est donc attachée à démontrer la révolution nécessaire des mentalités pour s'adapter à ce nouvel environnement et l'importance accordée aux alliances stratégiques en termes de partenariats sciences-entreprises.

Après un débat avec l'audience, la conférence a été clôturée par l'intervention finale de Monsieur Ernst Moutschen, Chef de la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg.



Viviane Reding, membre de la Commission européenne, responsable de la société de l'information et des médias, entourée des autres orateurs

18-19 février 2009

Lancement du Cluster for Logistics a.s.b.l.

Lors de la deuxième édition du Logistics Management Forum qui a eu lieu les 18 et 19 février 2009 à la Luxexpo, Pierre Gramagna a annoncé le lancement du nouveau «Cluster for Logistics» dont il assurera la présidence: «Le principal objectif de cette a.s.b.l. qui verra le jour dans les prochaines semaines est de réunir tous les acteurs locaux autour du thème de la logistique». Sept membres fondateurs se sont réunis pour créer ce cluster ou grappe technologique qui regroupe les institutions et entreprises du secteur ayant des intérêts communs, des complémentarités ou des interdépendances et affichant la volonté de coopérer. Ces sept membres fondateurs sont la Chambre de Commerce, la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc), le Cluster maritime luxembourgeois, la Fedil, Luxinnovation, l'Université du Luxembourg et le CRP Henri Tudor.

Les missions du cluster consistent à développer l'échange d'informations entre les membres, à stimuler des projets de collaboration et des synergies entre acteurs du secteur, à encourager le développement de nouveaux produits et services, à promouvoir des initiatives de R&D, à développer

l'offre et l'accès à des formations appropriées, à favoriser la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux entreprises et de soutenir le Gouvernement dans son action de promotion du Luxembourg comme plateforme logistique intercontinentale.

Le «Cluster for Logistics» était présent au Forum avec un stand pour lancer un appel à toutes les entreprises intéressées à se joindre au cluster dans le but

de prendre les bonnes initiatives pour le développement du secteur logistique. Lors du Logistics Management Forum, les travaux des trois groupes de travail qui fonctionnent déjà ont été présentés. Le premier groupe, chargé du volet formation examine les besoins des entreprises et l'offre en formation en Grande Région. Les deux autres groupes de travail s'intéressent à l'innovation et au cadre législatif et réglementaire.



Dans le cadre de la deuxième édition du Logistics Management Forum, Pierre Gramagna a annoncé le lancement du nouveau «Cluster for Logistics» dont il assurera la présidence

CALENDRIER 2009

Mars

19 Séminaire pays Hong Kong
31-3 avril Stand collectif à la foire MosBuild

Avril

20-22 Visite accompagnée à la
 «Hannover Messe» (Allemagne)
20-24 Evènement «b2fair» dans le cadre de la
 «Hannover Messe» (Allemagne)
22 Séminaire pays dans le cadre de la
 visite du Vice-Président de Colombie

Mai

6 «Czech Open Days» à Luxembourg
 dans le cadre de la présidence
 tchèque de l'Union européenne
6-14 Semaine européenne de la PME
10-12 Salon de coopération internationale
 Futurallia à Doha (Qatar)
12 4^e Journée des Régions Russes
 (Luxembourg)
12-15 Visite accompagnée à la foire
 Transport & Logistic à Munich
 (Allemagne)
17-20 Luxembourg for Finance Road Show à
 Vienne, Varsovie et Prague
24-29 Mission économique «Grande Région»
 en Arménie et en Géorgie
26-27 Visite accompagnée à la «Real Vienna» à
 Vienne (Autriche)

Messen und Ausstellungen

im April 2009

1. – 3.4.2009

MED-e-TEL
 Messe für die Medizinbranche
 Luxemburg (LU)
 Tel.: 00352 43 991

1. – 4.4.2009

PROLIGHT + SOUND
 Internationale Fachmesse für
 Veranstaltungs- und Kommunikationstechnik
 Frankfurt a.M. (DE)
 Tel.: 0049 69 75 75 0

6. – 8.4.2009

INTERSELECTION
 Internationale Modemesse
 Paris (FR)
 Tel.: 0033 1 47 56 32 32

9. – 12.4.2009

CHINA BUILD
 Internationale Bau- und Baumaterialienmesse
 Dalian (CN)
 Tel.: 0086 411 82 53 86 11

15. – 18.4.2009

FERIA INTERNACIONAL DEL
 MUEBLE DE MADRID
 Internationale Möbelmesse
 Madrid (ES)
 Tel.: 0034 91 72 23 000

16. – 19.4.2009

AUTOMECHANIKA ISTANBUL
 Internationale Fachmesse für
 Automobilersatzteile und -zubehör
 Istanbul (TR)
 Tel.: 0090 212 296 26 26

24-29 mai 2008

Mission économique en Arménie et en Géorgie



Tbilissi

Du 24 au 29 mai prochain, la Chambre de Commerce organisera en étroite collaboration avec ses partenaires de la Grande Région une mission économique en Arménie et en Géorgie.

Cette mission économique se déroulera principalement à Erevan et à Tbilissi, les capitales des deux pays caucasiens. Dans chacune des villes, le programme prévoit des rendez-vous d'affaires avec des entreprises locales, des présentations sur les pays ainsi que des réceptions.

Cette mission économique étant une mission «Grande Région», les participants viennent du Grand-Duché de Luxembourg, de Wallonie, de Lorraine ainsi que des «Lands» allemands Rhénanie-Palatinat et la Sarre. Elle fait partie des actions communes mises en place par les acteurs économiques de la Grande Région afin de pouvoir offrir aux entreprises dans les différentes régions des actions supplémentaires aux programmes d'actions nationaux et régionaux.

Pour de plus amples informations sur la mission économique en Géorgie et en Arménie, nous vous invitons à prendre contact avec le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Personne de contact: Monsieur Niels Dickens
 Tél.: (+352) 42 39 39-360 – E-mail: europe@cc.lu)

23-28 janvier 2009

Mission économique aux Emirats Arabes Unis



A Charjah, le ministre Krecké s'est entretenu avec le Prince héritier de l'Emirat de Ras el Khaïmah, Son Excellence Sheikh Saud Bin Sagr Al Quasimi

■ Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké a mené une délégation d'hommes d'affaires du 23 au 29 janvier 2009 aux Emirats Arabes Unis

Le ministre, accompagné par les représentants de la Chambre de Commerce et par une délégation d'hommes d'affaires, s'est rendu à Abu Dhabi et Dubaï, passages obligés pour qui veut conclure des affaires aux Emirats Arabes Unis. La délégation luxembourgeoise s'est également rendue dans les deux émirats de Char-

jah et de Ras el Khaïmah. La Chambre de Commerce a encouragé les entreprises à visiter ces émirats, qui jusqu'ici n'avaient pas encore reçu de délégation luxembourgeoise, puisque leurs développements économiques respectifs présentent des opportunités d'affaires intéressantes pour les entreprises luxembourgeoises.

A Abu Dhabi et Dubaï, le ministre a eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants du Ministère du Commerce extérieur, ainsi qu'avec le Ministre de l'Energie et le Ministre de l'Economie. Les discussions, chaleureuses, ont porté sur

20. – 24.4.2009

HANNOVER MESSE
Weltmesse der Industrie
Hannover (DE)
Tel.: 0049 511 89 0

21. – 24.4.2009

NEPCON SHANGHAI
Fachmesse für Halbleitertechnik und
elektronische Bauelemente
Shanghai (CN)
Tel.: 0065 678 98 800

22. – 24.4.2009

RESALE
Internationale Messe für
gebrauchte Maschinen und Anlagen
Karlsruhe (DE)
Tel.: 0049 7244 7075 0

22. – 27.4.2009

SALONE INTERNAZIONALE DEL MOBILE
Internationale Möbelmesse
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 72 5941

24. – 26.4.2009

INVEST
Messe für institutionelle und private Anleger
Stuttgart (DE)
Tel.: 0049 711 18 56 00

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Herrn Stephan DIETZEN, Tel.: (+352) 42 39 39-374.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Stephan DIETZEN, Tél.: (+352) 42 39 39-374.

les relations économiques et commerciales bilatérales, mais aussi sur la situation économique internationale et les initiatives prises par les gouvernements respectifs afin de contrer les répercussions de la crise économique. A côté de ces réunions politiques, le ministre a rencontré les dirigeants des fonds souverains ADIA et Mubadala et leur a présenté les avantages de la place financière du Luxembourg.

Les représentants de la Chambre de Commerce et la délégation d'hommes d'affaires étaient accueillis par Son Excellence Otaiba Saeed al Otaiba à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abu Dhabi où une séance de match-making entre entreprises luxembourgeoises et locales a été organisée. A Dubaï, la délégation commerciale a été reçue par des représentants du conseil d'administration de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

A Charjah, le ministre s'est entretenu avec le Prince héritier de cet émirat en



Son Excellence Otaiba Saeed al Otaiba entouré de la délégation luxembourgeoise lors de la visite à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abu Dhabi

plein essor. Les discussions ont principalement porté sur les défis que doivent relever le Luxembourg et le petit émirat de Charjah, convenant que le futur des économies nationales respectives dépendait de l'éducation, de la formation et de la recherche, plus globalement de l'économie du savoir. Le ministre a pu se rendre compte sur place des efforts entrepris par Charjah pour créer une université de grande renommée dans le monde arabe.

A Ras el Khaïmah, le ministre et la délégation luxembourgeoise ont visité

la Zone Franche et se sont vu présenter les avantages légaux et fiscaux d'ouvrir une représentation commerciale dans la Zone Franche. Par ailleurs, un *Memo-randum of Understanding* a été signé entre les autorités de Ras el Khaïmah et le Gouvernement du Luxembourg pour la mise en œuvre d'un projet de coopération en matière de traitement des déchets, première réalisation concrète du plan national sur les écotecnologies présenté la semaine précédant la mission économique.

La Zone Franche de Ras el Khaïmah mise, entre autres sur le développement durable et les écotecnologies pour y asseoir sa croissance. Des domaines à fort potentiel pour des entreprises luxembourgeoises disposant de capacités et produits hautement spécialisés. Plusieurs entreprises luxembourgeoises se sont montrées intéressées d'établir une présence dans la Zone Franche de Ras el Khaïmah.

Bien que la crise économique actuelle ne favorise pas le développement des relations commerciales dans l'immédiat, la Chambre de Commerce et le Gouvernement encouragent et appuient les entreprises dans l'établissement de nouveaux contacts qui permettront aux entreprises luxembourgeoises de mieux se positionner pour sortir de la crise. Ainsi de nombreux contacts «business to business» furent organisés sur toutes les destinations visitées. Très fructueux, ils ont permis de jeter de bonnes bases sur lesquelles il sera possible de construire des relations commerciales durables. Certaines entreprises luxembourgeoises participant à la mission économique sont déjà actives depuis plusieurs années sur le marché des E.A.U. et quelques projets avec des partenaires locaux sont sur le point de se concrétiser.

26-27 janvier 2009

Message de confiance de Luxembourg for Finance en Suisse

Les 26 et 27 janvier, une importante délégation de financiers luxembourgeois s'est rendue en Suisse, lors de roadshows organisés par Luxembourg for Finance en collaboration avec l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse. Malgré la crise, les acteurs de la place financière restent confiants en l'avenir et ils continuent à soigner leurs clients mais aussi à développer de nouveaux marchés. Pour la première fois, le thème des lettres de gage a été abordé lors d'un roadshow LFF.

Une centaine de représentants du secteur financier luxembourgeois issus de 53 entreprises ont répondu présents

à l'appel de Luxembourg for Finance pour se rendre à Zurich et Genève ces 26 et 27 janvier. Le programme comportait 3 grands thèmes: les fonds d'investissements, la gestion privée et, pour la première fois lors d'un tel roadshow, les lettres de gages.

Le Luxembourg et la Suisse collaborent déjà étroitement dans le domaine de l'industrie des fonds d'investissements. Environ 17 % des avoirs des fonds luxembourgeois – 300 milliards d'euros – sont émis par les promoteurs suisses au Luxembourg. Parallèlement, plus de 2.600 fonds luxembourgeois sont commercialisés en Suisse. Les promoteurs suisses font également large-

ment appel au Luxembourg pour la distribution mondiale de leurs fonds d'investissement. A côté des dernières évolutions au niveau du dossier UCITS 4, les sujets des investissements alternatifs, des hedge fonds, du Private Equity et des fonds immobiliers ont été abordés.

Un grand intérêt a également été manifesté pour les lettres de gage «Made in Luxembourg». Cinq émetteurs de lettres de gages, bénéficiant chacun d'un rating AAA, sont présents à Luxembourg. Le papier émis par ces institutions constitue donc un investissement de tout premier choix. Globalement, le marché des émissions de

lettres de gages luxembourgeoises représente notamment 36 milliards d'euros et 8,5 milliards de CHF. Les émetteurs luxembourgeois ont mis en avant les opportunités existant à Luxembourg pour placer des émissions en francs suisses d'un montant modeste allant de l'ordre de 100 à 200 millions de CHF. De telles émissions peuvent être lancées sur mesure, selon les besoins des investisseurs suisses.

Au niveau de la gestion privée, la complémentarité du Luxembourg et de la Suisse a pu être soulignée. En effet, beaucoup d'opérateurs luxembourgeois d'origine suisse servent une clientèle fortunée dans l'Union européenne à partir de Luxembourg en s'appuyant sur le passeport européen en matière de services bancaires. Les participants aux séminaires ont manifesté un grand intérêt pour des véhicules de patrimoine luxembourgeois pour structurer les fortunes de leurs clients suisses.

Les représentants de la délégation luxembourgeoise ont profité de leur passage en Suisse pour donner un certain nombre de précisions dans le dos-



Plus de 400 personnes ont participé aux séminaires à Zurich et Genève

sier Madoff. Le CEO de Luxembourg for Finance Fernand Grulms a insisté sur le caractère très strict de la réglementation des banques dépositaires au Luxembourg: «Les accusations contre le Luxembourg dans le dossier Madoff sont

sans fondement». Le Luxembourg soutiendra activement toute initiative européenne visant à aboutir à une meilleure protection de l'investisseur dans des produits OPCVM. Plus d'informations sur www.lff.lu. ■

29 janvier 2009

Visite de M. Yan Jiehe (Pacific Construction Group) à la Chambre de Commerce

Le 29 janvier 2009, la Chambre de Commerce a organisé un dîner «networking» à l'occasion de la visite M. Yan Jiehe, président de la plus grande entreprise chinoise dans le domaine de la construction, à savoir la «Pacific Construction Group» (Nanjing).

Lors de son «Road Show» à travers le Moyen-Orient et l'Europe, Monsieur Yan a présenté à un cercle restreint de financiers et d'investisseurs luxembourgeois les divers projets de construction d'infrastructures notamment routières, que sa société entreprend en collaboration avec le

gouvernement chinois et les autorités locales et qui constituent d'intéressantes opportunités de collaboration et de partenariats pour des sociétés luxembourgeoises. ■

ONET LUXEMBOURG
PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - www.onet.lu

17-20 May 2009

Luxembourg for Finance Road Show to Vienna, Warsaw and Prague

The Agency Luxembourg for Finance will organise a road show to Vienna, Warsaw and Prague from 17 to 20 May 2009. Seminars on the Luxembourg financial sector are planned as follows:

- **Vienna:** May 18, 2009, from 10:00 to 12:00
- **Warsaw:** May 19, 2009, from 11:00 to 13:00
- **Prague:** May 20, 2009, from 10:00 to 12:00

Each seminar will be followed by a walking lunch offering participants possibilities for networking. For further requests and for registration, please contact directly Luxembourg for Finance (Mrs. Violaine Mathurin, Tel: (+352) 27 20 21-1 – E-mail: violaine.mathurin@lff.lu)



Vienne



Prague

Crise financière et économique

Tendance protectionniste: La Commission européenne à votre écoute

Avec la crise financière et économique qui sévit au niveau mondial, une multiplication de mesures protectionnistes à travers différents marchés est à l'origine de nouvelles distorsions dans le commerce international. Au regard de ces entraves de plus en plus compliquées, la Commission européenne adopte une politique axée sur des problèmes et marchés spécifiques ayant pour objectif de rendre le système actuel plus efficace et plus

transparent pour les entreprises de l'Union européenne.

Dans ce cadre, la Commission européenne implémente une politique commerciale révisée, dont le but est de garantir aux exportateurs européens un meilleur accès aux marchés extérieurs. Cette initiative répond aux demandes des entreprises européennes, qui sont nombreuses à rencontrer des entraves aux échanges dans les marchés étrangers. Ces entraves ont connu une évo-

lution importante et ne se limitent plus aux seules barrières tarifaires.

Cette initiative se traduit par une mise en place d'un partenariat renforcé pour un meilleur accès aux marchés entre la Commission, les Etats membres et les entreprises. Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la stratégie d'accès aux marchés, qui a été lancée en 1996 dans le but d'apporter une contribution significative à la croissance et à l'emploi en Europe en assu-

rant que les entreprises européennes restent compétitives et qu'elles aient un accès effectif aux marchés de leurs partenaires commerciaux. Il sera basé sur les résultats d'une consultation publique à grande échelle et tâchera de pallier des problèmes concrets que les entreprises européennes rencontrent sur des marchés étrangers en traitant les plaintes reçues en matière d'accès aux marchés.

Le service proposé par la Commission européenne fonctionne par le biais de la prévention, c'est-à-dire qu'un système d'alertes précoces rendent possibles l'identification de futures entraves ainsi que leur suppression à la source. Comme les préoccupations sont connues avant qu'un projet de législation ou de réglementation soit publié, la Commission dispose d'un certain délai pour essayer d'éliminer les entraves.

Dans le cadre de cette stratégie d'accès aux marchés, la Commission invite toute entreprise européenne rencontrant des obstacles aux marchés, à lui adresser une plainte lorsqu'elle:

- rencontre des mesures allant à l'encontre de règles ou de conventions auxquelles l'Union européenne a souscrite (règles de l'OMC ou

accords de commerce passés avec des marchés tiers);

- se heurte à des mesures ou pratiques qui ne sont pas contraires aux règles internationales ou accords, mais qui constituent une entrave ou apportent une restriction aux importations et/ou aux investissements des pays de l'Union européenne dans des marchés tiers.

En contrepartie des informations reçues, la Commission s'engage en retour de diffuser l'ensemble des plaintes reçues dans la «base de données sur l'accès aux marchés» et d'en assurer le suivi. Il s'agit d'un service en ligne proposé gratuitement aux exportateurs de l'Union européenne qui recueille des informations sur les tarifs douaniers, les entraves aux échanges ainsi que les formalités et la documentation à l'importation dans quelque 100 pays ainsi qu'un inventaire public constamment mis à jour contenant quelque 500 obstacles à l'accès aux marchés, introduites principalement par les entreprises.

La «base de données sur l'accès aux marchés» de l'Union européenne peut

être consultée à l'adresse Internet suivante:

<http://www.madb.europa.eu/mkaccdb2/indexPubli.htm>

Les plaintes peuvent être déposées au «Registre des plaintes en matière d'accès au marché», disponible sous l'adresse Internet suivante:

http://www.madb.europa.eu/madb_barriers/complaint_home.htm

Par ailleurs, l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce offre toute une panoplie de services afin d'impliquer les différents acteurs économiques dans la préparation des politiques communautaires. L'objectif est de recueillir les entraves ressenties sur le terrain et de faire remonter l'information auprès de la Commission européenne afin d'en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques futures.

SME Feedback, consultations en ligne, panels d'entreprises, études d'évaluation d'impact,... Autant de mesures qui constituent des mécanismes de retour sur les problèmes rencontrés au niveau du fonctionnement/dysfonctionnement du marché intérieur. ■

Enterprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce

Personne de contact: Madame Anne-Cécile Sadot

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu – Internet: www.enterprise-europe.lu

De professionnels
à professionnels...

Une conduite plus sûre
avec un kit mains-libres
Bluetooth®

- Service professionnel et conditions attractives
- Service de montage traités par techniciens spécialisés et expérimentés

PARROT CK 3100



BURY CC 9055



CLUB TELECOM

Club Telecom s.a.
Importateur exclusif
PARROT et BURY Technologies

211 rue des Romains
L-8041 Bertrange
Tél: 261104 35 ou 52
Fax: 261104 53
Email: info@clubtelecom.lu
Site: www.clubtelecom.lu

6 au 14 mai 2009

1^{ère} Semaine européenne des PME: l'entreprenariat mis à l'honneur



Du 6 au 14 mai 2009, la première édition de la Semaine européenne des PME mettra à l'honneur l'entreprenariat en Europe. Cet événement donnera la possibilité aux PME d'obtenir des informations, des conseils et des idées pour les aider à développer leurs activités. La Semaine des PME fait partie des mesures mises en œuvre dans le cadre du «Small Business Act», premier cadre politique complet pour les PME de l'UE et de ses Etats membres, qui se concentre sur la mise en œuvre du principe «Penser aux PME d'abord». Grâce aux activités mises en place au cours de cette Semaine riche en opportunités, les entreprises se verront proposer un soutien pour leur permettre d'attein-

dre leur plein potentiel. Elle constituera également l'occasion de motiver les entrepreneurs potentiels à «sauter le pas» et concrétiser leurs ambitions.

Depuis le premier semestre 2009, la République tchèque est à la tête de l'Europe. La présidence tchèque a d'ailleurs choisi pour devise: «L'Europe sans barrières». A cette occasion, les «Czech Open Days» auront lieu du 5 au 7 mai 2009 au Luxembourg.

Le but de cette initiative est de présenter au public luxembourgeois la République tchèque en tant que membre stratégique au sein de l'Union européenne, de lui apporter un complément d'informations, d'approfondir les connaissances sur l'environnement économique tchèque et de renforcer de façon continue les relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque. Le marché tchèque offre des opportunités commerciales exceptionnelles pour les entrepreneurs luxembourgeois; carrefour au cœur de l'Europe, la position

de la République tchèque est un point stratégique. Grâce à son capital intellectuel important, ses avantages géographiques, sa ressemblance culturelle à l'Europe occidentale, son infrastructure de télécommunications équipée et un climat d'investissement favorable, ce pays offre des solutions simples, accessibles et à des frais avantageux. Aujourd'hui, le Luxembourg exporte plus en République tchèque qu'en Chine. Le potentiel y est plus grand qu'ailleurs, on comprend alors l'importance des «Czech Open Days» à Luxembourg.

Ainsi, la Chambre de Commerce de Luxembourg accueillera le 6 mai 2009 dans ses locaux une délégation tchèque ainsi que des entrepreneurs de la Grande Région et organisera des rencontres professionnelles offrant aux participants la possibilité de nouer de nouveaux contacts d'affaires. Au programme de cette journée, une conférence sur la contribution des nouveaux Etats membres à l'économie de l'Union européenne, qui se tiendra notamment

COUPON RÉPONSE • à remplir en lettres majuscules – * champs obligatoires

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

 souhaite participer à l'événement «Czech Open Days», le 6 mai 2009

 souhaite recevoir de plus amples informations sur les «Czech Open Days».

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu • www.entreprise-europe.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola/
M. Niels Dickens

en présence de S.E. Madame Katerina Lukesova, Ambassadeur de la République tchèque au Luxembourg et de Monsieur Oldrich Vlasak, Membre du Parlement européen. La conférence sera suivie de workshops portant sur les opportuni-

tés d'investissement ainsi que sur l'Innovation, la Recherche et le Développement en République tchèque. Dans l'après-midi, le programme se poursuivra par des rendez-vous d'affaires entre les participants de la Grande Région

et ceux de la République tchèque. Les secteurs qui y seront représentés seront: TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), Recherche et Développement, l'ingénierie, l'automobile ainsi que la métallurgie. ■

20 au 24 avril 2009

«b2fair» à Hanovre – Boostez vos contacts sur la plus grande foire industrielle internationale

Suite au franc succès que le concept «b2fair – Business to Fairs» connaît depuis 2005, l'initiative conduite par l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg se déroulera à nouveau cette année au cours de l'édition 2009 de la «Hannover Messe» du 20 au 24 avril 2009. La foire d'Hannovre est la plus grande foire au monde du secteur de l'industrie et présente les innovations et les tendances de demain dans le secteur industriel.

■ Participez aux bourses de contact «b2fair»

L'événement de matchmaking «b2fair» est une plate-forme de rencontres professionnelles qui offre aux participants la possibilité de nouer de nouveaux contacts d'affaires de qualité à partir d'un catalogue en ligne contenant le profil détaillé de l'entreprise et spécifiant le type de partenariat d'affaires souhaité.

En bref: pour vous, un moyen simple et efficace de trouver rapidement le partenaire d'affaires que vous recherchez, et ceci tout en gagnant du temps et de l'argent.

Un grand succès est attendu pour la 5^e édition compte tenu du vif intérêt suscité l'année passée: 60 partenaires de 33 pays associés à l'événement, un total de 250 entreprises inscrites provenant de 37 pays, près de 2.800 rendez-vous organisés au préalable. Un succès garanti pour votre entreprise!

■ La Foire d'Hannovre: événement industriel incontournable!

Avec ses 300.000 m², sillonnés par de nombreux visiteurs professionnels et plus de 5.500 exposants issus de 60 pays, la «Hannover Messe» est incontestablement «The place to be». Le «b2fair» l'a bien compris et a fait de la «Hannover Messe» l'ambassadeur de son concept.

Lors de cette édition 2009, l'événement inclura la traditionnelle cérémo-



www.b2fair.com/hannovermesse2009

nie «b2fair Business Award Ceremony» récompensant les entreprises émérites pour la qualité de leurs rendez-vous et pour leur fidélité à l'événement. De plus, un accent particulier sera mis pour la première fois sur l'innovation et les partenariats technologiques. Une plate-forme b2fair parallèle sera montée dans le hall 2 en étroite collaboration avec

l'ancien réseau communautaire des CRI (Centres Relais Innovation). ■

Pour de plus amples informations sur l'événement «b2fair» et la foire d'Hannovre, veuillez consulter le site www.b2fair.com/HannoverMesse2009 ou contacter l'équipe de l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Personnes de contact: M. Niels Dickens/M. Jean-Christophe Gleis/Mme Sabrina Aksil (Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: b2fair@cc.lu)

b2fair 2009

Elargissez votre clientèle avec le concept «b2fair»!



Le b2fair, ce sont des événements qui rythment l'année à grand coup de démarchage de marchés, de partenaires et de clients. Que ce soit dans l'environnement, l'industrie, le commerce, les services ou dans d'autres secteurs d'activités, vous bénéficiez de rencontres d'affaires professionnelles parfaitement ciblées et arrangées à l'avance.

Nous vous offrons les clés, à vous d'ouvrir les portes! Nous arrangeons pour vous des rendez-vous au cours de grandes foires internationales pour vous permettre de démarcher un maximum de nouveaux clients potentiels et cela en toute facilité avec un maximum de flexibilité et à moindre coût.

Un succès garanti! Grâce à cette démarche qualitative de proposer des rendez-vous ciblés qui correspondent à vos attentes, les résultats suivent tout naturellement. Statistiquement 1 ren-

dez-vous sur 3 amène à des résultats concrets débouchant sur de nouveaux partenariats, contrats et autres.

De plus, ces plate-formes permettent de se tenir au courant des dernières innovations et tendances, sans compter la richesse des échanges qui vous permettent de rester à la page. b2fair c'est aussi avant, pendant et après les événements car en coulisse c'est un réseau fort de pas moins de 50 partenaires disséminés en Europe et dans le monde qui sont là pour vous soutenir, vous conseiller, vous promouvoir et vous assister dans votre démarche d'internationalisation.

Les perspectives sont énormes! Avec la réussite du concept, de nouveaux partenaires viennent régulièrement renforcer le réseau, de nouveaux événements voient le jour pour vous proposer un vaste choix, de nouvelles idées viennent enrichir le concept et de nouvelles perspectives s'offrent aux organisateurs. Un succès d'une logique implacable dans un monde où les réseaux d'information et de promotion commerciaux sont de plus en plus nécessaires pour atteindre la bonne information, les marchés et les clients.

Pour de plus amples informations sur les événements «b2fair», veuillez consulter le site www.b2fair.com ou contacter directement l'équipe de l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Personnes de contact: M. Niels Dickens/

M. Jean-Christophe Gleis/Mme Sabrina Aksil

(Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: b2fair@cc.lu)

Où? Le b2fair ce sont des événements localisés géographiquement en Europe mais dont la portée est internationale!

Événement	Secteur	Date	Lieu
Hannover Messe	Industrie	20-24/04/2009	Hannover (DE)
MSV	Industrie	14-18/10/2009	Brno (CZ)
BICT	Multisectoriel, services aux entreprises, ICT	22-23/10/2009	Liège (BE)
Elmia Subcontractor	Industrie	10-13/11/2009	Jönköping (SE)
Poleko	Environnement	24-27/11/2009	Poznan (PL)
Forum de l'Entreprise	Multi-sectoriel	26-27/11/2009	Luxembourg

Le projet «RIFE» 2 est fait pour vous!



Le projet Interreg RIFE 2, le successeur du projet RIFE 1, s'engage à soutenir les entreprises du Luxembourg, de Wallonie et de Lorraine dans leurs démarches vers une politique entrepreneuriale en faveur de l'environnement. Le but du «Réseau transfrontalier d'Information, de Formation et d'accompagnement à la gestion de l'Environnement» est de combiner l'activité économique avec une amélioration des performances environnementales.

Le projet, lancé officiellement le 20 janvier 2009, vise donc à accompagner les entreprises pour réduire leurs dépenses en énergie et pour intégrer de nouvelles technologies plus écologiques qui permettent d'augmenter la compétitivité tout en limitant les coûts.

Le Centre des Ressources des Technologies pour l'Environnement du Centre de Recherche Public Henri Tudor, le partenaire luxembourgeois, a accueilli la réunion de travail du comité d'accompagnement le 21 janvier 2009 afin de présenter les actions prévues aux partenaires stratégiques et méthodologiques. Engagés dans le projet, on retrouve notamment du côté luxembourgeois la Fedil – Business Federation Luxembourg, l'Administration de la Gestion de l'Eau et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Le plus grand nombre d'actions sera conduit en matière de gestion commune de ressources naturelles, suivies par des actions en matière de traitement et recyclage des déchets, des actions en matière d'économie d'énergie ainsi que des actions visant à réguler la consommation d'eau. Deux types d'actions sont prévues, des actions concrètes en entre-

prise ainsi que des actions de sensibilisation et de diffusion afin d'impliquer au moins 300 personnes et d'en sensibiliser au moins 5.000. A cet effet, des conférences et séminaires ainsi que des visites en entreprises seront organisés.



Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région. *L'Union européenne investit dans votre avenir*

La durée du projet, prévu pour un nombre limité d'entreprises, est fixée sur trois ans, les actions débutant pour le deuxième semestre de cette année. Pour participer ou de plus amples informations:

Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE)
Madame Caroline Fedrigo
Tél.: (+352) 42 59 91-600 – E-mail: caroline.fedrigo@tudor.lu
Internet: www.rife-wll.net

Nos formations, votre atout langues.

Le programme sur mesure «CARTE BLANCHE» est modulable et adapté aux besoins des particuliers et des entreprises.



 **prolingua**
LANGUAGE CENTRE


1983 2008

61, rue de Strasbourg
L-2561 Luxembourg
T. +352 40 39 910
info@prolingua.lu
www.prolingua.lu

UE/ECOFIN

Le Marché Intérieur en tant que remède anticrise

Selon les ministres européens des Finances, le marché unique doit être préservé en cette période de crise financière et de ralentissement économique car il représente un atout précieux pour l'Union européenne. Ainsi, dans le respect de ces conclusions adoptées le 10 février, les Etats membres devraient s'abstenir de limiter les quatre libertés et de fausser la concurrence. La Présidence tchèque organise d'ailleurs, début mars, un Sommet européen concernant la lutte contre le protectionnisme.

Si les Etats membres suivent ces règles, ils pourraient constituer une structure

appropriée pour le redressement économique. Le Conseil ECOFIN agit dans ce sens en encourageant le renforcement de la confiance des consommateurs, la simplification de l'environnement des entreprises et la charge administrative. Il attire également l'attention sur l'entrée en vigueur fin 2009 de la directive «services» aux secteurs des entreprises de réseau. En outre, le Conseil a procédé à l'analyse des aspects financiers visant à fournir une aide supplémentaire, au titre du plan de relance de l'économie européenne, aux investissements dans le domaine de l'énergie et des infrastructures. De son côté, la Com-

mission ayant entamé «une surveillance approfondie» de certaines filières comme l'agroalimentaire, le commerce de détail, l'électrotechnique et l'industrie pharmaceutique, elle devra rendre compte aux ministres des Finances de la situation du marché d'ici à fin 2009.

Sources: Bulletin Quotidien Europe N° 9838, 12 février 2009, Agence Europe S.A.

Communiqué de Presse du Conseil de l'Union européenne, 10 février 2009 ■

Textes européens publiés du 9 janvier 2009 – 24 février 2009

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 9 janvier 2009 – 24 février 2009

1	2009/C21/01	Avis de la BCE sur une proposition de règlement concernant les paiements transfrontaliers dans la Communauté
2	2009/C27/27	Avis du CESE sur les raisons de la différence entre inflation perçue et inflation réelle

Directives publiées du 9 janvier 2009 – 24 février 2009

3	2008/128/CE	Colorants utilisés dans les denrées alimentaires (version codifiée)
4	2008/118/CE	Régime général d'accise
5	2008/117/CE	Système commun de taxe sur la valeur ajoutée, afin de lutter contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires
6	2008/121/CE	Dénominations textiles (refonte)

Règlements publiés du 9 janvier 2009 – 24 février 2009

7	37/2009	Coopération administrative dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée, afin de lutter contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires
8	116/2009	Exportation de biens culturels
9	BCE/2008/32	Règlement de la BCE sur le bilan du secteur des institutions financières monétaires (refonte)

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Personne de contact: Mme Anne-Cécile Sadot

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu



s
u
o
i
t
a
t
r
o
p
e

2 labels d'origine pour
mieux exporter vos produits



Les marchandises font souvent de longs voyages. Lors de la fabrication, personne ne sait à quel endroit le produit fini va finalement être écoulé. Le label «Made in Luxembourg» a été créé en 1984 en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers pour mieux faire connaître les produits et services luxembourgeois de qualité à l'étranger et renforcer leur identité sur le marché national. Le label «Made in Luxembourg» labélise des produits alors que le label «Luxembourg» certifie des prestations de services.

Depuis sa création, le droit d'usage du label «Made in Luxembourg» a été octroyé à plus de **160** entreprises industrielles pour **210** produits différents. Le label «Luxembourg» a été accordé à **28** entreprises de services pour **40** prestations de services différentes. Ces chiffres témoignent de l'intérêt que les labels d'origine suscitent auprès des milieux d'affaires luxembourgeois.

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

AFFAIRES HORS EUROPE

(+352) 42 39 39 – 310

world@cc.lu

AFFAIRES EUROPÉENNES

(+352) 42 39 39 – 360

europe@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- | | |
|----|---|
| 1 | Société hongroise, spécialisée dans la production de vêtements de sport, recherche des distributeurs (EEN-20090121) |
| 2 | Société italienne, spécialisée dans la production de portes et fenêtres, recherche des distributeurs (EEN-20090220) |
| 3 | Société espagnole, spécialisée dans la fabrication de produits sanitaires, recherche des distributeurs bien introduits auprès des hôpitaux et des centres de gériatrie (EEN-20090212028) |
| 4 | Société française, spécialisée dans la production d'eau minérale naturellement gazeuse, recherche des distributeurs (EEN-20090211021) |
| 5 | Société roumaine, spécialisée dans l'impression, propose ses services comme sous-traitant (EEN-20090206002) |
| 6 | Société belge, spécialisée dans les produits de balnéothérapie, recherche des distributeurs (EEN-20090202017) |
| 7 | Société polonaise, spécialisée dans la distribution de portes et fenêtres, propose ses services aux sociétés souhaitant distribuer ce type de produits sur le marché polonais (EEN-20090130010) |
| 8 | Société polonaise, spécialisée dans la production et la transformation de l'acier, propose ses services comme sous-traitant (EEN-20090130018) |
| 9 | Société française, spécialisée dans la fabrication de parfums, recherche un distributeur exclusif pour une gamme particulière de parfums (EEN-20090204019) |
| 10 | Société de l'île de la Réunion, spécialisée dans la fabrication de purées de fruits surgelés, souhaite entrer en partenariat avec des producteurs de l'industrie alimentaire et avec des distributeurs de l'industrie alimentaire ainsi que des restaurants (EEN-20090213001) |

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

Personne de contact: Mme Anne-Cécile Sadot

LE LOGICIEL **maî**risk

Gérez les différents aspects de la sécurité
et de la santé dans votre entreprise.

Plus d'informations sur www.maitrisk.lu



Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)

à partir du 1^{er} mars 2009, indice 702,29.

(Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

pour	Vendeur qualifié, Vendeur-magasinier, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{re} année	462,04 €	548,49 €	601,29 € (adultes)
2 ^e année	588,31 €	682,06 €	754,67 € (adultes)
3 ^e année	855,88 €	969,44 €	969,44 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Gestionnaire qualifié(e) en logistique

1 ^{re} année	546,52 €
2 ^e année	717,60 €
3 ^e année	938,05 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Auxiliaires de vie

1 ^{re} année	548,49 € (adultes)
2 ^e année	682,06 €
3 ^e année	969,72 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprenti(e)s de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente

1 ^{re} année	415,90 €
2 ^e année	462,04 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Assistant en pharmacie

3 ^e année	969,79 €
----------------------	----------

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

pour	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	672,16 €	619,56 €	557,62 €
2 ^e année	845,42 €	798,22 €	619,56 €
3 ^e année	966,00 €		

Indemnités d'apprentissage (brut/mois)

pour	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien qualifié	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 ^{re} année	520,47 €	279,30 €	300,58 €
2 ^e année	683,47 €	359,08 €	893,31 €
3 ^e année	893,38 €	466,81 €	

Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas **de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage** sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de **1.298,96 € par mois**.
- En cas **d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage**, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^{me} année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques.

Le Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck

	Mensuel	Hebdomadaire
Stage I	802,44 €	185,83 €
Stage II	955,18 €	220,87 €
Stage III	1.056,74 €	244,33 €
Stage IV	1.158,50 €	267,85 €

Formulaire d'apprentissage >>>

Si vous souhaitez déclarer des postes d'apprentissage vacants, veuillez remplir le formulaire à la page suivante et le **renvoyer à l'Administration de l'Emploi avant fin avril 2009**.

Les contrats d'apprentissage seront enregistrés entre le 16 juillet et le 1er octobre 2009.

Renseignements:

Chambre de Commerce

Service de la formation professionnelle initiale et de l'apprentissage

Tél.: (+352) 42 39 39-210

Email: formprof@cc.lu



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
Administration de l'emploi

Service d'Orientation professionnelle

Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail premier – Contrat d'apprentissage
(Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'emploi est obligatoire.
Le placement des postes d'apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

Orientation professionnelle

Boîte postale 2208
L-1022 Luxembourg

Téléphone: 247-85387/-85480
Fax: 40 61 39

* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

Employeur:

Matricule* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

1) Poste(s) offert(s): _____ apprenti/e(s) _____ CATP CCM CITP
(nombre) (profession)

Poste(s) offert(s): _____ apprenti/e(s) _____ CATP CCM CITP
(nombre) (profession)

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme _____
et/ou de se présenter le _____ à _____ heures.

Matricule: _____

Nom: _____

Candidat/e de votre choix: Adresse: _____
au cas où vous avez déjà un(e) candidat(e)

_____, le _____
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:
ADEM – Orientation professionnelle
Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg
ou par Fax: 40 61 39

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.

LEADERSHIP UND MANAGEMENT

MODERNE MITARBEITERFÜHRUNG IN WORT UND TAT




INFORMATIONEN UND ANMELDUNGEN ONLINE

[WWW.IFCC.LU](http://www.ifcc.lu)
[IFCC ENTREPRISES](#)
[CYCLES DE FORMATION MODULAIRE](#)

PROGRAMM	TERMIN	ZEITPLAN	REFERENT
MODUL 1			
Mein Märkte- und Unternehmensverständnis	02/04/2009	Donnerstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Märkte- und Unternehmensverständnis	03/04/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Märkte- und Unternehmensverständnis	04/04/2009	Samstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
MODUL 2			
Mein Management- und Durchsetzungsverständnis	07/05/2009	Donnerstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Management- und Durchsetzungsverständnis	08/05/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Management- und Durchsetzungsverständnis	09/05/2009	Samstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
MODUL 3			
Mein Leadership- und Kooperationsverständnis	04/06/2009	Donnerstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Leadership- und Kooperationsverständnis	05/06/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Leadership- und Kooperationsverständnis	06/06/2009	Samstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
MODUL 4			
Mein Kommunikations- und Gesprächsführungsverständnis	03/09/2009	Donnerstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Kommunikations- und Gesprächsführungsverständnis	04/09/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Mein Kommunikations- und Gesprächsführungsverständnis	05/09/2009	Samstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Individuelles Coaching (*)	08/10/2009	Donnerstag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
	09/10/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
	10/10/2009	Freitag 09.00-12.00 und 13.30-17.30	Norbert Harlander
Abschluss-Gespräche und Zertifizierung	04/11/2009	Mittwoch 10.00 – 12.00	

(*) 2 Stunden pro Kandidat

Bei weiteren Informationen wenden Sie sich bitte an folgende Adresse:

 Institut de Formation de la Chambre de Commerce
 7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
 (+352) 423939-220
 (+352) 423939-820
 info@ifcc.lu
 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Certifié ISO 9001

Remise de certificats

Première promotion réussie pour la formation en droit appliqué à destination des salariés des services juridiques

Les premiers lauréats de la formation en droit appliqué pour les salariés des services juridiques ont reçu leur certificat de réussite le 29 janvier 2009 dans les locaux de la Chambre des salariés (CSL). Au cours d'une cérémonie officielle, M. Jean-Claude Reding, Président de la CSL et M. Paul Wagner, Directeur de l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), ont remis les certificats aux 18 participants de cette formation qui avait débuté en avril 2008. Cette formation, organisée par l'IUIL en partenariat avec le Lifelong Learning Center de la CSL a pour objectif de former les salariés des services juridiques aux bases fondamentales du droit. Les cours sont conçus de façon à permettre aux participants l'acquisition progressive de compétences fondamentales notamment en matière de droit et de législation ou de gestion documentaire. Grâce à ces acquis, les bénéficiaires de la formation ont gagné en autonomie dans le traitement des dossiers à caractère juridique. La seconde promotion a débuté le 27 février 2009 et accueille à nouveau une vingtaine de participants issus de domaines divers.



Les premiers lauréats de la formation en droit appliqué pour les salariés des services juridiques

Contacts:

Institut Universitaire International Luxembourg

Diane Durinck

Tél.: (+352) 26 15 92 14

E-mail: diane.durinck@iuil.lu

www.iuil.lu

Chambre des salariés Luxembourg

Jeannine Kohn

Tél.: (+352) 44 40 91-1

E-mail: Jeannine.kohn@cepl.lu

Université du Luxembourg

Proposition de renouvellement du mandat de Rolf Tarrach

C'est à la fin de cette année que le mandat du recteur Rolf Tarrach, qui avait pris ses fonctions en janvier 2005, prendra fin. Le Conseil de Gouvernance a, lors de sa dernière réu-

nion en date, proposé au gouvernement de renouveler ce mandat de 5 ans. Raymond Kirsch, président du Conseil de Gouvernance, a mis en avant les mérites du recteur qui a effectué un travail remarquable dans

l'édification de l'université. Rolf Tarrach devrait donc diriger l'institution jusqu'en 2014, sa nomination officielle devant être faite par le Grand-Duc comme le prescrit la loi portant création de l'université.

D'origine espagnole, Pr. Rolf Tarrach, âgé de 60 ans, avait, en 2004, quitté l'université de Barcelone pour celle du Luxembourg suite au décès inopiné de son recteur, François Tavenas. Physicien de formation, ce scientifique renommé a participé à de nombreuses missions dans le domaine de la recherche en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, au Danemark, en Suisse, en Russie, en Argentine, au Canada et aux États-Unis. Il a écrit une centaine d'articles scientifiques et a reçu plusieurs prix pour ses travaux de recherche.

Au cours de ces quatre dernières années, le recteur a développé les axes de la recherche, de l'internationalité, du plurilinguisme, de la flexibilité et de la proximité à la société de l'Université du Luxembourg.

Au cours de son prochain mandat, il va, avec l'aide de l'équipe dirigeante de l'institution et de celle des doyens, poursuivre le travail de développement de l'université, et il souhaite aussi plus particulièrement se focaliser sur la qualité de l'enseignement, sur le recrutement de chercheurs talentueux, sur l'encadre-

ment des étudiants et sur le grand projet «Belval».

L'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce ont lancé en juin 2007 le Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.). Ce nouveau Master of Science fut la première concrétisation d'un partenariat étroit entre l'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce, répondant ainsi à la proposition formulée dès 2004 par la Chambre de Commerce de créer au sein de la nouvelle Université une chaire spécifiquement consacrée à l'entrepreneuriat. Le Master of Science Entrepreneurship & Innovation, réalisé au sein de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance, a pour ambition d'encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises innovantes à travers la mise en place d'une formation universitaire de haut niveau destinée à des étudiants désirant se perfectionner et acquérir des connaissances pratiques, respectivement à des cadres désirants développer leurs compétences professionnelles dans le domaine de l'innovation. La première édition du Master avait rencontré un vif succès aussi bien



Rolf Tarrach devrait diriger l'Université de Luxembourg jusqu'en 2014

auprès des étudiants qu'auprès des entreprises qui les ont accueillis en stage. Plus d'informations sur www.uni.lu. ■

Excellence

Vivez des moments de rêve et d'exception !

Un master en ingénierie en collaboration avec Kaiserslautern et Nancy

Les financements sont assurés, le planning pour les travaux de finition est déjà prévu et pourtant l'ensemble du projet de construction stagne uniquement parce que les ingénieurs – qui travaillent dans des pays différents – éprouvent des difficultés à coordonner leurs travaux. Ceci peut arriver lorsque les entreprises de construction et les bureaux d'ingénieurs ne tiennent pas compte de certaines contraintes comme il en existe, par exemple, dans le secteur de la construction. (...)

C'est pourquoi l'Université du Luxembourg, en collaboration avec la «Technische Universität de Kaiserslautern» et «l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy» (ESSTIN) proposent, depuis peu, un programme trinationnel qui répond parfaitement à cette demande du marché. Il s'agit du «Master in Engineering Sciences: Construction and Design».

Actuellement, on recherche de plus en plus de jeunes ingénieurs qui ont un savoir-faire international, des connaissances tant en allemand qu'en français de termes techniques liés à leur métier et qui de plus, sont à l'aise dans un environnement de travail multiculturel. Les futurs bâtiments de l'Université du Luxembourg à Esch-Belval sont un parfait exemple.

Le «Master in Engineering Sciences: Construction and Design» comprend 4 semestres; la formation est enseignée en langues française et allemande. Concrètement pour les étudiants, cela signifie qu'ils doivent passer leurs 4 semestres à des endroits différents à savoir, Luxembourg, Nancy et Kaiserslautern. «C'est, pour ainsi dire, une réponse concrète au phénomène de globalisation», précise le Pr. Odenbreit. Ceci dit, ces déménagements bisannuels des étudiants ne poseront pas de problèmes puisque les services des étudiants de chacune des trois universités réserveront des chambres pour ces «ingénieurs trinationaux».

Cette formation est de type «académique» et se suit à temps plein. Son objectif est de donner aux futurs ingénieurs des connaissances solides en génie civil de la construction et en construction de machines. Les progrès technologiques effectués dans

les calculs informatisés de structures et dans la conception d'engins de chantier ou d'ouvrages de génie civil, dans le développement de nouveaux matériaux résistants, dans la mise au point d'éléments porteurs améliorés et dans celle de matériaux allégés pour la construction de bâtiments ou de machines, nécessitent d'ailleurs la présence d'experts qui ont des compétences dans ces deux domaines. L'étudiant qui s'inscrit à ce master peut donc choisir entre la filière ingénierie civile de la construction et la filière «mécanique». Il suivra aussi des cours de base de l'autre filière. Ceci donnera un fondement solide à sa formation.

Les débouchés sont nombreux: génie civil de la construction, domaine de la conception d'usines, de ponts, dans celle d'immeubles de grande hauteur avec planification du réseau électrique, secteur de la construction de réacteurs, de réservoirs et de citernes et dans celle des machines, outils et appareils en mécanique de précision. Ceci étant, le master peut aussi mener à un doctorat.

Il est possible de poser sa candidature dans une des trois universités. Au Luxembourg, les inscriptions sont déjà ouvertes (www.uni.lu, rubrique «inscriptions»).



Partenaires Sociaux

LE SPECIALISTE DU LOGICIEL SALAIRE
AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

PLUS DE 600 UTILISATEURS

SOLUTION INFORMATIQUE POUR
LE CALCUL DES REMUNERATIONS
ET LA GESTION DU PERSONNEL

PRESENTATION GRATUITE A DOMICILE
INSTALLATION ET SUIVI DE L'UTILISATEUR
POUR LES PME, FIDUCIAIRES ET INTERIM

www.partenaires.lu

Tél.: 26 44 78 59

commercial@partenaires.lu



Plus d'informations sur cette formation via
le site web <http://mes.uni.lu>, par courriel à christoph.odenbreit@uni.lu
ou via le secrétariat du master auprès de Sonja di Renzo
Tél.: (+352) 46 66 44-5443



PROGRAMME DE FORMATION MARS-MAI 2009

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITE			
S ISO 9001: 2008 – neue Herausforderung oder Papiertiger?	22/04/2009	8.30 - 17.00	195 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Low-Budget-Marketing: Comment commercialiser votre business avec succès	29, 30/04/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Aktiv zuhören und den Kunden richtig beraten	11, 12/05/2009	8.30 - 17.00	390 €
S E-mail Marketing	19, 20/05/2009	8.30 - 17.00	390 €
ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL			
S Gestion moderne des stocks	23, 24/03/2009	8.30 - 17.00	390 €
DROIT			
S Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	18/03/2009 19/03/2009	8.30 - 17.00 8.30 - 12.30	300 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Etablir et analyser les ratios clés	29/04/2009	8.30 - 17.00	195 €
S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	06, 07/05/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Trésorerie et gestion des flux en entreprise	18, 19/05/2009	8.30 - 17.00	390 €
FISCALITÉ			
S Application de la TVA: Les 5 questions à se poser	23, 24/04/2009	8.30 - 17.00	390 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Protection contre l'incendie aux bâtiments	01/04/2009	8.30 - 17.00	195 €
S Einführung in SCC/SGU – Sicherheitsmanagement	20, 21/04/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	21, 22/04/2009	8.30 - 17.00	390 €
EFFICIENCE PERSONNELLE ET ASSERTIVITÉ			
S Motivation personnelle	19, 20/03/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Ihr persönlicher Stil entscheidet, denn Erfolg ist beeinflussbar	23, 24/03/2009	8.30 - 17.00	450 €
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Secrétaires efficaces	20, 21 et 27/03/2009	8.30 - 17.00	550 €
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET TEAMWORK			
S Développer un esprit de manager-coach	19, 20 et 27/03/2009	8.30 - 17.00	550 €
S Déléguer efficacement...pour un management plus responsabilisant	25, 26/03/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Erfolgreiches Konfliktmanagement	07, 08/05/2009	8.30 - 17.00	390 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
S Communication d'entreprise face aux médias	02/04/2009	8.30 - 12.30	150 €
S Rédiger pour être lu et compris	24/04/2009	8.30 - 17.00	230 €
BUREAUTIQUE			
S Word – Formulaires et lettres types	24/03/2009	8.30 - 12.00	150 €
S Word – Publipostage et étiquettes	24/03/2009	13.30 - 17.00	150 €
S Publisher – Créer vos publications	23, 24/04/2009	8.30 - 17.00	420 €

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Certifié ISO 9001

Formation

Cycle de sensibilisation à la Propriété Intellectuelle 2009



Dans un contexte économique mondial où la concurrence est de plus en plus forte, l'innovation revêt une importance particulière. Elle constitue un des meilleurs vecteurs pour se différencier de la concurrence et rester compétitif sur les marchés. Afin de pouvoir exploiter une innovation, il apparaît nécessaire de penser à sa protection très en amont pour, par la suite, se donner la possibilité de défendre ses droits.

Peut-être avez-vous créé un design innovant, une marque forte ou encore, développé une technologie qui vous permet de proposer un nouveau produit ou service.

Vous vous posez, dans ce cas, des questions sur la meilleure façon de met-

tre en place une stratégie pour protéger votre innovation ainsi que sur le moyen le plus efficace pour la valoriser?

Pour répondre à ces interrogations, Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, en partenariat avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur (Direction de la Propriété Intellectuelle) et le Centre de Veille Technologique et Normative (Centre de Recherche Public Henri Tudor), invitent à suivre un cycle de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Ce cycle de quatre modules se déroulera au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce de Luxembourg de 18h00 à 20h00. Il abordera différentes thématiques selon le planning suivant:

12.03.2009: Introduction générale à la propriété intellectuelle;

18.03.2009: Les brevets;

24.03.2009: Marques, dessins et modèles – Les droits d'auteur;

31.03.2009: Protection du logiciel.

Les quatre modules proposés seront tous animés par des professionnels luxembourgeois de la propriété intellectuelle. Ce cycle présentera des approches pragmatiques et interactives qui seront illustrées par de nombreux exemples concrets. Les objectifs de ces séances d'information sont de:

- découvrir ou élargir les connaissances en propriété intellectuelle;
- connaître les démarches à effectuer et identifier les acteurs de la propriété intellectuelle;
- informer sur les automatismes à avoir lors du processus de protection ou de valorisation d'une innovation;
- choisir la stratégie la plus appropriée à une situation.

A l'issue de ce cycle, les participants auront acquis les principes fondamentaux ainsi que des réflexes essentiels pour leur permettre de mettre en œuvre de bonnes pratiques dans la gestion au quotidien de leurs innovations.

La participation aux séances d'information est gratuite. Il est possible de suivre les modules proposés dans leur intégralité ou partiellement, selon les disponibilités de chacun. Les présentations seront dispensées en langue française. ■

Pour plus d'informations sur le cycle de sensibilisation à la propriété intellectuelle et sur les modalités d'inscription, veuillez contacter Luxinnovation: M. Frédéric Melchior – Luxinnovation – 7, rue Alcide de Gasperi

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-Mail: frederic.melchior@luxinnovation.lu

Pour rester informé, consultez régulièrement

le site Internet de Luxinnovation: www.luxinnovation.lu

ainsi que le Portail Luxembourgeois de l'Innovation et de la Recherche: www.innovation.public.lu

Lancement du cluster des éco-technologies et du développement durable au Luxembourg «EcoDev»

Ce mardi 17 février 2009, les locaux de la société Prefalux à Junglinster ont offert le cadre au lancement officiel du cluster des éco-technologies et du développement durable au Luxembourg, «EcoDev» par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, s'est félicité du lancement du cluster EcoDev dont la création constitue une des démarches concrètes et visibles du «Plan d'action en faveur des éco-technologies». Présenté le 22 janvier dernier, cet ambitieux plan d'action prévoit d'encourager les éco-entreprises luxembourgeoises à se développer et à créer de nouvelles activités dans une optique de valorisation des compétences du pays.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a souligné que le Luxembourg dispose d'un important potentiel de développement à moyen et long terme dans ce domaine. C'est pourquoi il a affirmé qu'il est primordial que le pays se positionne et encourage les entreprises du domaine des éco-technologies et du développement durable car celles-ci stimulent à la fois la protection de l'environnement et la diversification économique.

M. Laurent Magi, animateur du cluster, a expliqué les objectifs du cluster Eco-

Dev, qui vise à mettre en réseau les entreprises et laboratoires de recherche, à fournir des informations sur les aides nationales et européennes en matière d'environnement et d'éco-innovation et à initier des projets de recherche-développement et de démonstration.

Il a également annoncé la création de groupes de travail thématiques qui permettront aux membres du cluster de se rencontrer, d'échanger et d'accéder plus facilement aux technologies clés et aux réseaux de compétences. Un comité de pilotage sera constitué dans les prochaines semaines et plusieurs manifestations seront organisées par le cluster au cours de l'année.

Deux entreprises ont témoigné de l'importance d'investir dans ce domaine et des perspectives de développement qu'il offre.

M. Pascal Lecoq, Administrateur délégué de Prefalux SA, a présenté le positionnement de son entreprise dans la recherche de solutions énergétiquement performantes et innovantes en matière de travaux de construction en bois.



De d. à g.: Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur; Pascal Lecoq, Administrateur délégué de Prefalux SA et Marco Valentiny, Président de Luxinnovation pour la promotion de l'innovation et de la recherche

M. Jean Schummer, Directeur de L.e.e. s.à r.l, a exposé les activités de sa société en matière de montage de projets dans le domaine de bioénergies. ■

Pour en savoir plus sur le lancement du Cluster en éco-technologies et développement durable au Luxembourg «EcoDev», merci de contacter Luxinnovation au: Tél.: (+352) 43 62 63-1, ou consulter le site de Luxinnovation: <http://www.luxinnovation.lu>



De g. à d.: Laurent Magi, Chef de projet Luxinnovation; Jean Schummer, Directeur de L.e.e. s.à r.l.; Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur; Pascal Lecoq, Administrateur délégué de Prefalux SA; Marco Valentiny, Président de Luxinnovation, et Gilles Schlessler, Directeur de Luxinnovation

FOCUS on innovation and research in Luxembourg

Un nouveau magazine international pour la promotion de l'innovation et la recherche luxembourgeoises



Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, publie un nouveau magazine «FOCUS on Research and Innovation in Luxembourg». Editée en langue anglaise, cette revue a pour objectif de promouvoir la recherche et les technologies «made in Luxembourg» auprès d'un public national et international.

Membre fondateur de l'Union européenne et place financière inter-

nationale, le Luxembourg est également un pays attractif et dynamique pour la recherche et l'innovation. C'est pourquoi Luxinnovation s'est associée au Board of Economic Development (BED), au Fonds National de la Recherche, au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et au Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de créer une revue annuelle de promotion des sciences, des technologies et de l'innovation au Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif de «FOCUS» est de présenter l'état de l'art et l'actualité du monde de la recherche et de l'innovation au Luxembourg et de promouvoir les compétences scientifiques et technologiques nationales auprès d'un large public.

■ Portraits, brèves et dossiers spéciaux

Richement illustré par l'exemple, le contenu du magazine alterne entre dossiers thématiques, brèves et portraits. Dans son premier numéro «FOCUS» dresse un portrait global du monde de la recherche et de l'innovation au Luxembourg, avec notamment les interviews du Ministère de l'Economie et du Commerce

extérieur, Jeannot Krecké et de François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le premier dossier thématique est dédié aux composants automobiles, avec des portraits d'entreprises comme IEE, Goodyear, Delphi et bien d'autres. Les entrepreneurs innovants sont également mis à l'honneur pour illustrer le dynamisme du Luxembourg dans ce domaine avec des entreprises comme Axoglia Therapeutics, Jamendo ou encore Epuramat.

■ Diffusion nationale et internationale

Tiré à 20.000 exemplaires, «FOCUS» sera diffusé à l'échelle nationale et internationale, tant à l'attention des entreprises, universités et laboratoires de recherche publics, que des investisseurs ou des décideurs politiques.

Le magazine sera distribué via les ministères, la Chambre de Commerce et les ambassades du Luxembourg à travers le monde. Après un premier numéro, paru fin 2008, la publication du prochain numéro de «FOCUS» est prévue au printemps 2009.

Pour recevoir une copie de «FOCUS» et pour plus de renseignements, veuillez contacter:
Luxinnovation GIE

Xavier FELLER, Responsable communication et promotion

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – Fax: (+352) 43 81 20 – E-mail: xavier.feller@luxinnovation.lu

NACKT IM NETZ?



SCHÜTZEN SIE IHRE DATEN!

Wenden Sie die CASES Sicherheitsreflexe an.

 www.cases.lu

Programme d'échange européen pour entrepreneurs

Lancement du programme «Erasmus for Young Entrepreneurs» au Luxembourg



Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Ce jeudi 19 février, a été lancé officiellement à l'échelle européenne le programme pilote «Erasmus for Young Entrepreneurs». Ce programme d'échange a pour but d'aider des porteurs de projets de création d'entreprise à acquérir des compétences en management en passant une période active de 1 à 6 mois dans un autre pays européen auprès d'un entrepreneur expérimenté. Les frais de déplacement et d'hébergement liés à la participation au programme seront couverts par la Commission européenne. «Erasmus for Young Entrepreneurs» sera géré au Luxembourg par Luxinnovation, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, qui souhaite développer des conditions favorables

pour accueillir de jeunes talents (étudiants, doctorants, chercheurs et créateurs d'entreprise) au Grand-Duché.

■ Contexte actuel

Le potentiel d'entrepreneuriat n'est pas suffisamment exploité dans l'Union européenne. Même si 51 % des jeunes européens se disent intéressés à suivre une voie entrepreneuriale, la pratique montre que trop peu d'entre eux concrétisent leur idée par la suite. On constate par ailleurs que l'ouverture des PME aux marchés européens reste elle aussi très faible. Le programme «Erasmus for Young Entrepreneurs» veut donner des éléments de réponse à ces deux problématiques.

■ Qui peut participer?

Les entrepreneurs hôtes: Il s'agit d'entrepreneurs expérimentés qui dirigent une entreprise de petite ou de moyenne taille étant intéressés pour accueillir un jeune ayant lui-même une idée de création d'entreprise dans un secteur d'activité similaire.

Les porteurs de projet: Il s'agit de futurs entrepreneurs dans un processus de création d'entreprise innovante. Sont également admissibles les créateurs d'entreprise qui ont récemment démarré leurs activités.

■ Bénéfices à participer au programme:

En tant qu'entrepreneur hôte, les avantages du programme sont:

- Travailler avec un jeune entrepreneur dévoué et motivé qui met en pratique ses connaissances et son savoir-faire;
- Profiter des connaissances du marché d'origine du jeune entrepreneur ainsi que des opportunités de partenariats à l'international;
- Possibilité d'interaction et de réseautage avec d'autres entrepreneurs participant au programme.

En tant que porteur de projet les opportunités sont les suivantes:

- Apprendre la gestion d'une start-up auprès d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays européen;
- Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement par la Commission européenne;
- Opportunité de collaboration future avec une ou plusieurs entreprises étrangères;
- Approcher la gestion d'entreprise dans un contexte culturel et juridique différent.

Le rôle de Luxinnovation dans le programme «Erasmus for Young Entrepreneurs»:

- Assistance pratique et logistique aux porteurs de projets avant et pendant leur séjour;
- Assistance dans la mise en adéquation entre les entrepreneurs hôtes et les jeunes entrepreneurs;
- Suivi de la relation entre les entrepreneurs;
- Favoriser le développement d'un réseau regroupant les différents participants.

**Vous êtes un chef d'entreprise et souhaitez accueillir un porteur de projet?
Vous envisagez la création d'une entreprise innovante?**

Contactez:

Luxinnovation GIE

M. Frederic Becker

Tél.: (+352) 43 62 63-1

E-mail: frederic.becker@luxinnovation.lu

Mettez votre profil en ligne sur le site: www.erasmus-entrepreneurs.eu

Comment booster la compétitivité de mon entreprise aujourd'hui?

Le 2^e événement interrégional du parcours de plans d'affaires 1,2,3,GO aura lieu le 14 mai 2009 à partir de 19h, au Conseil Régional de Lorraine à Metz sur le thème «service client et innovation ou comment booster la compétitivité de mon entreprise aujourd'hui?».

Monsieur Jean-Yves Le Déaut, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine nous fera l'honneur de présider cette soirée tandis que Monsieur Ralf Hababou, conférencier et conseiller en stratégie, dirigeant du cabinet PB RH Conseil, cofondateur de la Chaîne Columbus Café et auteur de deux ouvrages de référence en matière de qualité du service client: «Service Compris», «Service Gagnant», nous expliquera avec optimisme comment les

entreprises d'aujourd'hui peuvent faire la différence dans un contexte de mondialisation. Ainsi, le talent, la créativité et l'innovation sont les valeurs qu'il préconise pour assurer le succès des entreprises d'aujourd'hui et à fortiori des futures startups. Ce sont ces mêmes valeurs que le réseau 1,2,3,GO souhaite promouvoir auprès des porteurs de projets de la Grande Région, futurs créateurs d'entreprises innovantes.

Un cocktail Networking clôturera la soirée.

La participation à cet événement est gratuite mais l'inscription obligatoire via le site: www.123go-networking.org.

Une séance de «Business Plan Booster» permettra, ce même jour à partir de 14h, aux porteurs de projet inscrits au parcours

1,2,3,GO et bénéficiant déjà du suivi de ses experts en création d'entreprise, de profiter de derniers conseils enrichissants sur l'élaboration de leur plan d'affaires. Le «Business Plan Booster» est organisé sous forme d'entretiens individuels d'une heure chacun avec les coachs du réseau 1,2,3,GO. C'est un outil particulièrement efficace pour vérifier ses hypothèses, notamment celles liées à la partie «financement» du projet, valider sa stratégie, et bénéficier d'avis et de conseils constructifs avant de finaliser son business plan.

Les coaches du réseau 1,2,3,GO utilisent pour ce faire une série de critères et une méthodologie développées avec le cabinet McKinsey assurant ainsi un niveau de qualité des plans d'affaires particulièrement élevé. ■

Un nouveau chapitre commence.

Cimalux pérennise son activité en tant que producteur et distributeur de ciments et de granulats pour béton. En tant qu'acteur important du groupe Buzzi Unicem, nous manifestons à travers notre nouveau logo notre attachement à des valeurs et objectifs communs.



La Société Luxembourgeoise de l'Évaluation et de la Prospective officiellement lancée

Le mercredi 28 janvier 2009 a marqué le lancement officiel de la Société Luxembourgeoise de l'Évaluation et de la Prospective. Cette association sans but lucratif (ASBL) est née suite au vif succès rencontré par les séminaires luxembourgeois sur l'évaluation et l'efficacité des politiques publiques et sur la prospective, organisés ces deux dernières années et ayant réunis des centaines de participants privés et publics.

L'ASBL a été créée sous l'impulsion du Centre de Recherche Public Henri Tudor, du Service central de la statistique et des études économiques et de l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Économie qui ont souhaité soutenir des initiatives dans ces deux thématiques. L'évaluation est une démarche consistant

à porter un jugement sur une action passée ou envisagée en recourant à des méthodes et techniques quantitatives ou qualitatives. La prospective est quant à elle, une démarche rigoureuse permettant d'éclairer l'action à la lumière des futurs possibles en passant par l'appropriation pour les acteurs concernés.

L'association a pour missions principales:

- d'animer des réseaux d'échange, de réflexion et de recherche tant méthodologique que scientifique sur l'évaluation et la prospective;
- de lancer des projets de recherche dans le domaine;
- de mettre en place des activités de dissémination et de sensibilisation;

- de participer activement à des travaux de groupements internationaux ou d'institutions actives dans ces thématiques.

Dans le cadre de la mise en place de cette ASBL, les premiers échanges et réflexions ont déjà réuni près de 75 acteurs des secteurs privés et institutionnels du Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil composé d'administration de l'association est de Pascal Deises à la présidence et Jeff Weitzel et Alexandra Guarda-Rauchs à la vice-présidence. Robert Urbé et François-Xavier Borsi sont respectivement les trésorier et secrétaire de l'association.

Toute personne ou entreprise intéressée par les thématiques de la prospective et de l'évaluation peut adhérer à l'ASBL.

Toutes les informations relatives à l'adhésion et aux statuts de l'association sont disponibles sur simple demande à l'adresse: evaluation_prospective@tudor.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/d depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



L'Université du Luxembourg lance l'«Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust»

Le 12 février, l'Université du Luxembourg a inauguré l'«Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust» (SnT). Il s'agit du premier centre interdisciplinaire de l'université, lequel met en avant la recherche et des doctorats menés dans les domaines de la sécurité et de la fiabilité des technologies de l'information et de la communication.

Ce centre joue un rôle prépondérant dans l'interaction et dans la collaboration entre le monde académique et celui de l'industrie. C'est le Pr. Björn Ottersten, ancien doyen de la faculté en ingénierie électrique de la «Royal Institute of Technology» (KTH), en Suède, qui en sera le directeur. Il sera secondé dans sa fonction par le Pr. Thomas Engel, nommé sous-directeur de ce centre. Le siège du SnT se trouve sur le Campus Kirchberg.

L'interconnexion entre les services de communication – comme par exemple les réseaux de téléphonie reliés entre eux via satellites – joue un rôle de plus en plus important au cœur de notre société. Celle-ci permet par exemple le transfert de vidéos ou de données, voire le raccordement entre

téléphones fixes et GSM via le système WLAN. Et, ces nouveaux systèmes croissant sans cesse en taille, il s'agit de pouvoir contrôler leur complexité. Une panne peut avoir de sérieuses conséquences, financières voire humaines, lorsque les secours sont mal coordonnés lors d'une intervention urgente. Les avancées scientifiques et technologiques doivent dès lors pouvoir amener au développement de services commerciaux et gouvernementaux ainsi qu'à celui de réseaux de communication extrêmement fiables.

L'objectif général du SnT est de devenir un centre de recherche leader au niveau international qui, en collaboration avec des partenaires extérieurs, placera le Luxembourg au rang de centre européen de l'excellence dans les domaines des technologies de la communication et de l'information devenues sécurisées et fiables. Pour ce faire, il faudra adopter une approche interdisciplinaire qui tiendra non seulement compte d'aspects techniques, mais aussi de questions liées au business, au social et au législatif.

La sécurité et la fiabilité en informatique sont des axes de recherche hautement prioritaires de l'Université

du Luxembourg. L'inauguration du SnT prend donc une importance toute significative pour elle car, grâce à ce centre, l'Université du Luxembourg contribuera au développement de l'économie régionale, et plus particulièrement à celui des secteurs des banques et de l'industrie, voire à celui des fournisseurs en infrastructures liées au secteur de la communication. ■



Avec la création du SnT, le Luxembourg ambitionne de devenir un des centres européens de l'excellence dans les domaines des technologies de la communication et de l'information devenues sécurisées et fiables

Pour davantage d'informations, contactez:
Interdisciplinary Centre for Security,
Reliability and Trust – 6, rue Coudenhove-Kalergi, Luxembourg
Tél.: (+352) 46 66 44-5665 – E-mail: bjorn.ottersten@uni.lu,
thomas.engel@uni.lu ou <http://snt.uni.lu> ou www.securityandtrust.lu

Suite à la remise des six prix de l'Innovation, dans le cadre de la 18^e remise du Prix de l'Innovation, organisée par la FEDIL, la Chambre de Commerce tient à féliciter les heureux nominés. A cet effet, le Merkur vous propose dans ses trois prochaines éditions de découvrir deux entreprises ayant remporté un prix.

Le Premier prix a été remporté par Goodyear Technical Center Luxembourg pour le projet «OptiGrip with Smartwear Technology» tandis que le Centre de recherche ArcelorMittal à Esch-sur-Alzette s'est vu décerner le prix spécial, catégorie «Design produits» pour son projet «Poutrelle Angelina»

1^{er} prix: Goodyear Technical Center Luxembourg pour son projet «OptiGrip with Smartwear Technology»



D'excellentes performances tout au long de la vie du pneumatique

Avec l'OptiGrip et la technologie SmartWear, Goodyear apporte une solution à la diminution des performances suscitée par l'usure des pneumatiques. Le principe est simple: au fur et à mesure de l'usure du pneu, un nouveau mélange de gomme et des nouvelles rainures apparaissent, permettant de maintenir les performances en adhérence sur le mouillé et la résistance à l'aquaplaning à un niveau élevé. Ainsi, le nouveau pneu OptiGrip devance ses principaux concurrents dans les domaines suivants:

- Une meilleure résistance à l'aquaplaning en ligne droite après 20.000 km que des pneus neufs concurrents.
- Une distance de freinage sur sol mouillé de 20 % plus court après 30.000 km.
- Tout au long de sa vie, l'OptiGrip freine mieux sur sol mouillé: après 10.000 km, il freine 5 % plus court que ses deux principaux concurrents, 7 % plus court après 20.000 km et 20 % plus court après 30.000 km!
- Une technologie révolutionnaire en termes de mélanges de gomme



La technologie SmartWear se caractérise par deux mélanges de gomme différents. Le mélange dans la couche supérieure qui travaille lorsque le pneu est neuf et le mélange inférieur qui apparaît progressivement, au fur et à mesure de l'usure du mélange supérieur.

Le Goodyear OptiGrip possède également un profil de bande de roulement unique et innovant qui évolue au fur et à mesure de l'usure du pneu. Sous la surface de la bande de roulement, les lamelles et les rainures disposent des canaux masqués, qui apparaissent avec l'abrasion du pneumatique. Ces nouvelles rainures facilitent l'évacuation de l'eau et assurent un niveau élevé d'adhérence sur sol mouillé et de résistance à l'aquaplaning même quand le pneu est usé.

Grâce aux rainures dévoilant des canaux additionnels et la superposition des deux types de gomme, l'objectif que le pneu en fin de vie conserve les qualités qu'il avait au départ, surtout sur sol mouillé, est atteint.

Prix spécial dans la catégorie «Design Produit»: Le Centre de Recherche ArcelorMittal pour son projet «Poutre Angelina™»



Une réponse environnementale et économique pour une meilleure utilisation de l'acier

Beaucoup de projets de recherche ont déjà été menés dans le domaine des poutrelles Cellulaire d'ArcelorMittal. Ces projets ont débouché sur de nouvelles méthodes de conception et sur un logiciel de predesign, le logiciel ACB. Cette solution éprouvée est largement utilisée dans le secteur du bâtiment. Mais il y a quelque mois le centre de recherche des Produits Longs du groupe ArcelorMittal a développé une poutrelle Cellulaire architecturale et «sensuelle» caractérisée par de plus grandes ouvertures en forme d'œil.



Angelina apporte une réponse environnementale, et économique pour une meilleure utilisation de l'acier dans les bâtiments de bureau. De plus, cette nouvelle forme permet un processus de fabrication plus efficace pour des profilés laminés à chaud en raison de l'unicité de la découpe de l'âme et de la longueur réduite de soudage. Avec ses grandes portées, ses formes oblongues, sensuelles, et sa géométrie souple et limpide, Angelina laisse toute liberté à la conception et à l'imagination.

Angelina est un produit très environnemental, elle utilise un minimum de matière pour être plus affinée et plus légère. Elle optimise la hauteur des constructions ou à hauteur équivalente, elle vous permet de rajouter un étage tous les huit étages (15 % de surface utile en plus pour un même volume à chauffer). Elle permet de diminuer le nombre de poteaux, la taille des fondations et facilite la mise en place des gaines techniques.

Cette solution esthétique et innovante répond aux nouveaux besoins des constructions qui intègrent les notions de développement durable, de flexibilité et de maîtrise des coûts.

Source: Olivier Vassart, ArcelorMittal R&D Long Carbon à Esch-sur-Alzette

Le mois prochain deux autres entreprises nominées vous seront présentées:

2^e prix: Le groupe Rotarex pour son projet «Sicherheitssystem zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern» (système de sécurité pour réservoir à hydrogène)

Prix spécial dans la catégorie «Innovation dans les services»: le département informatique de l'Imprimerie Centrale pour son projet «Publication Management System – PMS» (qui définit un répertoire de stockage contrôlé permettant l'élaboration et la mise à jour de documents provenant d'un contenu partagé)

11-12 février 2009

Le commerce, le développement économique et la crise financière au menu des Journées de l'Économie



Pierre Gramegna a proposé une stratégie reposant sur trois axes pour faire du Luxembourg le pôle commercial de la Grande Région

Les 11 et 12 février, la Chambre de Commerce a accueilli la quatrième édition des «Journées de l'économie luxembourgeoise», organisées conjointement par l'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la Chambre de Commerce, la FEDIL et PricewaterhouseCoopers.

Le premier jour, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a introduit l'événement en indiquant que ces deux «Journées de l'économie» étaient une occasion unique pour réfléchir ensemble aux décisions à prendre pour l'avenir du pays et qu'elles devaient servir de caisse de résonance aux diverses idées proposées.

D'après Pierre Gramegna, le Luxembourg n'est pas encore trop affecté par la crise et il est d'avis qu'il faut essayer de saisir cette crise comme une opportunité. Chaque année, le Luxembourg compte 2 à 3 % de commerces en plus mais une

diminution de l'ordre de 7 % des commerces de détail. Or, selon le Directeur de la Chambre de Commerce, il faut veiller à ne pas créer des villes à l'américaine, avec d'immenses centres commerciaux aux abords des villes tandis que le centre-ville se vide de tous ses commerces. Ainsi, Pierre Gramegna propose une stratégie reposant sur trois axes pour faire du Luxembourg le pôle commercial de la Grande Région: en premier lieu, il faut tenir compte de la situation assez atypique du Grand-Duché avec son multiculturalisme, qui dicte ses impératifs; ensuite, il propose de s'inspirer d'exemples de villes voisines, comme Trèves ou Metz et enfin, il recommande de développer un concept marketing cohérent qui tiendrait compte de la clientèle assez aisée et de plus en plus orientée vers l'environnement.

Toujours d'après Pierre Gramegna, pour atteindre cet objectif, trois défis se posent pour l'élaboration d'un plan d'aménagement intelligent du territoire,

la transposition de la nouvelle directive «services», éliminant la règle de chalandise qui, jusqu'à présent, n'autorisait pas d'ouvrir un nouveau commerce là où il y en a déjà beaucoup, et l'introduction d'un «Business Investment District», du même genre que celui d'Hambourg, pour garantir une plus grande diversification de l'offre.

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden a ensuite rappelé que le Grand-Duché a connu une période fascinante de développement du commerce ces dix dernières années. Pour que cette dynamique se poursuive, il faudrait notamment veiller à trouver un bon équilibre entre les grandes surfaces et les commerces intramuros. Dans ce cadre, Fernand Boden a indiqué qu'une réforme du droit d'établissement visant à le rendre plus flexible est en cours. Le ministre a également annoncé que 215.000 mètres carrés de grandes surfaces supplémentaires devraient prochainement s'ajouter au 900.000 mètres carrés existant actuellement. De même, il est prévu de créer de nouvelles zones d'activités économiques ainsi que de majorer de 33 % les aides aux PME.

Le lendemain, l'économiste français Jean-Hervé Lorenzi a ouvert la seconde journée des Journées de l'Économie. Président du Cercle français des économistes (dans lequel on retrouve, entre autres, Lionel Fontagné, auteur en 2004 du rapport sur la compétitivité au Luxembourg), conseiller du directoire de La Compagnie financière Edmond de Rothschild, membre du Conseil d'analyse économique du Premier ministre français, et professeur à l'Université Paris Dauphine, Jean-Hervé Lorenzi a fait part de son inquiétude devant la situation actuelle, mais aussi de son espoir devant le plan de redressement américain. Selon lui, l'ensemble des économistes du monde entier n'a pas été en mesure de prévoir la profon-

deur de la crise actuelle et aucun pays ne réalise encore l'ampleur du phénomène. Une crise qui a commencé dans le secteur bancaire, par «l'incroyable prolifération de produits financiers totalement désolidarisés de l'économie réelle, qui eux-mêmes n'auraient jamais vu le jour sans l'accroissement vertigineux des liquidités auquel on a assisté ces dernières années», résume-t-il. Entre 2002 et 2007, le monde a fabriqué de l'ordre de 15 % de liquidités à l'échelle mondiale, alors que l'économie réelle a affiché une croissance de 5 % seulement. Il s'agit maintenant d'agir de manière coordonnée. Selon lui, tout plan de relance doit impérativement obéir à quatre obligations: afficher une ampleur quantitative, une cohérence qualitative, l'émergence d'un vrai projet qui ne se limite pas à injecter de l'argent dans le système et la mise en place de modalités de financement adaptées. Sur ce point, le plan européen reste «faible, sans véritable intervention de l'Allemagne, qui est la première puissance du continent et peu coordonné entre les Etats». Le plan américain, présenté le 10 février par le secrétaire au Trésor Timothy Geithner, et qui pourrait atteindre les 1.500 milliards de dollars, lui semble très bien conçu. «Les Etats-Unis ont besoin d'un plan de relance qui couvre quelque chose de l'ordre de 3 à 4 % de leur PIB et c'est ce qu'ils sont en train de faire, constate-t-il. Les marchés l'ont très mal compris et c'est plutôt bon signe», a-t-il conclu avec humour.

L'intervention du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké était également très attendue. Dans son discours, le ministre a donné sa vision de la situation économique actuelle en revenant sur l'impact de la crise sur l'économie luxembourgeoise et en esquissant les voies pour y faire face. Ainsi selon lui, il faut travailler sur plusieurs plans. Tout d'abord, il faut tenter de stabiliser la situation au niveau des banques, et ceci doit se faire dans un effort de coordination au niveau européen. Il faudra ensuite lutter contre les déficits excessifs. Le ministre a également plaidé pour soutenir l'offre, et prioritairement les secteurs qui ont adopté le changement de mentalité qui s'est opéré au niveau des consommateurs, notamment en vue des produits durables. Ensuite, Jeannot Krecké a rappelé les différentes actions que le gouvernement a entreprises en vue de soutenir le pouvoir



Le ministre Bodin a indiqué qu'une réforme du droit d'établissement visant à le rendre plus flexible est en cours



Jeannot Krecké a précisé que même si les mesures européennes ne semblaient pas coordonnées, la situation en Europe aurait été bien pire sans l'Eurogroupe



L'économiste français, Jean-Hervé Lorenzi, a fait le plaidoyer du plan de relance américain



La Chambre de Commerce a fait salle comble lors des «Journées de l'économie»

d'achat. Enfin, les nouvelles dispositions en matière de chômage partiel devront permettre de soutenir les industries exportatrices, confrontées à une demande qui fléchit, ainsi que de maintenir au travail les salariés qui seront toujours à leur poste lors du redémarrage de l'économie mondiale. Jeannot Krecké est convaincu

que le paquet anti-crise que le gouvernement a ficelé va permettre à l'économie luxembourgeoise de sortir de cette crise. En effet, 4,5 % du PIB seront investis dans l'amélioration des infrastructures nationales, qui renforcera l'attrait du Luxembourg pour les investisseurs, et permettra d'améliorer notre productivité. ■

Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services

■ Analyse trimestrielle, mars 2009

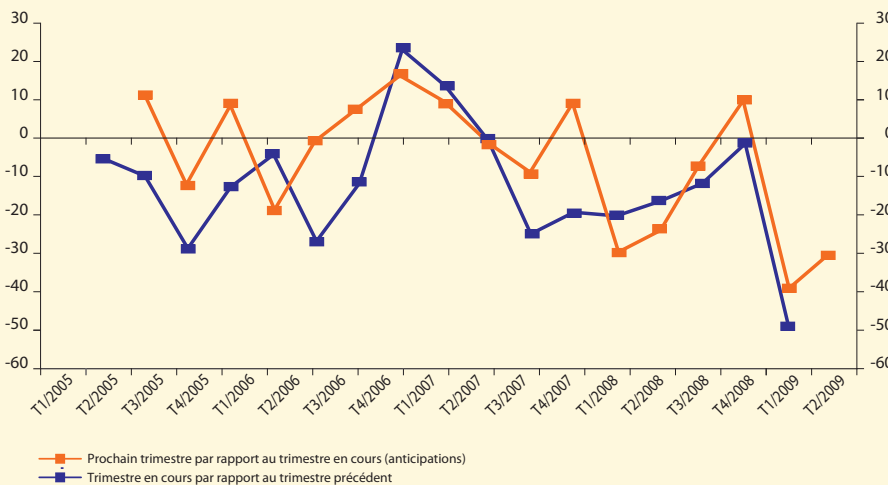
L'enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif

de 384 entreprises (149 entreprises du secteur du commerce et 235 entreprises du secteur des services).

Il s'agit d'une enquête auprès des chefs d'entreprise qui vise à collecter leur opinion sur l'évolution de

leur environnement économique et de leur chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre. Les résultats reproduits au travers des graphiques ci-contre enregistrent, pour chaque trimestre, les soldes entre les réponses positives et négatives des entreprises (balances, c'est-à-dire la différence entre les réponses «en hausse» et les réponses «en baisse»). Deux types de «balances» sont repris dans les graphiques. L'une se rapporte à l'évolution de l'indicateur d'activité au cours du trimestre en cours (par rapport au trimestre précédent), tandis que l'autre résume les anticipations pour le prochain trimestre.

Environnement économique
Secteur du commerce

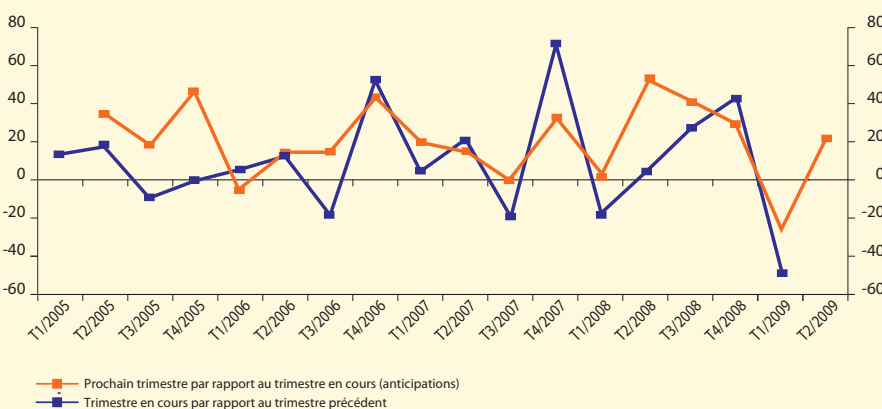


■ Secteur du commerce

La remontée progressive observée depuis le 3^e trimestre 2007 de la balance illustrant la perception par les entreprises du secteur du commerce de leur environnement économique s'est brusquement interrompue, ladite balance chutant à un niveau encore jamais atteint ces dernières années. La perte de confiance des entreprises qui évoluent dans ce secteur est de ce point de vue tout à fait conforme aux anticipations pessimistes qu'elles formulaient lors de la précédente enquête.

Pour autant, les mêmes entreprises semblent anticiper une légère amélioration de leur environnement économique dans les mois à venir, laissant ainsi croire en une possible reprise de l'activité malgré un début d'année 2009 en proie à la crise économique. Etant donnée l'incertitude que fait peser cette crise, il convient d'interpréter ces résultats avec grande prudence, cette évolution signifiant

Chiffre d'affaires
Secteur du commerce



peut-être d'abord que les entreprises demeurent dans une situation d'attente par rapport à l'évolution de l'environnement économique.

La rupture et le retournement de tendance sont également brutaux s'agissant du chiffre d'affaires des entreprises du secteur du commerce. Alors que la balance afférente avait poursuivi son ascension au 4^e trimestre 2008, quoiqu'à un rythme un peu moins élevé qu'au cours du trimestre précédent, elle s'effondre au premier trimestre 2009 de +40 à -50.

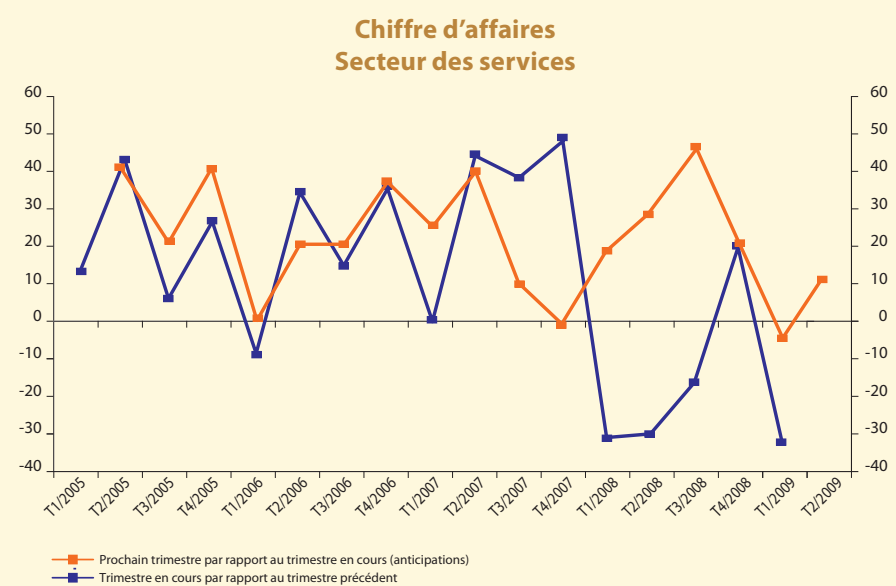
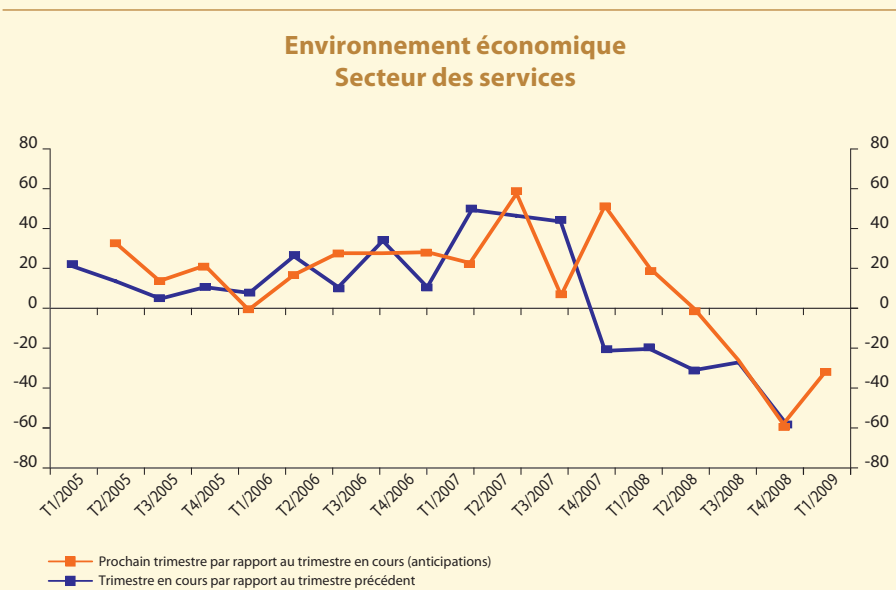
Néanmoins, les prévisions des chefs d'entreprise relatives au deuxième trimestre 2009, probablement influencées par les mesures fiscales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 qui contribuent à une hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, illustrent des anticipations plus favorables en termes de chiffre d'affaires.

■ Secteur des services

Tandis que les indicateurs de perception des entreprises illustraient au cours de 2008 une certaine stabilité de l'environnement économique dans le secteur des services, indiquant du reste une certaine résistance du secteur tertiaire luxembourgeois à la crise au cours de l'année 2008, la balance afférente enregistre une baisse sensible qui témoigne de la forte incertitude des entrepreneurs du secteur par rapport à un contexte de crise qui est dorénavant clairement installé au niveau mondial. Comme pour le trimestre dernier, les chiffres semblent signifier que le secteur des services souffre davantage de la crise que le secteur du commerce.

Les anticipations des entreprises quant à l'évolution de leur environnement économique au cours du prochain trimestre paraissent néanmoins atténuer les inquiétudes puisque, après une diminution continue depuis le début de l'année 2008, la balance afférente connaît un retournement de tendance.

Les mêmes tendances que celles précédemment décrites se dessinent en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises du secteur des services. Après une hausse continue et accélérée depuis le début



de l'année 2008 en matière de chiffre d'affaires, il y a lieu de noter une rupture nette au 1^{er} trimestre 2009, avec une dégradation de la balance qui passe de +20 à environ -35.

Pour le 2^e trimestre 2009, les entreprises sondées s'attendent toutefois à une légère reprise de leur activité, à l'image donc de l'amélioration relative du climat des affaires précédemment évoquée, mais dans des proportions moins favorables que pour les entreprises du secteur du commerce.

A la dégradation observée des anticipations des firmes luxembourgeoises au 4^e trimestre 2008 succède une amélioration sensible de la balance, ce

qui montre un certain regain d'optimisme de la part des entrepreneurs du secteur tertiaire quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires.

STATEC

Prix à la consommation du mois de janvier: nouveau ralentissement de l'inflation à 0,6 %

■ Adaptation des salaires au 1^{er} mars 2009

Au premier mars prochain, la tranche indiciaire déclenchée en juin 2008 sera d'application, entraînant ainsi au plan national l'augmentation de tous les salaires, pensions et traitements de 2,5 %. Le mécanisme automatique d'indexation avait été amorcé en juin 2008 par le dépassement du seuil de déclenchement (cote d'échéance). Le décalage temporel entre le déclenche-

ment du mécanisme et l'indexation des salaires est conforme aux modulations du mécanisme de l'échelle mobile décidées par le Comité de coordination Tripartite en 2006, traduites dans le texte de la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements. Rappelons que dans le système non modulé, l'adaptation des salaires se produit le mois consécutif au déclenchement du mécanisme.

La nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires qui entrera en vigueur à la date du premier mars 2009 vaudra 702.29, l'ancienne cote est de 685.17. Cette nouvelle valeur de la cote a été publiée au Mémorial du 4 août 2008. La prochaine tranche indiciaire sera déclenchée lorsque la moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 dépassera la nouvelle cote d'échéance fixée à 753.62. Compte tenu des faibles tensions inflationnistes observées à l'heure actuelle, le dépassement de la cote d'échéance n'est prévu qu'en 2010.

■ Prix à la consommation du mois de janvier

Chaque année, les poids des différentes sous-rubriques (au nombre de 255) au sein de l'indice général des prix à la consommation font l'objet d'une mise à jour pour tenir compte des modifications dans les comportements des consommateurs. Le règlement grand-ducal qui fixe ces coefficients de pondération pour l'année 2009 est pris sur avis du Conseil économique et social et des différentes chambres professionnelles. Cette procédure d'actualisation explique la publication retardée des chiffres relatifs au mois de janvier de chaque année.

Au mois de janvier 2009, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, a connu un recul par rapport au mois de décembre de 1.12 % qui s'explique par les soldes d'hiver et par l'effondrement des prix des produits pétroliers. Calculé «hors soldes», l'indice a également été en retrait de 0.09 %. L'indice du mois de janvier 2009 se chiffre ainsi à 106.74 points en base 100 en 2005.

Les prix des produits pétroliers continuent à être fortement orientés à la baisse en enregistrant un ralentissement de 7.68 % entre décembre 2008 et janvier 2009. L'évolution mensuelle moyenne des prix de l'ensemble des autres biens et services, marquée avant tout par les soldes, a été de -0.62 %. Considérée hors soldes, elle se situe à 0.49 %, cette progression s'explique principalement par les renchérissements observés au niveau des prix et tarifs de l'électricité, des voyages à forfait, des maisons de retraite et de soins, des automobiles diesel de petite cylindrée et des services financiers.

Avec la crise économique mondiale en toile de fond, le taux d'inflation atteint, avec 0.55 %, son plus bas niveau depuis mars 1999, date à laquelle ce dernier s'était situé à 0.51 %.

L'incidence à la hausse la plus prononcée est venue de la division «Loisirs, spectacles et culture» (+0.06 point) principalement en raison des hausses de prix intervenues entre décembre et janvier pour les voyages à forfait, les services de télévision et de radiodiffusion ainsi que la presse et les quotidiens. Des impacts à la hausse minimes ont été relevés pour les divisions «Hôtels, cafés, restaurants» (+0.03 point) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.03 point).

Les apports à la hausse et à la baisse des 4 divisions restantes ont été négligeables: ils sont compris entre 0.00 point et +0.02 point. ■



Les prix pétroliers continuent à être fortement orientés à la baisse (ralentissement de 7.68 % entre décembre 2008 et janvier 2009)

Pour davantage d'informations,
vous pouvez visiter le site Internet www.statec.lu

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises: situation en janvier 2008

Le Statec vient de publier sur le Portail des Statistiques du Luxembourg la nouvelle version du répertoire des entreprises luxembourgeoises. On y trouve des renseignements sur les activités économiques de quelque 26.621 entreprises. C'est la première publication à utiliser la NACELUX Rév. 2, version révisée de la NACELUX Rév. 1.1, comme nomenclature de référence pour le classement des entreprises par activité économique. Une publica-

tion détaillée sur la NACELUX Rév. 2 existe déjà sur support papier ou peut être téléchargée gratuitement du Portail des statistiques. Le nouveau Répertoire des entreprises se présente sous forme de deux volumes.

Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les entreprises en fonction de l'activité principale en utilisant la NACELUX Rév. 2, version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2 (Nomenclature statistique des

Activités économiques dans la Communauté Européenne). En dehors du code et du libellé de la nomenclature, il fournit les nom et adresse des entreprises. Le tableau ci-après fournit une ventilation par section de la NACE.

Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique. Les entreprises y sont classées par ordre alphabétique et il renseigne à côté de l'activité principale, sur le nom, la localité et sur d'éventuelles activités secondaires. ■

■ Nombre d'entreprises par section de la NACELUX Rév. 2

Section	Libellé	Nombre d'entreprises
A	Agriculture, sylviculture et pêche	54
B	Industries extractives	12
C	Industrie manufacturière	853
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	50
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	58
F	Construction	2.992
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	7.062
H	Transports et entreposage	1.287
I	Hébergement et restauration	2.636
J	Information et communication	1.565
K	Activités financières et d'assurance	992
L	Activités immobilières	939
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.119
N	Activités de services administratifs et de soutien	1.482
P	Enseignement	336
Q	Santé humaine et action sociale	38
R	Arts, spectacles et activités récréatives	174
S	Autres activités de services	972
	Total	26.621

N.B. Certaines activités ne sont pas couvertes (voir page 4 de la publication)

Pour d'éventuels renseignements supplémentaires, veuillez prendre directement contact avec le Service «Répertoire» du STATEC – Tél.: (+352) 247-84249/84389 – E-mail: unite.repertoire@statec.etat.lu
La publication peut être téléchargée gratuitement à l'adresse
www.statistiques.public.lu/fr/publications/thematiques/entreprises.html



Eurostat

PIB régionaux par habitant dans l'UE27

En 2006, exprimé en standards de pouvoir d'achat, le PIB par habitant des 271 régions NUTS-23 de l'UE27 variait entre 25 % de la moyenne de l'UE27 dans la région du Nord-Est en Roumanie et 336 % de cette moyenne dans la région d'Inner London au Royaume-Uni.

■ Une région sur six au-dessus de 125 % de la moyenne de l'UE27...

En 2006, les quatre régions qui occupaient la tête du classement des PIB régionaux par habitant, étaient Inner London au Royaume-Uni (336 % de la moyenne), le Grand-Duché de Luxembourg (267 %), Bruxelles/Brussels en Belgique (233 %) et Hamburg en Allemagne (200 %). Parmi les 41 régions dépassant le seuil de 125 %, huit régions se situaient en Allemagne, six au Royaume-Uni, cinq aux Pays-Bas,

quatre en Autriche, trois en Espagne ainsi qu'en Italie, deux en Belgique ainsi qu'en Finlande, une région en République tchèque, au Danemark, en Irlande, en Grèce, en France, en Slovaquie et en Suède, ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg.

Il convient de noter cependant que, dans certaines régions ou pays comme le Luxembourg, le niveau du PIB par habitant peut être fortement influencé par les flux de navetteurs. Les arrivées nettes de navetteurs dans ces régions accroissent la production à un niveau qui ne

pourrait être atteint par la seule population active résidente. En conséquence, le PIB par habitant apparaît être surestimé dans ces régions et sous-estimé dans les régions où habitent les navetteurs.

■ ...et une sur quatre en dessous de 75 %

Les vingt régions ayant le plus faible PIB par habitant se situaient toutes en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie, les niveaux les plus bas étant enregistrés dans les régions du Nord-Est en Roumanie et de Severozapaden en

Bulgarie (chacune 25 % de la moyenne), suivies de celles de Severen tsentralen (27 %) et Yuzhen tsentralen (28 %) en Bulgarie. Parmi les 68 régions disposant d'un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne, quinze régions se situaient en Pologne, sept en Roumanie ainsi qu'en République tchèque, six en Bulgarie, en Grèce ainsi qu'en Hongrie, cinq en Italie, quatre en France (toutes étant des départements d'outre-mer) ainsi qu'au Portugal, trois en Slovaquie, une région en Espagne et en Slovénie, ainsi que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Le SPA (standard de pouvoir d'achat) est une monnaie artificielle faisant apparaître les écarts entre les niveaux de prix nationaux. Cette unité permet des comparaisons en volume significa-

tives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives.

Le PIB et, partant, le PIB par habitant, sont des indicateurs de l'activité économique totale d'une région. Il peut être utilisé pour comparer le degré de développement économique des régions. Le PIB n'équivaut pas au revenu dont disposent en définitive les ménages d'une région. Des précisions sur la méthodologie utilisée figurent dans la publication «Méthodologie des comptes régionaux: valeur ajoutée brute et formation brute de capital fixe par branche d'activité» (Eurostat, 1995).

Ces données sont basées sur la Nomenclature des unités territoriales statistiques, telle que modifiée en février 2007. La NUTS 2006 fournit une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE. Le niveau 2 de la nomenclature distingue 271 régions: Belgique (11), Bulgarie (6), République tchèque (8), Danemark (5), Allemagne (39), Irlande (2), Grèce (13), Espagne (19), France (26), Italie (21), Hongrie (7), Pays-Bas (12), Autriche (9), Pologne (16), Portugal (7), Roumanie (8), Slovénie (2), Slovaquie (4), Finlande (5), Suède (8) et Royaume-Uni (37). L'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg et Malte sont chacun considérés comme une seule région au niveau NUTS 2. ■

■ PIB par habitant en 2006 (parités de pouvoir d'achat (PPA) et EU27=100)

Les vingt plus élevés			Les vingt plus bas		
1	Inner London (UK)	336	1	Nord-Est (RO)	25
2	Luxembourg (LU)	267	2	Severozapaden (BG)	25
3	Bruxelles-Cap. / Brussels Hfdst. (BE)	233	3	Severen tsentralen (BG)	27
4	Hamburg (DE)	200	4	Yuzhen tsentralen (BG)	28
5	Groningen (NL)	174	5	Sud-Vest Oltenia (RO)	30
6	Île de France (FR)	170	6	Yugoiztochen (BG)	31
7	Oberbayern (DE)	168	7	Severoiztochen (BG)	32
8	Wien (AT)	166	8	Sud-Muntenia (RO)	32
9	Stockholm (SE)	166	9	Sud-Est (RO)	33
10	Berkshire, Buckinghamshire & Oxfordshire (UK)	164	10	Lubelskie (PL)	35
11	Southern & Eastern (IE)	163	11	Podkarpackie (PL)	36
12	Praha (CZ)	162	12	Nord-Vest (RO)	36
13	Darmstadt (DE)	158	13	Centru (RO)	38
14	Bremen (DE)	157	14	Podlaskie (PL)	38
15	Utrecht (NL)	156	15	Warmińsko-Mazurskie (PL)	40
16	Hovedstaden (DK)	155	16	Swietokrzyskie (PL)	40
17	North Eastern Scotland (UK)	153	17	Észak-Alföld (HU)	40
18	Noord-Holland (NL)	151	18	Észak-Magyarország (HU)	41
19	Bratislavský Kraj (SK)	149	19	Opolskie (PL)	42
20	Åland (FI)	147	20	Dél-Alföld (HU)	42

Pour davantage de renseignements, voir le site Internet d'Eurostat:
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Avant-projet de loi modifiant la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes. (3441BLU)

■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées. (3442BJO)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Amendements relatifs au projet de règlement grand-ducal concernant les installations à gaz. (3211bisBFR)

- 1) Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.
- 2) Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 15 octobre 1992 concernant le mode d'élection du représentant du personnel ouvrier au conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications et l'exercice de ses fonctions. (3443BFR)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de fixer les indemnités des membres des organes des institutions de sécurité sociale. (3444AFR)

Projet de règlement grand-ducal précisant les modalités d'attribution du droit aux soins palliatifs. (3445BMU)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal a) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 concernant l'octroi d'une aide financière aux personnes physiques et aux personnes morales de droit privé pour la promotion des voitures à personnes à faibles émissions de CO₂ b) portant introduction d'une «prime à la casse» pour la promotion du remplacement d'anciennes voitures à personnes par des voitures à faibles émissions de CO₂. (3447BMU)

Projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour des personnes physiques et des associations sans but lucratif en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables. (3456BFR)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif a) à la conception et la structure du registre national des rejets et des transferts de polluants; b) aux conditions et modalités de notification, d'assurance et d'évaluation de la qualité des informations à fournir pour la tenue du registre; c) aux modalités de participation du public à la mise en place et au développement du registre (3457BFR)

Projet de loi portant modification de la loi du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information. (3458BFR)

■ Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes. (3449SAN)

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique des annexes II, III et VII du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3450SAN)

Projet de règlement ministériel portant modification des annexes du règlement grand-ducal modifié du 25 novembre 2005 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (3451SAN)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 octobre 1997 portant interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances bêta-agonistes dans les spéculations animales. (3452SAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 février 2004 concernant la fabrication, la circulation et l'utilisation des aliments pour animaux. (3453SAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2003 concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. (3454SAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 octobre 2002 fixant les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de plantes fourragères. (3455SAN)

■ Ministère de la Justice

Projet de loi relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire portant sur les titres de sociétés anonymes admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé. (3459BAR)

Projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises et portant transposition

- de la directive 2001/65/CE,
- de la directive 2003/51/CE,
- des articles 5 et 9 du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales; et
- de la directive 2006/46/CE. (3460TAN)

Appliquer la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail du salarié



Selon le principe de la «continuation du salaire» (Lohnfortzahlung) instauré par le statut unique pour salariés, l'employeur est obligé de maintenir la rémunération d'un salarié en incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident du travail

L'employeur est obligé de maintenir la rémunération d'un salarié en incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident du travail, et ce, jusqu'à la fin du mois au cours duquel survient le 77^e jour d'incapacité de travail, pendant une période de référence de 12 mois successifs. C'est le principe de la «continuation du salaire» (ou «Lohnfortzahlung») instauré par le statut unique pour salariés, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

A partir du mois suivant le 77^e jour de maladie, la Caisse nationale de Santé prend le relais de l'employeur et indemnise le salarié en cas d'incapacité de travail. L'employeur ne doit dès lors plus assumer les incapacités du salarié, aussi longtemps que la Caisse nationale de Santé l'indemnise.

■ 1. Avant de commencer

Qui est concerné?

Dans le cadre de la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail du salarié, sont concernés:

- l'employeur, et plus particulièrement le service Ressources Humaines, en

charge de la gestion administrative du personnel;

- le travailleur salarié en incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident, qui bénéficie du principe de la «continuation du salaire» puis, le cas échéant, de l'indemnité pécuniaire de maladie.

Quels sont les prérequis?

Appliquer la continuation du salaire en cas d'incapacité de travail suppose que:

- le salarié ait informé l'employeur de son incapacité de travail dans les formes et délais prévus;

- l'employeur déclare mensuellement les périodes d'incapacité de travail.

■ 2. Déterminer la durée de continuation du salaire

L'employeur doit continuer à verser le salaire de son salarié en incapacité de travail jusqu'à la fin du mois au cours duquel survient le 77^e jour d'incapacité de travail du salarié.

La période de 77 jours se compte en jours calendriers (et non en jours ouvrables) durant lesquels le salarié a été déclaré en incapacité de travail au cours des 12 mois précédents.

En pratique:

- si le 77^e jour tombe en cours de mois, l'employeur maintient le paiement de la rémunération jusqu'à la fin du mois en cours;
- si le 77^e jour tombe le 1^{er} jour du mois, l'employeur maintient le paiement de la rémunération jusqu'à la fin du mois en cours;
- si le 77^e jour est atteint le dernier jour du mois, l'employeur a rempli ses obligations en maintenant la rémunération jusqu'à ce jour.

Dans les 3 cas, la Caisse nationale de Santé prendra en charge l'indemnisation d'éventuelles périodes d'incapacité de travail ultérieures à compter du 1^{er} jour du mois suivant.

L'employeur continue donc la rémunération, selon le cas, durant 11 à 15 semaines. En cas de maladie intermittente, la condition des 77 jours est à vérifier chaque mois. De plus, en cas de changement d'employeur, le compte des 77 jours repart à 0.

La Caisse nationale de santé effectue le décompte cumulatif des incapacités de travail sur base des déclarations mensuelles effectuées par l'employeur. Elle prévient l'employeur lorsqu'il doit cesser ou reprendre le paiement des salaires en cas d'incapacité de travail.

Exemple:

Ce tableau représente l'intervention de l'employeur ou de la CNS dans la prise en charge du salaire en cas de maladie d'un salarié.

Déplacer le curseur dans le bas de la colonne de droite (Total) fait apparaître la plage de jours à comptabiliser pour le calcul de la période de continuation du salaire.

Période	Jours de maladies	Jours à comptabiliser	Total
Janvier-08	5	5	5
Février-08	8	8	13
Mars-08	2	2	15
Avril-08	0	0	15
Mai-08	17	17	32
Juin-08	14	14	46
Juillet-08	10	10	56
Août-08	2	2	58
Septembre-08	1	1	59
Octobre-08	0	0	59
Novembre-08	9	9	68
Décembre-08	8	8	76
Janvier-09	15	15	86
Février-09	5	0	78
Mars-09	1	0	76
Avril-09	0	0	76
Mai-09	0	0	59
Juin-09	1	1	46

Légende
Période de continuation du salaire
Période de prise en charge par la CNS

Conseil: il sera toutefois utile de tenir un décompte du nombre de jours de maladie survenus chaque mois au cours des 12 mois précédents. Ce décompte peut être automatisé à l'aide du fichier Excel de calcul automatisé de la période de continuation du salaire disponible ci-dessous en remplaçant les données insérées en exemple dans la colonne «jours de maladie» par le nombre de jours réel d'incapacité de travail du salarié. Les périodes de continuation de salaire par l'employeur ou de prise en charge par la CNS apparaîtront alors automatiquement.



37a, route d'Echternach
L-6580 ROSPORT (LUX.)

Tel. (+352) 26 72 02 23
Fax (+352) 26 72 02 25

Internet: www.kayser-systems.lu
E-mail: info@kayser-systems.lu

- Equipement pour l'industrie stockage, bureau et environnement
- Outillage, Quincaillerie et produits techniques
- Protection de travail / Protection de l'environnement
- Technique de levage / hydraulique
- Conteneur de secteur
- Service / Livraison "just in time"
- Emballage
- Votre partenaire pour: industrie, commerce, commune atelier et chantier
- Notre savoir faire en qualité, prix et service

■ **Différencier les types d'incapacité de travail**

La continuation du salaire par l'employeur ne s'applique qu'à certains types d'incapacité de travail (maladie, accident, congé pour raisons familiales et congé d'accompagnement), les autres étant indemnisés à 100 % par la CNS dès le premier jour d'incapacité (congé maternité, dispense pour femmes enceintes ou allaitantes et congé d'accueil).

Par ailleurs, seuls les jours d'incapacité de travail pour accident ou maladie autres que professionnels sont pris en compte dans le décompte des 77 jours de continuation de la rémunération.

Type d'incapacité de travail	Code CCSS (déclaration mensuelle)	Paiement du salarié		Comptabilisation pour le LFZ
		Période de continuation de la rémunération	Période d'indemnisation par la caisse	
Maladie ou accident non professionnel	1	Employeur	CNS	OUI
Accident de travail ou maladie professionnelle	1	Employeur	CNS	OUI
Congé pour raisons familiales	2	Employeur	CNS	NON
Congé de maternité	3	CNS		NON
Dispense de travail pour femmes enceintes ou allaitantes	3	CNS		NON
Congé d'accueil	4	CNS		NON
Congé d'accompagnement	5	Employeur	CNS	NON

■ 4. Calculer le salaire à verser durant l'incapacité de travail

Période de continuation du salaire

Le salaire à verser au salarié durant la période de continuation de la rémunération comprend :

- le salaire de base le plus élevé du salarié au cours des 3 mois précédant la survenance de l'incapacité;
- et les avantages et compléments qui figurent dans le contrat de travail et qui ne sont pas liés à une prestation effective de la part du salarié. (exemple: prime de productivité)
- Est prise en compte la moyenne des avantages et compléments soumis à cotisations pour l'assurance maladie au cours des 12 mois précédant le mois antérieur à la survenance de la maladie.

Ne sont donc pas payables:

- les heures supplémentaires;
- le travail de nuit;
- le travail du dimanche;
- les autres suppléments auxquels le salarié aurait pu prétendre s'il avait travaillé pendant son incapacité de travail.

Cas particuliers

La continuation de salaire à verser correspond:

- à l'**indemnité d'apprentissage** pour les **apprentis**;
- à la **moyenne** des rémunérations versées au cours des **3 mois** précédant l'incapacité de travail en cas de:
 - **rémunération instable**;
 - **travail à rythme instable**;
 - **travail au rendement ou à la tâche**.
- à la **moyenne** des rémunérations versées au cours des **12 mois** précédant l'incapacité de travail en cas de **variations saisonnières importantes** dans l'activité du salarié.

Période d'indemnisation par la Caisse nationale de santé

Seul le salaire de base le plus élevé du salarié au cours des 3 mois précédant la survenance de l'incapacité est pris en charge par la CNS durant la période d'indemnisation pécuniaire de maladie.

Au retour du salarié dans l'entreprise, l'employeur devra donc régulariser les avantages et compléments que le salarié n'a pas touchés.

L'employeur peut régulariser sur plusieurs mois ou en une seule fois.

NB: la CNS peut suspendre le versement de l'indemnité dans les cas suivants:

- si le salarié refuse le contrôle médical sans motif valable;
- si le salarié se trouve à l'étranger sans autorisation du contrôle médical;
- si le salarié est en détention.

■ 5. Se faire rembourser par la mutualité des employeurs

La mutualité rembourse automatiquement à l'employeur 80 % de la charge salariale globale (rémunération brute + charges patronales) versée pendant la période de continuation de la rémunération en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident.

Le salaire avancé au titre d'un congé pour raisons familiales est remboursé à 100 % par la Mutualité.

Sur base des déclarations mensuelles des périodes d'incapacité de travail et des rémunérations brutes, le CCSS calcule automatiquement les montants à rembourser à l'employeur

Cas particulier: lorsque l'incapacité de travail intervient durant la **période d'essai** du salarié, la mutualité rembourse à l'employeur **100 % de la charge salariale** globale (rémunération brute + charges patronales) versée par l'employeur durant les jours d'incapacité.

Le remboursement de la caisse couvre les incapacités de travail jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel la période d'essai prend fin, dans la limite des **3 premiers mois d'essai**.

par la mutualité et/ou la caisse ainsi que la date à laquelle la continuation de la rémunération doit prendre fin ou recommencer.

Le montant qui doit être remboursé à l'employeur par la mutualité est mis au crédit de l'entreprise sur l'extrait de

compte mensuel du Centre commun de la sécurité sociale, et compensé avec les cotisations dues pour les différents risques. (Source: www.entreprises.lu)

e-Government

Déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu de l'année 2008

Dans sa volonté de diversifier et d'améliorer l'accès aux services publics, l'Etat offre aux particuliers la possibilité, à partir de février 2009, d'effectuer leur déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2008 en ligne.

Jusqu'à présent, les contribuables avaient déjà l'occasion de télécharger et de remplir électroniquement les formulaires de déclaration d'impôt disponibles sur le site Internet de l'Administration des contributions directes, sans pour autant pouvoir les transmettre par voie électronique.



Depuis février 2009, les particuliers ont la possibilité d'effectuer leur déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2008 en ligne

Désormais, dans un esprit de modernisation, l'administration a franchi un pas de plus, permettant aux citoyens d'accomplir cette démarche intégralement en ligne.

Ainsi, dès le 2 février, les personnes physiques (résident ou non résident) peuvent télécharger le formulaire interactif (portant le numéro 100) de la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2008 sur le site de l'Administration des contributions directes ou à partir du site du Guichet.

Le formulaire rempli peut ensuite être directement remis par voie électronique à l'Administration des contributions directes, y compris les annexes disponibles sur le site de l'administration (par exemple le modèle 190 Revenus de la location de propriétés bâties) et les pièces justificatives scannées sous format PDF.

Pour être transmise par voie électronique, la déclaration d'impôt doit être signée à l'aide d'un certificat LuxTrust. Ce certificat, disponible sous forme de Smartcard, Signing Stick, Token ou SMS, permet à son détenteur de s'identifier et de signer

électroniquement ses documents. Il garantit en outre l'intégrité et la confidentialité des données transmises.

Pour guider le particulier dans sa déclaration, le portail www.guichet.lu met parallèlement à disposition des contribuables dès le 2 février 2009, un nouveau volet informationnel, axé sur les taxes et impôts. Le citoyen y retrouve plus spécifiquement toutes les indications utiles pour remplir sa déclaration d'impôt.

L'espace personnel du «Guichet» mémorisera également les informations non liées à l'exercice déclaré afin de pré-remplir le formulaire électronique de la déclaration à effectuer en 2010.

Toujours dans l'optique d'alléger les formalités administratives aux citoyens, l'Administration des contributions directes a par ailleurs introduit une autre nouveauté cette année, qui consiste en la réduction des pièces justificatives accompagnant obligatoirement la déclaration 2008, et ceci, aussi bien pour la version papier de la déclaration que pour la version électronique.

Dorénavant, les seules pièces justificatives à joindre obligatoirement sont:

- le certificat de rémunération et/ou de pension;
- le certificat renseignant le montant des intérêts débiteurs en relation avec un prêt hypothécaire ou personnel souscrit au courant de l'année d'imposition 2008;
- la déclaration de partenariat lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1^{re} fois pour l'année d'imposition 2008.

Le bureau d'imposition reste cependant en droit de demander d'autres pièces justificatives (à conserver à domicile) dans le cadre d'un contrôle de la déclaration d'impôt.

Dans sa version électronique, la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2008 représente ainsi une nouvelle étape vers l'informatisation progressive des échanges entre particuliers, entreprises et administrations, sachant que l'Etat continue à œuvrer intensivement à l'élaboration d'autres

fonctionnalités interactives destinées à réduire la charge administrative des usagers.

Dans cette perspective, l'Administration des contributions directes et le Service Luxembourg inciteront les partenaires économiques (banques, assurances, employeurs, etc.) à dématé-

rialiser leur correspondance destinée aux contribuables (certificats d'intérêts, certificats de primes d'assurances, décomptes de salaires, etc.) afin de rendre encore plus aisée la déclaration dès 2010. (Source: www.guichet.public.lu/fr/)

Editions Promoculture

Nouvelle parution: Droit du Travail – mode d'emploi

Forts du succès qu'ont connu les deux premières éditions de l'ouvrage, les auteurs M^e Pierrot Schiltz et Jean-Luc Putz présentent une 3^e mise à jour du «Droit du Travail – mode d'emploi», qui intègre d'importants changements législatifs, dont notamment l'introduction du Code du Travail et le régime du Statut Unique, qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

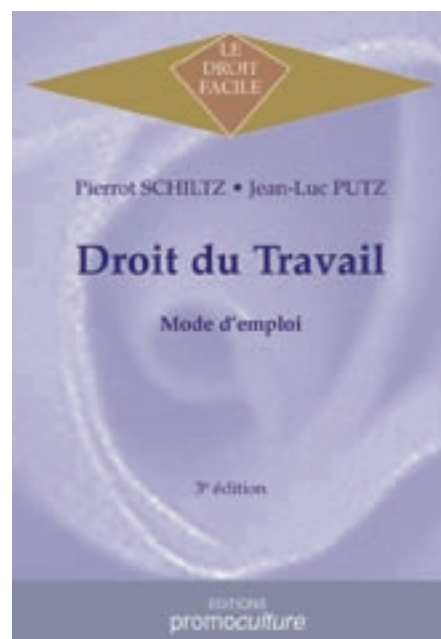
L'ouvrage est un guide pratique permettant au lecteur de trouver des réponses à un grand nombre de problèmes juridiques auxquels il est confronté quotidiennement dans le monde du travail. Le livre se caractérise par sa simplicité,

le rendant ainsi accessible à tous, et s'adresse ainsi également aux non professionnels du droit.

Les salariés bénéficient d'une protection légale solide et le nombre de règles en droit du travail ne cesse d'augmenter. L'employeur et le salarié, en signant un contrat de travail, s'engagent dans une relation juridique complexe. Le risque de commettre une erreur est important et peut être lourd en conséquences.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage un ensemble d'explications et de modèles permettant d'entretenir des relations professionnelles conformes à la loi, minimisant ainsi les risques d'erreurs. Les auteurs, M^e Pierrot Schiltz et

Jean-Luc Putz, sont l'un avocat au Barreau de Luxembourg, et l'autre juriste et membre du réseau d'experts ELLN, observant l'évolution du droit du travail national pour compte de la Commission européenne.



Droit du Travail – mode d'emploi: N° ISBN 978-2-87974-086-7,
est disponible au prix de 45,00 € dans toute librairie et par correspondance
directement auprès de l'éditeur:

Editions Promoculture, Boîte Postale 1142, L-1011 Luxembourg,
Tél.: (+352) 48 06 91 – Fax: (+352) 40 09 50 – E-mail: info@promoculture.lu

Avis d'information concernant les carburants pour utilisations industrielles et commerciales

Le Luxembourg applique un taux réduit sur les carburants utilisés à certaines fins industrielles et commerciales, conformément aux bases légales spécifiées sous A à C ci-dessous. Afin de pouvoir surveiller l'emploi correct du gasoil partiellement exonéré, il est marqué et coloré selon un procédé unique, reconnu par les pays membres de l'U.E.

A. Champ d'application

La taxation réduite s'applique aux carburants utilisés dans:

- les moteurs stationnaires; la désignation moteurs stationnaires comprend les moteurs installés à demeure, les moteurs mobiles non autopropulsés et les moteurs, montés sur un véhicule, mais ne contribuant pas à la propulsion du véhicule et alimentés à partir d'un réservoir distinct de celui du mécanisme de propulsion.
- les installations et les machines utilisées dans la construction, le génie civil et les travaux publics; il s'agit entre autres des bulldozers, niveleuses, décapeuses, pelles mécaniques, excavateurs, compacteuses et machines à damer, autopropulsés.
- les véhicules destinés à une utilisation hors voie publique ou qui n'ont pas reçu d'autorisation pour être principalement utilisés sur la voie publique; les véhicules visés sont:
 - ceux inaptes au transport de marchandises, de personnes ou d'animaux et conçus pour un usage

principal en dehors de la voie publique et circulant occasionnellement sur la voie publique (transfert vers un autre chantier d'une pompe à béton autopropulsée par exemple);

- ceux aptes au transport de personnes, d'animaux ou de marchandises, qui circulent exclusivement en dehors de la voie publique tels que les camions-bennes de chantier.

Les moyens de transport servant au transport des engins et machines de chantier doivent être alimentés au gasoil routier (gasoil blanc).

B. Conditions de l'exonération

Les opérateurs qui comptent utiliser du gasoil industriel et commercial doivent disposer d'une autorisation de l'administration des douanes et accises.

A cette fin, une demande doit être déposée conformément à la procédure décrite au règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 fixant les taux d'accise autonome applicables aux produits énergétiques.

Le formulaire de la demande peut être téléchargé sous l'URL:

www.do.etat.lu/formulaires/gazv2.doc

C. Circulation et approvisionnement dans un autre Etat membre

Récemment des véhicules luxembourgeois (visés au 3^e tiret sous A) roulant sous autorisation luxembourgeoise

avec du gasoil rouge, ont été verbalisés en France.

Après intervention de l'administration luxembourgeoise auprès de l'autorité française afin de voir les dispositions communautaires appliquées correctement, les autorités françaises viennent de confirmer l'approche luxembourgeoise, à savoir que lors d'un transfert vers un autre lieu d'utilisation des véhicules concernés (utilisation hors voie publique) mais circulant à l'occasion du transfert sur la voie publique, l'emploi de gasoil rouge est permis.

En application de l'article 24 de la directive 2003/96 sur les produits énergétiques, ceci vaut également lors du transfert vers un chantier situé dans un pays voisin à condition que le carburant exonéré se trouve exclusivement dans le réservoir normal du véhicule.

Il est donc fortement recommandé de tenir une copie de l'autorisation LUGIN luxembourgeoise parmi les papiers de bord du véhicule admis à utiliser du gasoil rouge.

NB: lors d'un approvisionnement des moteurs stationnaires, des installations et machines et des véhicules destinés à une utilisation hors voie publique visés ci-dessus dans un autre Etat membre de l'UE, les dispositions légales de cet autre Etat sont applicables. L'approvisionnement à partir du Luxembourg n'est donc pas possible.

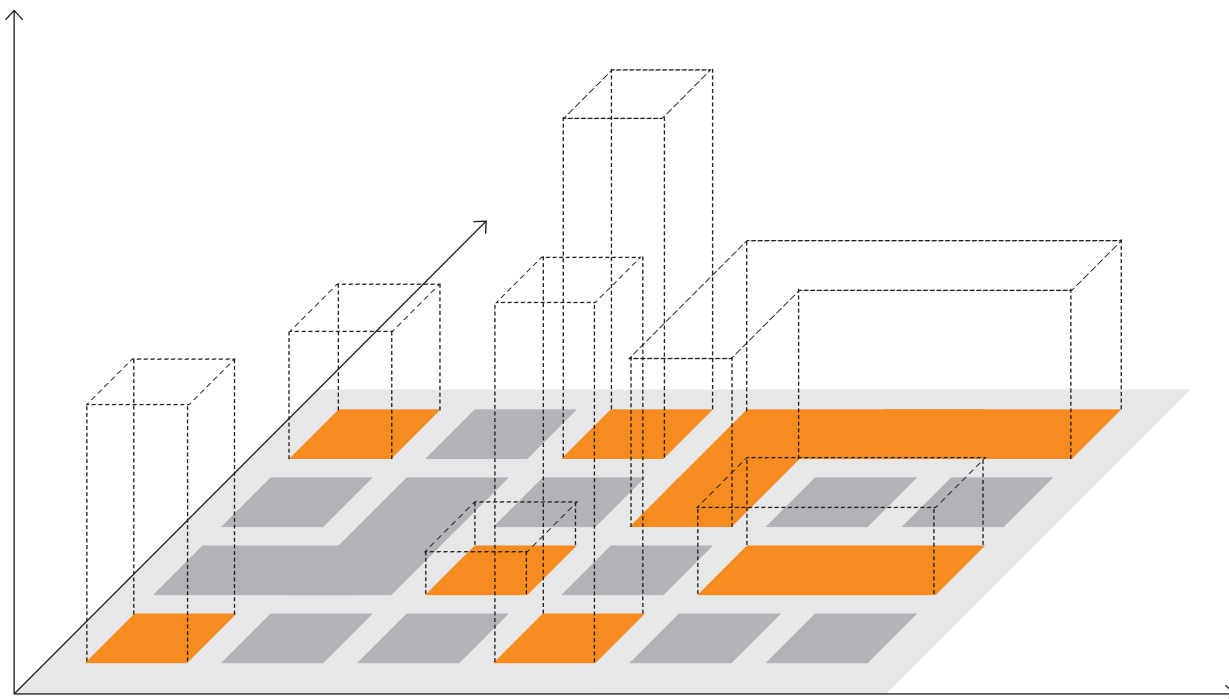
(Communiqué par l'Administration des Douanes et Accises) ■

Vient de paraître: La 4^e mise à jour du nouveau Code du travail annoté

La quatrième mise à jour (janvier 2009) relative au «Code du travail annoté», compilé par Marc Feyereisen, vient de paraître. Elle est devenue notamment nécessaire suite à la deuxième phase de mise en vigueur de la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique.

La nouvelle mise à jour est disponible dans toutes les librairies au prix de 34,80 €. Elle est envoyée automatiquement à tous ceux qui ont préalablement formulé une demande d'abonnement. Tous les autres peuvent s'adresser, soit à leur libraire, soit directement à l'éditeur: Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg – Tél.: 48 06 91 – Internet: **www.livres.lu**.

6.500 m² modulables
pour vos conférences et réunions



6.500 m² modulables, un véritable espace de travail adaptable à la dimension de vos conférences et réunions. Idéalement placée au Kirchberg, au cœur du quartier d'affaires, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux doté d'outils technologiques récents pour faire de vos évènements un véritable succès.

4 grandes salles de conférences

36 salles de formation

650 places de parking privé

CENTRE DE CONFERENCES

+352 42 39 39 – 240

@ events@cc.lu



Groupement des Transports

Les transporteurs réclament une adaptation urgente des conditions d'attribution du chômage partiel

Le secteur du transport de marchandises compte parmi les plus gravement touchés par les effets de la crise économique actuelle. Après l'intervention du Gouvernement pour sauver la place financière, le chômage partiel conjoncturel que le Gouvernement réserve aux industries et le soutien accordé aux entreprises artisanales, les professionnels des transports se sentent discriminés et laissés pour compte.

À l'occasion de la dernière réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles, notre Pre-

mier Ministre a encore déclaré que le recours rapide et sans nuance à des licenciements collectifs ne constitue pas la bonne méthode. Les entreprises devraient, dans la mesure du possible, utiliser le plus largement possible le chômage partiel. Pourquoi ce principe ne s'appliquerait-il pas aux transporteurs luxembourgeois?

En raison des conditions d'attribution du chômage partiel actuelles, la très grande majorité des transporteurs ne peut en effet pas profiter de

cet instrument pour prévenir des licenciements. Il suffirait que le Gouvernement déclare le secteur en crise.

Le Groupement des Transports, fort de presque 300 entreprises, vient de réitérer sa demande de lui ouvrir le droit aux mêmes subventions qu'elle accorde à d'autres secteurs.

(Communiqué par la clc) ■

ONT

Luxemburger Tourismuswerbung in Deutschland!



ONT-Vertreter Georges Gitzinger und LCTO-Vertreter Marc Jeck am Luxemburg-Stand in Neu Isenburg

Sehr erfolgreich verlief die Reisebörse im Isenburg Einkaufszentrum in Frankfurt, an der das Landesverkehrsamt Luxemburg (ONT) gemeinsam mit dem Luxembourg City Tourist Office als Aussteller teilnahm. Aussteller wie auch Besucher kamen voll auf Ihre Kosten: etwa 70.000 Besucher trafen auf mehr als 30 Aussteller mit interessanten Angeboten quer durch die Tourismusbranche.

Das Isenburg Einkaufszentrum in Neu Isenburg bei Frankfurt ist die Einkaufsstadt in Hessen und grenzt unmittelbar an Frankfurt. Mit rund 110 Geschäften und Dienstleister und mit 40.000 m² ist das Isenburg Einkaufszentrum eines der größten Einkaufszentren in Hessen. Rund 1.600 kostenfreie Parkplätze sowie eine günstige Nahverkehrsverbindung ermöglichen einen regen Besucherzuspruch aus einer sehr bevölkerungsdichten Region Deutschlands.

Das Landesverkehrsamt Luxemburg (ONT) und das Luxembourg

City Tourist Office haben durch ihre Teilnahme an der Reisebörse in Neu Isenburg diese günstigen Voraussetzungen zur Präsentation ihrer Reiseangebote und Reiseinformationen genutzt und das interessierte und reise-willige Publikum hat dies dankbar auf-genommen.

Das Hauptinteresse der zahlrei-chen Besucher galt der Hauptstadt Luxemburg, der Region „Müllerthal – Kleine Luxemburger Schweiz“, der Stadt Vianden und der Moselgegend und die Nachfrage nach touristischen Angeboten und Veranstaltungen war

sehr gut. Besonders stark nachgefragt wurden Themenbereiche wie Aktiv-urlaub mit hauptsächlich Wandern und Fahrradfahren, sowie kulturelle Besichtigungsziele.

Bei der Reisebörse in Neu Isenburg verspürte man starkes Interesse für das Großherzogtum und die Luxemburger

Vertreter vor Ort führten unter ande-rem auch Kontakt- und Geschäftsge-spräche mit beispielsweise dem Ferien-dorf „Eurostrand“ aus Leiwen, welches im Jahr 2008 über 30.000 Gäste nach Luxemburg schickte.

Interessenten, welche an solchen und ähnlichen touristischen Werbeaktionen in Zukunft teilnehmen möchten, können weitere Einzelheiten beim ONT-Vertreter Georges Gitzinger erfragen – Tel.: (+352) 42 82 82 26
E-mail: georges.gitzinger@ont.lu – Internet: www.visitluxembourg.lu

20 février 2009

L'association Femmes Leaders s'est penchée sur le harcèlement sexuel en milieu professionnel

L'association Femmes Leaders du Luxembourg, en partenari-ariat avec le Club L Internatio-nal et le Club Olympe de Paris, a orga-nisé un dîner événement le vendredi 20 février 2009 dans les salons du Cer-cle Munster.

Le thème de la soirée portait sur «Le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel» avec une intervention très attendue du Président de l'Insti-tut de Formation Bancaire du Luxem-bourg, M. Fouad Rathle, très réputé pour son expérience du monde de l'en-treprise.

Après les mots de bienvenue et la présentation des membres et invi-tés venus de Bruxelles, Liège, Paris et Luxembourg, M. Rathle a partagé son expérience de coordination du projet de production d'une procédure pour la pré-vention et le traitement du harcèlement sexuel dans les banques luxembourgeoises. Ce projet a été mené par le POG (l'association des directeurs de res-sources humaines) et l'ABBL. Le comité coordonné par M. Rathle a commencé par trouver une définition appropriée pour le marché bancaire luxembourgeois de ce que constitue un harcèle-ment sexuel. La mission a rencontré 3 problèmes majeurs, à savoir le finance-ment, l'accompagnement et l'applica-tion d'une telle procédure et a été fina-lisé avec succès le 23 mai 2003 grâce à



Les participants au dîner événement organisé par l'association Femmes Leaders du Luxembourg au Cercle Munster

la collaboration précieuse de M. Pierre Bley et de l'ASTF, organisme de la santé au travail. Après la présentation de M. Rathle, Mme Ulla Feddersen, directeur à la Cour des Comptes européenne, a apporté sa contribution pour les ques-tions relatives aux Institutions euro-

péennes dans cette même probléma-tique.

Le succès de l'événement est démon-tré puisque le partage d'expériences pro-fessionnelles et humaines a duré jusqu'à 1h00 du matin, l'heure de la fermeture du Cercle Munster.

L'agenda des prochains événements de Femmes Leaders du Luxembourg inclut:

- Le 29 avril 2009: soirée événement dédiée au thème «Leadership et passion» et notamment aux diffé-

rentes formes de communication pour le transfert de la passion, de la vision et des valeurs d'un leader ayant comme but la promotion et la motivation de ses collaborateurs. Une dégustation de

vins et de tapas sera proposée par Property Partners, le sponsor de la soirée.

Plus d'informations sur www.femmesleaders.eu

JCEL

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg se présente

La Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg asbl (JCEL) est affiliée à la Jeune Chambre Internationale (JCI), fédération mondiale de jeunes leaders et entrepreneurs. Elle fédère 200.000 membres répartis dans 120 pays et environ 5.000 Jeunes Chambres Economiques locales.

Vocation et valeurs

La vocation de la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg est de contribuer au progrès de la communauté mondiale en donnant aux jeunes l'opportunité de

développer leurs talents de leaders, la prise de responsabilité sociale, l'esprit d'entreprise et la solidarité nécessaire pour créer des changements positifs.

Les membres de la Jeune Chambre Economique imaginent et réalisent des projets au service de leurs cités, dans tous les domaines: social, économique, culturel, communautaire... Citoyens responsables, ils sont conscients de la difficulté de vivre en paix et en justice. Agés de 18 à 40 ans, ils se forment à la prise de responsabilité dans le respect de valeurs humanistes:

- La foi dans l'Homme et dans le progrès de la communauté mondiale.
- La liberté de l'individu et de l'entreprise, garante de la justice économique.
- La solidarité internationale: «la fraternité humaine transcende la souveraineté des nations».
- Le respect de la personne humaine, la «plus précieuse des richesses».
- Le respect des lois, la lutte contre l'arbitraire.
- La valeur de l'engagement et la noblesse de l'action au service de la communauté.

Les opportunités

La Jeune Chambre peut être décrite comme une source d'opportunités. Les possibilités offertes au sein de la Jeune Chambre Economique sont si nombreuses qu'une vie entière serait nécessaire

pour les saisir toutes. La plupart des membres choisissent de s'investir dans des projets selon leurs centres d'intérêt et peuvent ainsi en tirer le meilleur parti.

Les quatre piliers d'activités au sein de notre organisation sont l'individu, la Communauté, l'International et les Affaires. Des projets sont menés dans chacun de ces domaines. S'impliquer dans des projets permet aux membres de se développer pleinement.

Exemples de domaines d'actions des Jeunes Chambres Economiques Locales:

- L'emploi: promotion de métiers délaissés, accompagnement et insertion de chômeurs, promotion de la création d'entreprise...
- Le développement économique: voyages d'industriels à l'étranger, sensibilisation à la formation continue, conférences...
- La coopération internationale: opérations humanitaires avec l'Afrique ou l'Asie, projets de développement durable, projet dans le cadre des actions de l'ONU...
- Le civisme: intégration des personnes handicapées, éducation civique des jeunes...
- L'environnement: tri sélectif, parcours environnementaux...
- La culture: festivals audiovisuels, musicaux, salons...

Restitution de la TVA

debelux AHK Division de Commerce
des gouvernements allemands

**VOUS VOULEZ RECUPERER
VOTRE TVA PAYÉE DANS
L'UNION EUROPÉENNE ?**

ALORS PRENEZ CONTACT JUSQU'AU 15 AVRIL

Marco De Cesare, AHK debelux
courriel: tva@debelux.org
tél: +32 2 206 67 57





De g. à droite (assis): Pedro Castillo (Executive Vice-President), Artur Sosna (President), Harald-Sven Sontag (Past President), Victor Gallavardin (Treasurer). De g. à droite (debout): Custodio Portasio (Vice-President International), Jean-Christophe Vigneron (Secretary General), Vasco Costa (Vice-President Training)

- La formation au développement personnel et à l'esprit d'entrepreneuriat.
- Les membres de la JCE travaillent au sein de commissions selon une méthodologie de conduite de projet à laquelle ils sont formés: enquête, analyse, planification, action, évaluation et transmission.

L'Internationalisme

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les membres réalisent le besoin de coopération internationale, de tolérance, de solidarité et de paix. La Jeune Chambre offre à ses membres de nombreuses occasions de comprendre les questions globales et de s'y engager. A travers les conférences internationales, les académies, ses programmes et des opportunités de jumelage, la Jeune Chambre permet à ses membres de mieux appréhender d'autres cultures et de nouer de nouvelles amitiés.

JCI est une Organisation non gouvernementale internationale (ONG)

qui participe activement au Système des Nations Unies (ONU). Dans ce contexte, JCI a des relations avec le Bureau du Secrétaire général de l'ONU (Secrétariat) et un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC).

Par ailleurs, JCI a mis en place des accords de coopération avec la Chambre de Commerce International (CCI), l'Association Internationale des Etudiants des Sciences Economiques et Commerciales (AIESEC), l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPAS), la Conférence des Organisations non gouvernementales (CONGO), les Comités des ONG à l'UNICEF, le Département de l'information publique des Nations Unies (DIP) et la Conférence des Nations Unies pour le développement (CNUCED).

Personnes de contact:

Arthur Sosna, President 2009 (artur.sosna@berlitz.lu, Tél.: (+352) 621 23 85 51)

Pedro Castillo, Executive Vice-President 2009 (pedro.castilho@pt.lu, Tél.: (+352) 621 29 58 68)

Jean-Christophe Vigneron, Secretary General 2009 (jeanchristophe.vigneron@fortis.lu, Tél.: (+352) 621 18 48 77)

Harald-Sven Sontag, Past President 2009 (hss@pt.lu, Tél.: (+33) 685 10 18 79)

Victor Gallavardin, Treasurer 2009 (victorgallavardin@gmail.com, Tél.: (+352) 691 10 14 48)

Custodio Portasio, Vice-President International 2009 (custodio.portasio@hotmail.com, Tél.: (+352) 621 73 40 26)

Vasco Costa, Vice-President Training 2009 (vfcosta@pt.lu, Tél.: (+352) 621 79 62 03)

La JCEL organise des réunions mensuelles pour ses membres, chaque 2^e mercredi du mois à 19:30 au «Bouche à Oreille» (32, rue de la Poste, Luxembourg Ville).

EN BREF

Index 2009



Nouvelle édition du guide des entreprises et décideurs

La 11^e édition d'Index Business Guide est arrivée. Fort de 348 pages, le guide compile plus de 10.000 références de sociétés et de décideurs et est enrichi de près de 600 biographies. L'ouvrage, qui est disponible à la vente (10 EUR) dans les Messageries Paul Kraus, est découpé en trois parties distinctes. La première détaille chaque secteur d'activité clé de l'économie luxembourgeoise (Place financière, industrie, services et ventes, professions libérales, secteur public et associatif), proposant des fiches descriptives des principales entreprises qui les représentent. Dans une deuxième partie, quelque 600 biographies illustrées de décideurs sont publiées, détaillant le parcours professionnel et les principales activités de ces hommes et femmes politiques, dirigeants d'entreprise ou responsables d'associations, qui font et défont l'actualité économique du pays. Enfin, dans une dernière partie, Index 2009 - Business Guide Luxembourg propose un bonus sous la forme de quatre guides pratiques: le guide du nouvel arrivant, le guide de la mobilité, le guide de l'exportation et le guide des médias. Egalement disponible en version Internet sur www.index.lu.

Inlingua

Nouveau centre de formation à Esch-sur-Alzette

Après les créations de inlingua à Metz (1989), Nancy (1991), Athus (1992) et Luxembourg (1993), inlingua Grande Région a ouvert en janvier son centre de formation aux salariés des entreprises, professions libérales, administration et particuliers du Sud à Esch-sur-Alzette. Cette nouvelle implantation entre également dans la logique de vouloir être à proximité des entreprises et institutions s'établissant à Esch-Belval. L'accès aux formations en anglais général, business english, allemand, français et luxembourgeois, a lieu toute la semaine samedi matin inclus, entre 08.00 et 20.00 heures. Une nouveauté est également l'ambition de développer un pôle d'apprentissage de la langue de Dicks avec le programme spécifique «Aktiv fir d'Lëtzebuerger Sprooch». A disposition est aussi la traduction assermentée des documents dans près de 30 langues ainsi que le service interprétariat.



Fortis Klima Award

Les Peaux Rouges de Dudelange remportent le concours

La remise du «Fortis Klima Award» a récemment eu lieu dans le nouveau home de la troupe scout FNEL de Dudelange «Les Peaux Rouges asbl». Lancé en septembre 2007, ce grand concours national avait pour but de soutenir un projet valorisant des comportements responsables et des démarches citoyennes en matière de développement durable. Ouvert aux associations, établissements scolaires luxembourgeois et mouvements de jeunesse, le projet proposé devait comporter, pour être recevable, deux des trois composantes du développement durable à savoir le progrès social, le développement économique et la protection environnementale. Après délibération et étude approfondie des différents projets reçus, les scouts de Dudelange ont remporté le Fortis Klima Award 2008 grâce à leur projet de construction d'un nouveau home pour accueillir leurs activités et ateliers ouverts à toutes les tranches d'âge. Plus spécifiquement, le prix d'un montant de 5.000 € sera affecté à la sécurité anti-incendie du bâtiment.



Marché de l'énergie

Aboutissement du rapprochement entre CEGEDEL, Saar Ferngas et SOTEG



Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a annoncé fin janvier, en présence de hauts représentants de tous les actionnaires de la nouvelle société, que toutes les conditions préalables au rapprochement visant à combiner CEGEDEL, Saar Ferngas («SFG») et SOTEG sont remplies.

La libéralisation des marchés européens de l'énergie a intensifié la consolidation au sein de ce secteur entraînant une modification du contexte dans lequel évoluent les fournisseurs européens d'énergie. Aujourd'hui, seuls des acteurs intégrés et d'un certain poids ont la taille critique leur permettant de conserver leur indépendance. CEGEDEL, SFG et SOTEG sont particulièrement exposés à ces conditions de marché difficiles car tous les trois sont des acteurs relativement petits actifs sur un marché domestique réduit, tant en volume qu'en taille. La création d'un acteur fort, intégré et basé au Luxembourg, répond aux intérêts stratégiques du Luxembourg et de la Grande Région, qui sont de garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement

énergétique, de préserver l'emploi dans le secteur énergétique et de supporter le développement économique en fournissant de l'énergie à des prix compétitifs tant aux clients industriels que privés.

En poursuivant ces intérêts et en tant que principal actionnaire de CEGEDEL et de SOTEG, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg a initié en 2007 des discussions avec les actionnaires de ces deux sociétés ainsi qu'avec SFG, l'opérateur régional basé à Saarbrücken, visant à aboutir à un rapprochement de ces trois sociétés pour en faire un acteur régional fort, qui aura des revenus de plus de 2 milliards d'euros. Les volumes traités ou vendus en 2007 par les entités du nouveau groupe étaient de 57 TWh de gaz et 18 TWh d'électricité à plus de 164.000 clients tant industriels que particuliers. Le nouvel ensemble assurera la gestion d'un réseau de transport et de distribution d'électricité de 7.300 km et d'un réseau de transport de gaz de 2.100 km, et aura un effectif de près de 700 employés.

L'objectif du groupe est de répondre aux besoins en électricité et en gaz de l'en-

semble de la Grande Région et de renforcer la sécurité d'approvisionnement du Luxembourg par son accès à un portefeuille de sources d'approvisionnement et à des actifs stratégiques de stockage. La nouvelle entité aura par ailleurs la taille nécessaire pour investir dans les activités en amont du gaz et de l'électricité ainsi que pour augmenter ses activités dans les énergies renouvelables.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg sera, par le biais de sa participation directe et de celle de la SNCI, le principal actionnaire du nouveau groupe. Le poids des différents actionnaires sera le suivant: Etat du Grand-Duché de Luxembourg (28,3 %), SNCI (10,8 %), ArcelorMittal Luxembourg (25,3 %), RWE Energy (19,8 %), E.ON Ruhrgas (10,8 %), Electabel (5,1 %). ■

Arts de la table

RAK Porcelain Luxembourg se présente au Salon Ambiente de Francfort



Après avoir participé avec succès à divers foires et salons européens (Hostelco à Barcelone, Equiphôtel à Paris, Sirha à Lyon,...), RAK Porcelain Luxembourg a présenté ces collections et son savoir-faire à Ambiente, le rendez-vous européen annuel des produits d'équipement de la maison et particulièrement des arts de la table. Ce salon, qui s'est déroulé du 13 au 17 février 2009 dans la métropole allemande, est à juste titre considéré comme l'un des plus importants rendez-vous mondiaux dans son domaine. Plus de 135.000 visiteurs s'y sont pressés pour découvrir près de 4.500 exposants originaires de 86 pays.

RAK Porcelain Luxembourg était présent avec un grand stand sur lequel elle a dévoilé l'étendue de son catalogue. Une gamme qui allie tout à la fois des designs classiques ou innovants s'insérant dans tous les décors et toutes les ambiances, une qualité de concep-

tion et de fabrication supérieure, une fonctionnalité éprouvée (résistance aux chocs, utilisation au four traditionnel et au four à micro-ondes, résistance au lave-vaisselle, etc.), mais aussi des rapports qualité-prix tout à fait compétitifs et attractifs pour la clientèle professionnelle.

Portés par l'enthousiasme des visiteurs des précédents salons auxquels participait RAK Porcelain Luxembourg et par le taux de satisfaction exceptionnellement élevé de la clientèle, les responsables de RAK Porcelain Luxembourg entendaient bien transformer leur présence à Francfort en un nouveau succès. Le public professionnel, fort intéressé par la qualité et la diversité de la gamme RAK Porcelain, a permis à la marque d'enregistrer un nouveau succès. Le prochain Salon Ambiente de Francfort se déroulera du 12 au 16 février 2010 et sera complètement «relooké» pour cette nouvelle édition. ■

EN BREF

Stoll Safety

Reprise de l'activité de la société Iraco

La société Stoll Safety Sarl, implantée au ZARE Ouest à Ehlerange, s'est agrandie début 2009 suite à la reprise de l'activité «Vente et Maintenance des Extincteurs et RIA» de la société Iraco S.A. L'effectif de son équipe est passé de 16 à 20 employés avec l'arrivée de quatre nouveaux collaborateurs repris d'Iraco: Madame Valérie Pérotin, au poste de secrétaire commerciale, Messieurs Martial Petry, Marc Schmit et Thierry Cetyjan en qualité de techniciens après-vente. La qualité des prestations offertes par Iraco ainsi que la continuité des relations commerciales resteront garanties par Stoll Safety.



Foyer

Acquisition du groupe CapitalatWork

Foyer S.A., maison mère du premier groupe d'assurances luxembourgeois, vient de finaliser l'acquisition d'actions de 99,95 % du capital social de la société CapitalatWork Group S.A.,



devenant ainsi l'actionnaire de référence des sociétés formant le groupe CapitalatWork, présent en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suisse et en Espagne. Cette opération est financée avec les fonds propres disponibles de Foyer S.A. Le Groupe Foyer, déjà actif dans le secteur financier à travers la société de gestion de fortune Foyer Patrimonium S.A., filiale à 100 % de Foyer S.A., étend ainsi sa plateforme d'activités de «wealth management» à destination d'une clientèle privée et institutionnelle. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie poursuivie par le Groupe Foyer de diversifier les sources de ses revenus et, – à côté de ses activités d'assurances –, de renforcer substantiellement son pôle d'activité dans la gestion privée, tout en gardant, grâce à un actionariat familial stable, une gestion indépendante avec un centre décisionnel à Luxembourg.

Chaux de Contern

Bisothem mit neuem Lizenznehmer

Der Baustoffhersteller Bisothem, Mülheim-Kärlich, hat den luxemburgischen Betonproduzenten Chaux de Contern als weiteres Lizenzwerk gewonnen.



Chaux de Contern übernimmt ab sofort die Herstellung der gängigsten Produkte seines Lizenzgebers für den Raum Luxemburg und Belgien. Das Traditionsunternehmen Chaux de Contern ist einer der größten Produzenten von Betonprodukten in der Region und hat sich als Importeur und Großhändler für Betonwaren und Steinzeug sowie für Kunststoffe und Stahlgussprodukte einen Namen gemacht. Die Produktpalette der Bisothem GmbH wird das hochwertige Sortiment der Luxemburger um Mauerwerkssteine ergänzen, die besonders im Bereich der Wärmedämmung zu den besten auf dem europäischen Markt gehören.

CIP Luxembourg S.A.

Mandat co-exclusif pour la location des bureaux Axento

CIP Luxembourg S.A. a conclu un mandat co-exclusif pour la location des bureaux dans l'immeuble Axento avec Jones Lang Lasalle et Property Partners. Le projet Axento au long de l'avenue J.F. Kennedy au Kirchberg en face du Centre Commercial



EN BREF

Auchan contient 10.600 m² de bureaux répartis en 5 étages et 1.600 m² d'espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Un quart des espaces commerciaux est déjà loué. Pour 80 % des espaces non loués, des négociations sont en cours. La livraison du bâtiment Axento est prévue pour juin 2009. CIP Luxembourg S.A. a déjà réalisée l'Unico, le bâtiment le long de la rue E. Steichen 13 au Kirchberg. Ce projet contenant 7.458 m² de bureaux et 1.334 m² d'espaces commerciaux a été livré et loué fin 2007.

Um Plateau

Réouverture du restaurant

Fréquenté autrefois par une clientèle fidèle, le restaurant mythique «Um Plateau» conserve depuis sa réouverture, tout de l'atmosphère conviviale d'antan. A la carte, une cuisine simple et de terroir, des plats servis sur de grands plateaux, comme dans une brasserie parisienne. Le chef Stéphane de Vrée, déploie son talent en cuisine et prépare de bons plats mijotés ou confectionne de succulents desserts de grand-mère dans un esprit bistrot. Un nouveau cadre sobre, vif et contrasté, dans une déclinaison de trois couleurs fushia, vert et gris, crée une sensation de bien-être. D'autant que les espaces modulés par l'architecte Stéphane Moreno, le salon feutré et privatif, la salle des boules, où les tables sont dos à dos et la salle adjacente, où les tables sont réparties judicieusement, procurent une sensation de confort. La formule du midi accessible et rapide veut attirer les curieux et les hommes d'affaires des environs. La dynamique Stéphanie Jauquet, aux commandes du nouveau lieu s'est lancée comme un défi de faire du restaurant un lieu qui ne désemplit pas.



P&T

Nouveau service de conférences téléphoniques

P&TLuxembourg et Arkadin, fournisseur de services de conférences téléphoniques, ont signé le 27 janvier 2009 un contrat de partenariat. Grâce à ce partenariat, P&T est en mesure d'offrir dès à présent à sa clientèle professionnelle un niveau de service de haute qualité dans le domaine des conférences audio. Ce marché en pleine expansion connaît également une forte croissance au Luxembourg. La solution offre une grande simplicité d'utilisation, la possibilité d'accéder aux conférences au départ de numéros luxembourgeois, de numéros locaux internationaux ou de numéros toll free, une gestion à partir d'un portail web ainsi qu'un support client multilingue 24/24 et 7/7. Les conférences téléphoniques permettent aux entreprises de limiter bon nombre de déplacements longs et coûteux. Renseignements supplémentaires au tél.: 8002 4000.



Foyer

Don pour la Fondatioun Kriibskrank Kanner

Dans le cadre de son don annuel à une œuvre caritative, Foyer a choisi la Fondatioun Kriibskrank Kanner. M. François Tesch, CEO du Groupe Foyer, a remis un chèque d'un montant de 2.500. Euros à Mme Anne Goeres, directrice de la Fondatioun Kriibskrank Kanner. La Fondatioun Kriibskrank Kanner a pour but de venir en aide aux familles dont un enfant est atteint d'un cancer ou d'une pathologie rare et grave. L'accompagnement des familles se concrétise par des prises en charge administrative, financière, psycho-sociale, médicale et éducative. Une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes œuvre au quotidien au soutien des familles concernées. Le Groupe Foyer est heureux de s'engager aux côtés de



EPC S.A. – Engineered Packaging Center

Lancement d'une nouvelle société de conditionnement et de logistique



Claudy Antoine, le directeur de la nouvelle société EPC (Engineered Packaging Center), qui s'est installée sur l'ancien site industriel TDK de Bascharage

La société Site Industriel S.A. vient de créer une nouvelle filiale, EPC S.A. – Engineered Packaging Center, sur l'ancien site industriel TDK de Bascharage. EPC S.A. a comme vocation d'offrir de nouveaux services de conditionnement et de logistique aux industries de la grande région.

Dotée d'un staff permanent de 5 personnes, la société fera appel dans une large mesure à du personnel intérimaire, afin de répondre aux besoins des industries de la grande région actives dans des secteurs variés, notamment ceux de l'agro-alimentaire et des produits de luxe. Elle offre des services de reconditionnement de produits, de stockage, et de fourniture «just-in-time» en fonction des besoins du marché. Au total EPC compte employer pendant les périodes de pointe jusqu'à 60 personnes. Parmi ses premiers clients, EPC a pu compter sur la société Ferrero Ardennes S.A. qui lui a témoigné sa confiance.

Lors de la conférence de presse organisée le 8 janvier 2009 en présence du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, Claudy Antoine, directeur d'EPC S.A. a déclaré

que la nouvelle société était une émanation des services offerts par TDK après la cessation de ses activités industrielles à Bascharage. L'entreprise a activement cherché à offrir de nouvelles prestations aux industries environnantes et l'infrastructure du site combinée au savoir faire des 5 anciens collaborateurs de TDK a permis de lancer la nouvelle activité.

Site Industriel S.A., contrôlée par les 5 actionnaires privés de LBO Luxembourg, avait fait l'acquisition de l'ancien site industriel de TDK en décembre 2007 pour lui donner une nouvelle affectation au service de l'économie luxembourgeoise. Elle est l'actionnaire d'EPC S.A., et considère que EPC S.A. constitue un nouveau maillon dans la stratégie de développement du site et contribuera à donner une nouvelle vie à l'ancienne usine de Bascharage. Avec la création d'EPC S.A., qui loue deux halls industriels, et les 11 autres locataires installés sur l'ancien site de Bascharage, celui-ci offre désormais un emploi à 275 salariés sur une surface totale de 40.000 m².

EPC S.A. a reçu l'appui du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

rieur et rentre dans la stratégie du Gouvernement dans le cadre de sa politique de diversification économique, notamment dans le secteur des services aux entreprises et de la promotion du Luxembourg comme plateforme de logistique en Europe. Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur s'est félicité de la création de Engineered

Packaging Center qui constitue à la fois une réalisation concrète dans le domaine des prestations de services logistiques à forte valeur ajoutée et un bel exemple d'esprit d'entreprise aussi et surtout dans le contexte économique ambiant. Pour plus d'informations: www.epc.lu.

Banques et finances

Nordea élue meilleure banque privée nordique



Le magazine Euromoney vient de décerner à Nordea le prix de la meilleure banque privée pour les régions nordique et baltique. Depuis plusieurs années, Nordea s'est attaché à développer son activité de banque privée et a vu sa clientèle globale croître de plus de 50 % pour atteindre 83.000 clients. Nordea est le plus grand acteur du secteur de la banque privée dans la région nordique. «Le concept d'une banque de conseil offrant un service complet à sa clientèle privée a désormais fait ses preuves», se félicite Henrik Priergaard, Responsable de la division Banque privée région nordique pour Nordea.

Au Luxembourg, Nordea prend également la tête du classement pour ses services offshore aux clients nordiques. «Ces distinctions confirment notre solidité et notre talent dans le secteur de la banque privée, ce qui est d'autant plus important en cette période difficile», constate Jhon Mortensen, Directeur général de Nordea Bank S.A. au Luxembourg.

Euromoney est l'un des périodiques les plus réputés dans le domaine bancaire et financier. Chaque année, le magazine organise un classement des sociétés par pays (plus de 60), par région et à l'échelle mondiale dans le secteur de la banque privée.

Fondé en 1976 au Luxembourg, Nordea Bank S.A. est le premier groupe bancaire nordique présent au Luxembourg et en Suisse. Le groupe compte 380 collaborateurs et offre ses services à un vaste éventail de clients internationaux. Nordea Bank S.A. est une filiale à 100 % du groupe Nordea, premier établissement financier des régions nordique et balte. Sa division Epargne et Marchés de capitaux, à laquelle les activités au Luxembourg apportent une contribution majeure, occupe une place prépondérante sur le marché paneuropéen de la gestion de fonds et de la gestion privée, avec au total 139 milliards d'euros gérés (au 30 septembre 2008).

EN BREF

la Fondatioun Kriibskrank Kanner et de soutenir cette belle initiative. Pour en savoir plus sur la Fondatioun Kriibskrank Kanner: www.fondatioun.lu.

Luxair

25 ans de fidélité au sein de LuxairGroup

En décembre dernier, Adrien Ney, Directeur Général et Président du Comité de Direction de LuxairGroup, a félicité les 24 membres du personnel qui travaillent depuis 25 ans pour la compagnie. Pour les remercier de leur engagement au sein de l'entreprise, il les avait conviés à un agréable dîner au Cercle Münster à Luxembourg, où il a remis à chacun d'entre eux la traditionnelle «montre en or». Ont fêté leurs 25 ans de service: Leonardo Acito, Monique Bache-Bohnenberger, Francisco Marinho Borges Maia, Marie-Thérèse Brandl-Diederich, Johny Bremer, Pedro Jose Cavaleiro Lontro, Daniel Do Nascimento Peixeiro, Jean-Marie Ernsdorff, Carlo Flamini, Emile Fox, Chantal Freymann-Jeitz, Edouard Graf, Lydie Herrmann, Rose Jans-Schmit, Jean-Jacques Medinger, Maria de Jesus Pereira da Silva, Josiane Quaring-Biberich, Patrick Rezki, Pedro Angel Rosal Blanco, Christiane Scheider-Godart, Jean-Paul Schirtz, Georges Theisen, Pascal Thilmany, Claude Weyler.



Bizart

Repositionnement en agence spécialisée en «corporate brand management»

Depuis sa création en 1993, l'agence Bizart s'est créée une renommée nationale et internationale et se situe dans le top 10 des agences de communication au Luxembourg. La créativité de Bizart a été récompensée à de multiples reprises lors des «communication & design awards» au Luxembourg, ainsi que sur la scène internationale lors des prix epica awards, cresta awards, favourite websites awards ou encore les dope awards. Afin de mieux répondre aux exigences des marchés de plus en plus complexes, Bizart se spécialise en stratégie de marque en se basant sur les compétences de ses collaborateurs avec des expériences acquises lors de missions mandatées par de grandes marques internationales. L'approche de Bizart se veut pragmatique et s'adapte aux besoins spécifiques du client. Ce nouveau positionnement, plus en phase avec les attentes des annonceurs dans un climat économique difficile et plus que jamais concurrentiel, devient également visible grâce à la refonte du site <http://www.bizart.lu>.



Brink's Security Luxembourg

Don pour l'association «ECPAT»

Brink's Security Luxembourg n'a pas dérogé à sa tradition en soutenant, cette année encore, une association caritative du Grand-Duché de Luxembourg par le versement d'un don remplaçant les habituels cadeaux de fin d'année. Au nom de ses clients et de ses collaborateurs, Monsieur Carlo Weisen, Administrateur Délégué de Brink's Security Luxembourg, a ainsi eu le plaisir de remettre un chèque d'une valeur de 3.000 euros à Me Victor Gillen, Président de l'association ECPAT Luxembourg a.s.b.l. L'association ECPAT Luxembourg, agréée par le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois et membre du réseau international ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes), a pour vocation de lutter contre les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en particulier la prostitution d'enfants et le trafic d'enfants à des fins sexuelles.



Télécommunication

Electro Security propose une nouvelle offre de service en téléphonie



En proposant des services de téléphonie sur IP, Electro Security veut simplifier, améliorer, personnaliser et rationaliser les communications des entreprises

Depuis une dizaine de mois, la société Electro Security, spécialisée en systèmes et automatismes de sécurité, propose à ses clients

une nouvelle offre de service en matière de systèmes téléphoniques et réseau IP (Wi-Fi et câblé).

Afin de satisfaire pleinement ses clients, Electro Security s'est entourée de partenaires très compétents, spécialistes en téléphonie IP et numérique. Des PME aux entreprises internationales, les applications de la téléphonie sur IP présentent de nombreux intérêts dont celui de réduire le coût des communications téléphoniques. Ainsi, grâce à la voix sur IP, le coût d'un appel revient à seulement 0,018 € TTC par minute. Outre l'aspect économique, d'autres avantages comme celui d'uniformiser les réseaux téléphonique et informatique ou celui de pouvoir bénéficier des atouts de la convergence des réseaux grâce à une plateforme, font que l'équipement via IP est très intéressant pour toute entreprise à partir de 20 à 30 postes.

Parmi les dernières évolutions technologiques, il convient de citer la messagerie vocale pour prise de message en cas d'absence et le transfert des messages sur adresse e-mail, le couplage avec outlook pour un accueil personnalisé, la montée de la fiche contact sur un appel entrant, la numérotation à partir de contacts (CTI), la passerelle GSM pour réduire les coûts d'appel vers les GSM, les téléphones sans fil pour tous les salariés d'une même entreprise, la musique d'attente et le message d'accueil personnalisés ou encore l'intégration de la parlophonie audio et vidéo.

Avec la téléphonie sur IP, Electro Security simplifie, améliore, personnalise et rationalise les communications de n'importe quelle entreprise, en toute confiance. Pour en savoir plus: www.electrosecurity.lu.

Développement urbain

Belvalplaza: plus de 200.000 visiteurs dans les cent premiers jours

La foule des grands jours, de bonnes affaires et les premiers plâtres en grande partie essuyés. Tel est le bilan que tirent les promoteurs des cent premiers jours de shopping à Belvalplaza. Après seulement deux mois d'ouverture, environ 200.000 visiteurs se sont déjà ren-

endus au nouveau centre commercial du Sud du pays. En dehors des commerces et de la restauration, le cinéma CinéBelval a joué un rôle de locomotive.

Walter Laarhoven, directeur du promoteur Multiplan, qui va continuer à jouer un rôle à Belvalplaza après l'achè-

vement des travaux, se montre satisfait de l'écho rencontré auprès du public. Un premier événement a permis d'enregistrer des chiffres impressionnants: l'inauguration de Saturn fin octobre a déjà attiré 35.000 personnes durant les premiers jours. Après l'inauguration des



autres commerces, cette tendance s'est stabilisée et des événements comme l'arbre de Noël de Belvalplaza ou les commerces ouverts certains dimanches ainsi que le cinéma pour les enfants se sont révélés de véritables aimants à visiteurs, toujours selon Walter Laarhoven. Et naturellement, CineBelval, le nouvel eldorado des cinéphiles, donne un supplément d'attractivité considérable à Belvalplaza selon Walter Laarhoven. Dès le premier mois après son inauguration, 21.000 cinéphiles se sont adonnés à leur passion et ont été enthousiasmés par la qualité des salles.

Du côté du commerce de détail, la demande de surface commerciale à Belvalplaza serait toujours forte. Plus de 90 % des emplacements commerciaux de Belvalplaza 1 sont loués, et l'accès est facile en voiture, en bus ou en train. Les visiteurs peuvent se garer sans problème et la seule amélioration qui reste à apporter se situe au niveau de la signalisation routière du site de Belval.

En somme, les premières semaines de Belvalplaza ont pleinement satisfait les attentes de ses géniteurs. A elles seules, les nouveautés des mois prochains

devraient contribuer à maintenir ce sentiment, puisque l'offre de shopping et de restauration va encore s'étendre considérablement. Avec l'emménagement des premiers habitants dans leurs appartements au printemps, le troisième pilier du concept «Urban Living», à savoir le logement, complètera l'ambitieux projet d'urbanisation, qui sera finalisé avec Belvalplaza 2, abritant des restaurants et un supermarché, ainsi qu'une tour de bureaux. Pour en savoir plus: www.belvalplaza.lu.

Monde brassicole

Brasserie Nationale: bénéfice net en progression de 9,7 %

Après l'année 2007 record et malgré une situation économique difficile le groupe Brasserie Nationale (Bofferding-Munhowen) peut annoncer pour 2008 un Ebitda avant provision de € 9.607.000 en progression de 7,5 % par rapport aux résultats 2007 et un bénéfice net avant impôt de € 4.181.000 en progression de 9,7 %.

Le chiffre d'affaires net de la Brasserie Nationale s'élève à € 10.870.000. De par sa gestion rigoureuse des coûts, sa prévoyance en ce qui concerne les achats, la brasserie a pu absorber en partie les augmentations de prix successives des matières premières et de l'énergie. Le bénéfice net avant impôt progresse de 5,42 % et se situe à € 3.210.000. Les ventes de Battin (la deuxième marque du groupe) connaissent une évolution constante et confirment sa position de 3^e marque sur le marché local.

Munhowen, filiale de la Brasserie Nationale, a réalisé un chiffre d'affaires (hors tabac) de € 59.300.000. L'Ebitda avant provisions pour l'exercice 2008 se situe à € 4.708.000, en progression de plus de 19 %. Le bénéfice net avant impôt fait un bond de plus 26,93 % par rapport à 2007 et se situe à € 965.000. Ces bons résultats sont principalement dus à sa clientèle fidèle, à une optimisation du processus de gestion, et à l'amélioration du mix des produits. Suite au renforcement des équipes de vente, les ventes continuent de progresser avec notamment une pro-

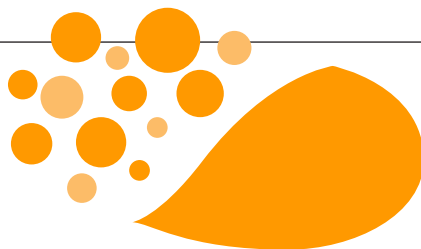
gression de plus de 10 % dans les nouveaux marchés. Au cours de l'année 2008, 132 nouveaux points de vente Horeca ont rejoint le parc des cafetiers, hôteliers et restaurateurs débitant les produits de la brasserie dans la Grande Région. A ce jour, plus de 2.000 débits sont clients en bières de la production du groupe.

Les investissements réalisés pendant les années antérieures soutiennent le niveau exceptionnel de productivité de la brasserie et permettent d'absorber en partie le choc des hausses de prix. En vue de garantir la qualité des bières Bofferding et

Battin, la brasserie a lancé un programme d'investissement de € 3.600.000 en vue de moderniser l'approvisionnement et la distribution des eaux de sources dans la brasserie. Ces investissements seront opérationnels mi-2009. La brasserie à Bascharage sous la direction de Peter Wagner brasse approximativement 6.000 hl par personne employée ce qui représente un volume élevé par rapport aux normes des autres brasseries européennes. Elle employait fin 2008 quelque 26 personnes.



Avec un bénéfice net avant impôt de € 4.181.000.-, l'équipe managériale de la Brasserie Nationale peut être fière de son résultat



BOURSE D' ENTREPRISES

Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Ouest

Réf C1735: Vends fonds de commerce Hôtel 9 chambres, restaurant 60 couverts + 30 en terrasse.

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Centre

Réf C1975: Vends Restaurant, semi-gastronom., cuisine italienne, excellente affaire, entièrement équipé; +/- 50 couverts; situé dans une région offrant un réel potentiel de développement; possibilité de logement.

Réf C1779: Vends Restaurant 80 couverts. Cuisine internationale, quartier très actif en pleine rénovation.

Réf C1844: Vends restaurant 160 couverts, bar, terrasse. Dresses sur 2 salles restaurant, 1 salle terrasse, 1 salle bar.

Commerce de détail

Nord

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Centre

Réf C1920: Vends fonds de commerce de magasin de meubles, fournisseur luxembourgeois exclusif de la marque Danish Design sur mesure.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Réf C1907: Vends fonds de commerce de vêtements pour enfants, multimarques. Situation magasin centrale, grandes vitrines et clientèle habituée.

Réf C1925: Vends société de promotion immobilière avec un capital immobilier propre et loué.

Réf C1947: Vends fonds de Commerce de vêtements de qualité pour hommes (Lacoste, Seidensticker, ...) ainsi que de lingerie (Calida, Triumph, Rôsch, Hom).

Sud

Réf C1894: Vends commerce de distribution d'articles pour le sport cycliste avec l'autorisation d'ouverture d'un magasin de vélos.

Services

Nord

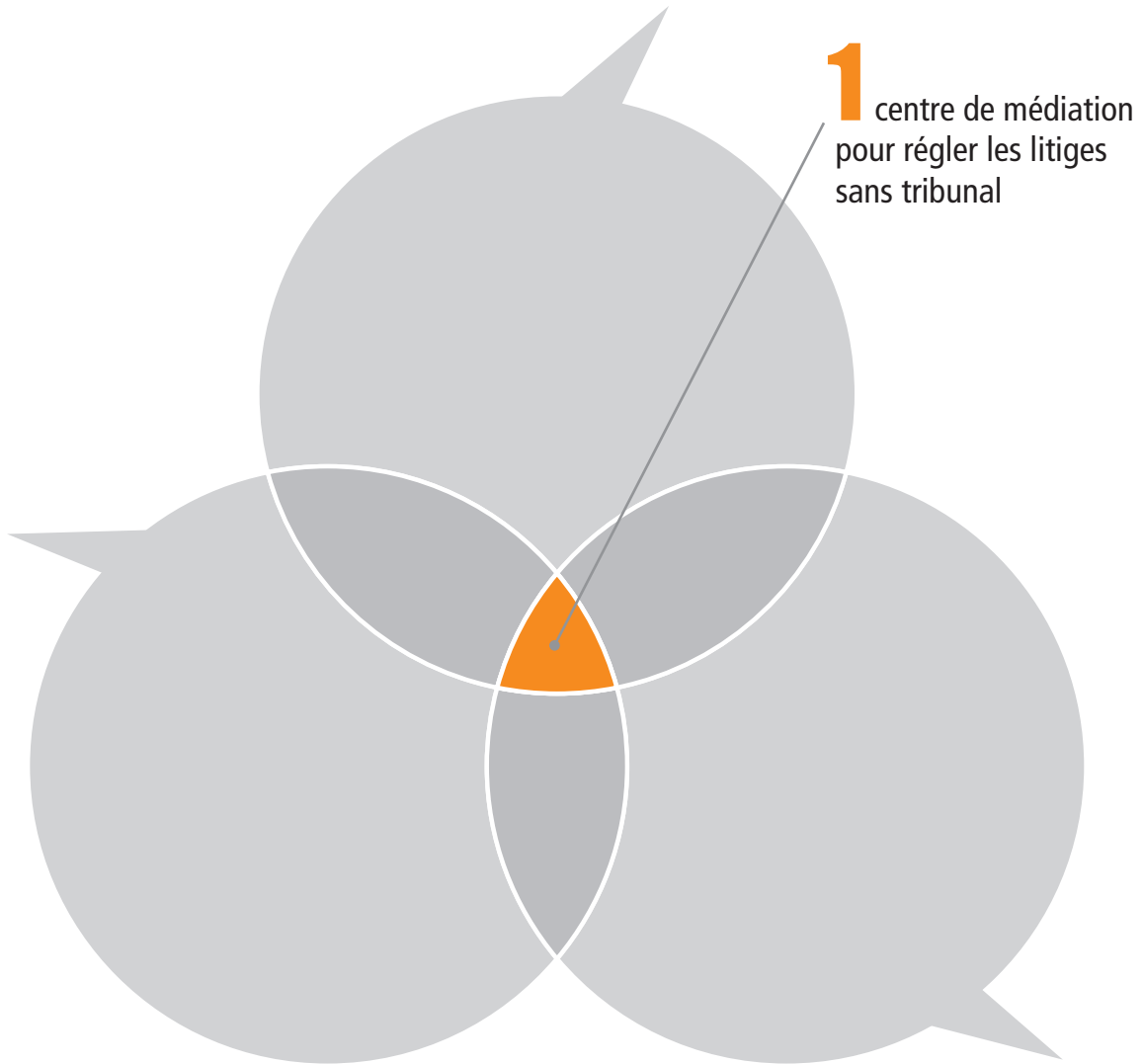
Réf C1828: Fleuriste situé sur une route nationale avec passage de 60.000 voitures par jour. Magnifique emplacement avec Parking clients, plus site internet pour vente.

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Est

Réf C1976: Vends commerce, opérateur télécom, offre services téléphonie fixe et mobile, abonnements lignes ISDN/Analogues, ADSL, VO/P en GSM sans roaming (distributeur agréé TRANSATEL).

Pour tout renseignement
complémentaire, l'Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises à votre disposition
e-mail: bourse@cc.lu – Tél.: (+352) 42 39 39-338 – Fax: (+352) 43 83 26
Personnes de contact: Géraldine Flammang et Blazenka Bartolovic



1-7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 72 72 -1 / www.cmbll.lu / info@cmbll.lu

En 2008, **47 médiateurs** de tous les horizons de l'activité économique (chefs d'entreprise, juristes, avocats, experts-comptables, réviseurs, médecins, ingénieurs, experts en bâtiment, conseillers indépendants...) ont été désignés par le CMBL pour aider les citoyens et les entreprises à régler leurs litiges sans passer par les tribunaux.

Le Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Une initiative de:





Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ **Marie-Hélène Trouillez**
Attachée Communication

Après plusieurs années passées en banque en gestion de portefeuille, Marie-Hélène est revenue à ses premiers amours: la Communication. Aujourd'hui, Attachée auprès du Service Communication de la Chambre de Commerce, elle participe à l'élaboration du contenu du mensuel d'information «Merkur» tiré à 33.000 exemplaires et à la mise en place de la stratégie de communication. Le travail de communication est riche et varié: envoi de communiqués de presse, organisation de conférences de presse, organisation de manifestations, négociations de contrats commerciaux, conception du rapport annuel, des brochures d'information et des campagnes publicitaires, mise à jour du site Internet, rédaction d'articles, etc. Depuis la fin 2008, Marie-Hélène est représentante de l'Egalité des Chances et prend part à plusieurs comités. Elle est membre de jury, dans le cadre d'une remise de prix à des femmes. «Travailler en communication est une fonction gratifiante, puisque mon travail aboutit à un résultat concret et visible. L'aspect rela-

tionnel en interne et avec l'extérieur est intéressant, la pluralité des tâches est très enrichissante», estime Marie-Hélène. Côté loisirs, Marie-Hélène a la passion des langues étrangères. Bientôt franco-luxembourgeoise, elle maîtrise, le français, l'anglais, l'allemand et le luxembourgeois. Elle parle le néerlandais, a de bonnes notions d'espagnol et d'italien et vient de se lancer dans l'apprentissage du russe et du chinois. Depuis 1996, elle est membre fondateur du Green Heart Toastmasters' Club, un club anglophone, dont le but est de faire de la communication orale efficace dans un environnement d'entraide. Elue présidente pour un an, elle a eu pour mission de coordonner les activités et l'organisation du club au niveau national et international. Marie-Hélène apprécie les soirées et les contacts humains, la lecture et le théâtre. Elle aime le ski, mais garde une préférence pour les sports aquatiques et nage avec toujours autant de plaisir, depuis sa participation à des compétitions, alors qu'elle était étudiante. ■



■ **Gérard Eischen**
Membre du Comité de Direction,
Chef du Département Création
et Développement des Entreprises

Gérard dirige le Département Création et Développement des Entreprises. Le personnel de ce département apporte des informations et des conseils utiles en matière de création, exploitation, développement, financement et subventionnement d'entreprises. En tant que Chef de ce Département, Gérard représente les intérêts des entreprises auprès des autorités compétentes et prend part aux commissions statuant sur l'octroi des autorisations d'établissement, les financements ou subventions. La mission de conseil et d'assistance du département Création et Développement des Entreprises est assurée par l'Espace Entreprises, une entité de type «Guichet Unique» qui répond à toutes les démarches liées à l'exploitation et la création d'entreprises dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce. Dans le cadre de la directive sur les services, dont l'objectif est de réaliser un Marché Intérieur des services en supprimant les barrières juridiques et administratives entravant le développement des activités de services entre les Etats membres, l'Espace Entreprises se positionne comme point de contact unique. Fin 2007, le cer-

tificat ISO 9001:2000 est déjà venu récompenser la démarche qualité mise en place au sein de l'Espace Entreprises pour ses activités de service et de conseil aux entreprises. Au-delà des nombreuses tâches et responsabilités qui lui incombent, Gérard éprouve un plaisir tout particulier pour tout ce qui a trait à la gestion d'entreprise et aux besoins de ces dernières en matière d'innovation et de recherche. Il est très heureux d'avoir le parcours interrégional de Business Plans 1,2,3, GO au sein de son service et se dit également très flatté de sa nomination au poste de Vice Président de Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

Ardent défenseur et promoteur actif du développement durable et de la solidarité Nord-Sud, Gérard est entre autres trésorier de l'antenne du KlimaForum dans sa commune. Au-delà de ses activités professionnelles et de ses engagements associatifs, Gérard aime sortir au théâtre ou à l'opéra. Enfin, il a toujours à cœur de profiter de sa famille et ses enfants, sans oublier son chien. ■

Forfait National Illimité Fixe vers LUXGSM j'appelle sans compter !

NOUVEAU

19 €^{HT}
/mois*

- Tous vos appels nationaux illimités de Fixe vers LUXGSM
- Forfait valable 24h/24 et 7j/7
- Compatible avec Forfait National Illimité Fixe vers Fixe et INTEGRAL PRO

FORFAIT NATIONAL ILLIMITÉ FIXE VERS LUXGSM

Votre budget téléphonique maîtrisé



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Tél. gratuit: 8002 4000 - www.pt.lu/telecompro

*offre soumise à conditions

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants. »

Vous êtes bourgmestre, échevin ou chef d'entreprise
et vous partagez cet avis d'Antoine de Saint-Exupéry ?
Vous avez mis en place un projet de développement durable ?

Alors partagez votre expérience et participez aux
Rubans du développement durable de Dexia BIL,
nous ne serons pas les seuls à vous remercier.

Pour la deuxième édition des *Rubans du développement durable*, envoyez-nous vos projets remarquables réalisés en 2008. Comme pour l'édition précédente, tous les acteurs luxembourgeois "profit" et "nonprofit" pourront participer au concours. Les dossiers complets doivent être envoyés avant le 31 mai 2009.

Retrouvez toutes les informations et le bulletin de participation sur www.dexia-bil.lu.